Rapport du symposium

INTÉGRATION HÉMISPHÉRIQUE ET DÉMOCRATIE DANS LES AMÉRIQUES

CITOYENNETÉ, PARTICIPATION, RESPONSABILITÉ

3 au 5 juin 2000 • Windsor, Ontario

Droits et Démocratie

101-03661/

Rapport sur le symposium

INTÉGRATION HÉMISPHÉRIQUE ET DÉMOCRATIE DANS LES AMÉRIQUES

CITOYENNETÉ, PARTICIPATION, RESPONSABILITÉ

3 au 5 juin 2000 • Windsor, Ontario, Canada

Cette publication est rendue possible grâce à une subvention de l'Agence canadienne de développement international, Programme hémisphérique et Sommet des Amériques.

Remerciements

Droits et Démocratie voudrait remercier l'Unité pour la promotion de la démocratie et le Bureau de suivi des Sommets de l'Organisation des États américains ainsi que le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada, pour leur soutien à ce symposium. Nous remercions aussi pour leurs conseils et suggestions: Phil Oxhorn, Andres Perez, Peter Leuprecht, Ramon Daubon et Shelagh Day. Des remerciements particuliers à Mitchell Beer et Infolink inc. ainsi qu'à l'équipe organisatrice du symposium: Louise Chicoine et Nancy Thede avec l'appui de Jennifer Proudfoot, Geneviève Lessard, Carole Sarrazin et Patrick Hénault

Droits et Démocratie (Centre international des droits de la personne et du développement démocratique) est une organisation canadienne investie d'un mandat international. En coopération avec les sociétés civiles et les gouvernements, au Canada et à l'étranger, le Centre fait la promotion et la défense des droits de la personne par le dialogue, le travail d'intervention, le renforcement des capacités et l'éducation du public. La stratégie du Centre s'articule autour de quatre thématiques: développement démocratique, droits des femmes, mondialisation et les droits humains, et droits des peuples autochtones.

© Centre international des droits de la personne et du développement démocratique

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec, troisième trimestre, 2000.

Bibliothèque National du Canada, troisième trimestre, 2000.

ISBN: 2-922084-29-9.

Production: Jacques Gauthier – Lucie Brunel Design

Imprimé au Canada

Droits et Démocratie

Centre international des droits de la personne et du développement démocratique

Droits et Démocratie
1001, boul. de Maisonneuve Est, bureau 1100
Montréal (Québec) Canada H2L 4P9
Tél.: 1 (514) 283-6073
Télec.: 1 (514) 283-3792
ichrdd@ichrdd.ca
www.ichrdd.ca

Avant-Propos

Lorsque nous avons entrepris, à Droits et Démocratie, d'organiser un événement sur le thème du déficit démocratique dans les Amériques, nous n'avions qu'une petite idée des problèmes dont nous avons pu mesurer la complexité par la suite. Ce symposium, intitulé *Intégration hémisphérique et démocratie dans les Amériques: citoyenneté, participation, responsabilité* et qui réunissait plusieurs des grandes figures de la société civile des Amériques dans les domaines des droits humains, de la démocratie et du développement, nous a permis de saisir plus clairement l'ampleur du problème et divers moyens d'améliorer la situation de la démocratie et de la citoyenneté dans la région. Ce rapport présente les idées maîtresses exprimées lors de la rencontre.

Plutôt que de viser le consensus, le symposium devait permettre l'expression d'idées et de points de vue décapants sur les problèmes que nous partageons et sur d'éventuelles pistes d'action. Nous espérons que les nouvelles perspectives dégagées au cours des discussions contribueront à orienter les activités entourant le Sommet des Amériques de Québec en 2001 et nos actions ultérieures. L'introduction du présent rapport tente de faire la synthèse des analyses du déficit démocratique continental présentées et développées lors du symposium.

Comme l'ont souligné divers participants, l'Organisation des États Américains (OEA) est l'organe qui peut régler bon nombre des problèmes relatifs au déficit démocratique dans l'hémisphère. L'OEA doit fixer des règles fondamentales de manière à ce que s'il y a intégration, elle se fasse sur la base d'une plate-forme commune en faveur de la citoyenneté dans les Amériques selon les normes internationales de droits humains. L'intégration continentale n'aura de sens pour la majorité des peuples des Amériques que si elle signifie que tous – chaque citoyen et citoyenne – jouiront des même garanties de vivre dans la dignité. En insistant pour fixer ces règles dans le cadre d'une intégration exclusivement axée sur le libre-échange, nos élites politiques ne nous mènent pas sur la bonne voie. Nos dirigeants doivent manifester la volonté politique de faire en sorte que l'OEA joue son rôle d'organe politique au service des intérêts de tous les habitants des Amériques.

Bon nombre d'entre nous ont été troublés par le fait que l'OEA ait eu tant de difficulté à prendre des mesures vigoureuses pour défendre les institutions démocratiques dans l'un de ses États membres. Malgré le refus, par la mission d'observateurs de l'OEA elle-même, de reconnaître la légitimité des élections péruviennes, de nombreux États membres n'ont proposé que des mesures timides. Cette réaction s'est avéré trop molle face à la caricature de démocratie du président Fujimori. Le fait que l'OEA ne défende pas avec vigueur le processus démocratique dans ses pays membres vient aggraver le déficit démocratique dans notre hémisphère.

Nous ne nous attendions guère à voir non plus, quand nous avons commencé à préparer le symposium, le déficit démocratique se manifester sous nos propres yeux, à Windsor même. Je veux parler ici de l'incroyable déploiement policier et de l'utilisation du poivre de cayenne contre certains manifestants. Cette réaction était clairement excessive. À l'approche du Sommet de Québec, il est urgent que les gouvernements canadiens modifient leur attitude face à des manifestations de rue légitimes si l'on veut que les principes démocratiques soient pleinement respectés dans notre pays.

J'espère que vous lirez avec autant de plaisir que moi les textes passionnants présentés dans ce rapport. Je me réjouis à l'idée de discuter encore de ces questions avec vous dans le cadre de nos efforts pour réorienter de manière constructive le reforcement de la démocratie dans les Amériques.

Warren Allmand, C.P., O.C., C.R.
Président, Droits et Démocratie
Août 2000

Table des matières

Avant-propos
Warren Allmand, Président, Droits et Démocratie 3

Introduction : Le déficit démocratique dans les Amériques
Nancy Thede, Coordonnatrice du programme Développement démocratique, Droits et Démocratie 5

Objectifs du symposium 8

Compte-rendu de la journée du 3 juin
Vers un hémisphère démocratique 9

Compte-rendu de la journée du 4 juin
Perspectives continentales 17

Compte-rendu de la journée du 5 juin
Le Sommet des Amériques et les priorités de la société civile 23

Tableau des activités 40

Documents préparatoires

Intégration et démocratie dans les Amériques : quelques questions en suspens
par Dorval Brunelle, Université du Québec à Montréal 42

Problèmes de gouvernance et de responsabilisation
par John W. Foster 46

L'exigence du respect des droits de la personne dans le processus d'intégration économique continentale
par Lucie Lamarche, Université du Québec à Montréal 51

Citoyenneté, participation et espace public dans les Amériques
par Laura Macdonald, Université Carleton, Ottawa 55

Bibliographie 60

Glossaire 61

Introduction
Le déficit démocratique dans les Amériques

La vague de transitions démocratiques dans les Amériques, qui avait suscité tant d'espoirs dans les années 80 et au début des années 90, semble avoir cédé la place à une période de stagnation, et non de consolidation de la démocratie. Sur le plan des réformes institutionnelles, bon nombre de problèmes fondamentaux sont loin d'être réglés dans la plupart des nouvelles démocraties de l'hémisphère, et certains régimes semblent régresser vers un autoritarisme populiste. La tendance vers une intégration continentale exclusivement axée sur la libéralisation des échanges commerciaux, avec tous les problèmes que cela suppose pour la démocratie et la participation, vient encore compliquer les choses.

Dans ces conditions, notre organe politique régional, l'Organisation des États Américains (OEA), a un rôle de plus en plus décisif à jouer. L'intégration continentale est un enjeu qui concerne tous les habitants des Amériques. La citoyenneté dans les nouvelles Amériques doit se construire sur la base d'une série de normes et de principes partagés. Certaines de ces normes figurent déjà dans le cadre du système interaméricain. L'OEA jouera par conséquent un rôle déterminant dans le développement d'une plate-forme commune pour la citoyenneté dans les Amériques, une norme partagée en faveur de la démocratie, des droits humains et du développement. Il est possible de consolider la démocratie par la voie de l'intégration continentale, plutôt que de la réduire au plus petit commun dénominateur. Mais c'est là la version optimiste du scénario.

Le libre-échange et le déficit démocratique

Jusqu'à présent, c'est à la libéralisation des échanges commerciaux qu'on a surtout imputé le déficit démocratique. L'idéologie pro-libre-échange anime les Sommets des Amériques depuis 1994, année du premier Sommet. Les acteurs, les questions débattues et les accords conclus, tout est influencé par l'idée voulant qu'il faille libéraliser les échanges commerciaux à tout prix. Et c'est la démocratie qui, entre autres, en a fait les frais tant sur le plan du processus de prises de décisions (public mal informé des négociations en cours, accès privilégié réservé au milieu des affaires, absence de véritables consultations publiques, marginalisation des pouvoirs législatifs) que sur celui de la nature des politiques adoptées (privatisations et retrait de l'État en matière de services sociaux et de biens publics). Dans le monde entier, les gouvernements ont accepté d'abdiquer leurs prérogatives politiques et d'accorder d'énormes pouvoirs d'application aux institutions internationales qui régentent le commerce et les investissements (influencées par ce que Noam Chomsky appelle des "parlements virtuels" d'investisseurs et de prêteurs), tandis qu'on affame les organes politiques comme les Nations Unies ou l'OEA en les privant de volonté politique et de ressources financières. L'intégration des Amériques est négociée en fonction du principe voulant que la démocratie soit générée par le libre-échange. Au contraire, nous a mis en garde Candido Grzybowski lors du symposium, il faut que le libre-échange soit le produit de la démocratie.

Le déficit démocratique revu et corrigé

De toute évidence, le libre-échange n'est pas en soi le problème, et lui imputer la cause du déficit démocratique constitue une approche trop réductrice d'un ensemble de problèmes bien plus vastes. Les décisions et les politiques sont en général transférées de l'espace politique public vers une sphère « privatisée » où elles échappent à tout contrôle du public et à toute redevabilité.

Présenté par ses partisans comme une réponse à une logique économique objective et implacable, ce transfert est autant politique qu'économique, et a des conséquences non seulement sur les aspects économiques de nos vies, mais aussi sur la façon dont nous vi-

vons et sur nos raisons de vivre – socialement, culturellement et politiquement. Le « transfert d'importants domaines de décision et de compétences » que décrit John Foster, a un effet largement reconnu, celui de rétrécir l'État – réduction de son rôle en matière d'économie et privatisation des sociétés d'État – mais cela va plus loin. Ses conséquences politiques sont principalement associées à la désarticulation de la sphère publique, cet espace d'interaction citoyenne où peut se construire, à partir de valeurs partagées, un engagement collectif envers le bien commun par le discours raisonné et les débats sur des questions d'intérêt général. On peut voir une manifestion de cet affaiblissement de la sphère publique dans la tendance vers une « démocratie d'exécutifs » (décrite Dorval Brunelle) et son corollaire, la marginalisation des corps législatifs dépossédés de certains domaines de décision dans nos démocraties de plus en plus tronquées.

Les processus de privatisation tant formels qu'informels sont à la source de cet affaiblissement de la sphère publique. La privatisation de services publics majeurs a non seulement des conséquences économiques, mais aussi des répercussions sociales très profondes. On pense par exemple à l'éducation. L'instruction publique est l'un des lieux privilégiés où se construit la citoyenneté dans nos sociétés: sa privatisation détruit l'un des instruments essentiels grâce auxquels notre système démocratique peut se perpétuer et se renouveler. L'aggravation des inégalités à la fois sur le plan de l'accès aux richesses et sur celui de l'accès à l'éducation est à moyen terme une combinaison mortelle pour la démocratie. Comme l'a soutenu avec force Marta Maffei, la pauvreté n'est pas seulement une question d'ordre matériel; elle a également des répercussions culturelles et sociales. La privatisation est en train d'hypothéquer gravement le « capital social » qui permet aux démocraties de fonctionner, comme nous le rappelle Laura Macdonald.

La « privatisation informelle » vient renforcer cette tendance par des pratiques comme le secret et le manque de transparence qui caractérise les discussions et les négociations sur des enjeux qui auront d'importantes répercussions sur la configuration de nos sociétés. L'engagement souscrit dans la déclaration du Sommet de Santiago en faveur de la participation et la consultation de la société civile ne restera qu'un exercice de pure forme si on ne fournit pas l'information nécessaire à un authentique débat de société sur les décisions prises. La tendance à déligitimer les voix dissidentes, même lorsqu'elles s'expriment dans le cadre de droits démocratiques légalement reconnus, a gagné du terrain à Windsor placée en état de siège, ravivant dans la mémoire de nombreux visiteurs latino-américains le souvenir de coups d'État et d'invasions militaires.

Comment contrer le déficit démocratique

Consolider la démocratie dans le cadre de l'intégration continentale est une entreprise dont l'ampleur a de quoi décourager. Mais on ne peut pas non plus rejeter l'intégration – elle est déjà là, tout autour de nous. Il faut plutôt faire en sorte qu'elle soit définie par les peuples des Amériques sans exclusion, et mettre sur pied des institutions et des mécanismes pour assurer la participation, la transparence et la redevabilité démocratiques. Ce n'est pas une mince affaire, certes, mais il existe une base pour le faire.

Il y a tout d'abord la transnationalisation des mouvements sociaux dans les Amériques, amorcée depuis plusieurs années. Cette forme d'« intégration à partir de la base » est en train de donner naissance à un sens de la citoyenneté pan-américaine et à une aptitude à penser et agir tant à l'échelon local qu'à l'échelle de l'hémisphère, à l'intérieur comme à l'extérieur des institutions officielles. Certains mouvements (femmes, peuples autochtones, syndicats, organisations de défense des droits humains) se sont développés à l'échelle continentale depuis de nombreuses années. Et on a vu émerger un mouvement multi-sectoriel – l'Alliance sociale hémisphérique – qui intervient sur la question de l'intégration. De nombreuses organisations de la société civile commencent à participer au débat sur l'intégration par les canaux officiels et parallèles.

Nous avons besoin d'institutions démocratiques continentales pour orienter politiquement le processus d'intégration, lui donner de la substance et le surveiller. L'OEA, malgré son passé cahoteux et ses faiblesses actuelles, possède une série d'institutions et de normes qui peuvent s'avérer précieuses pour le processus d'intégration. L'OEA, comme le soutient Lucie Lamarche, constitue le cadre de réfé-

rence le plus approprié pour offrir des garanties politiques aux populations de l'hémisphère. Il faut toutefois que nos gouvernements, ses États membres, lui insufflent la volonté politique suffisante pour relever de manière constructive le défi de la démocratie dans le cadre de l'intégration continentale. L'OEA n'a pas fait preuve de la vigueur nécessaire, malgré une première réaction prometteuse, sur la question des élections péruviennes. Si on veut que le processus d'intégration consolide et non affaiblisse la démocratie, il faut que l'OEA s'engage à faire de la création de la Zone de libre-échange des Amériques l'occasion d'établir un seuil social basé sur les conventions existantes de l'OEA relatives aux droits de la personne.

Le déficit démocratique n'est pas l'apanage des seules Amériques, mais il possède des caractéristiques proprement régionales (le poids écrasant des États-Unis, par exemple), et nous disposons dans notre hémisphère de ressources spécifiques pour le combattre (le dynamisme, la diversité et la vigueur des mouvements sociaux, la panoplie impressionnante d'institutions existantes). Il faut donc exercer toutes sortes de pressions et mobiliser nos énergies de manière à ce que nos institutions nationales et continentales contribuent effectivement à consolider le développement de la démocratie dans les Amériques.

Nancy Thede
Coordonnatrice du programme Développement démocratique, Droits et Démocratie

Objectifs du symposium

À L'AUBE DU 21E SIÈCLE, l'avenir des Amériques est de plus en plus marqué par la quête d'une vision partagée et d'objectifs communs. Cette nouvelle tendance — que l'on qualifie couramment d'intégration hémisphérique ou continentale — recouvre diverses problématiques, depuis la pauvreté et la corruption jusqu'aux peuples autochtones et à la propriété intellectuelle. Mais si l'on excepte les négociations hautement publicisées entourant la libéralisation des échanges commerciaux, la plupart des citoyens connaissent mal cette nouvelle dynamique des relations interaméricaines. Depuis les 50 dernières années, le système interaméricain, dont fait partie l'Organisation des États américains, est devenu un dispositif complexe d'organes de délibération et de coopération. À cela s'ajoutent les Sommets des Amériques (Miami en 1994, Santiago en 1998, Québec en 2001), à l'occasion desquels les chefs d'États élus se penchent sur l'ensemble de ces questions. C'est pourquoi des voix s'élèvent pour réclamer des débats publics plus substantiels ainsi que la participation des citoyens au processus d'intégration.

Du 3 au 5 juin, à Windsor, au Canada, plus de 200 personnes représentant plus d'une centaine d'organisations de la société civile (OSC) de toutes les Amériques œuvrant dans les domaines des droits humains, du travail et du développement social, se sont réunies pour discuter de l'avenir de la démocratie dans ce nouveau contexte. Ont participé à ce symposium de trois jours organisé par Droits et Démocratie certains des analystes les plus talentueux et les mieux articulés du continent, ainsi que les représentants d'une multiplicité d'OSC, venus réfléchir à diverses questions, dont voici quelques exemples : de quelle manière les citoyens et citoyennes peuvent-ils influencer davantage les décisions qui vont façonner leur avenir ? Comment faire en sorte que les instances qui pilotent l'intégration répondent de leurs décisions ? Quels sont les défis pour la démocratie dans un continent en pleine évolution ?

Ce rapport propose une analyse des enjeux majeurs du développement démocratique identifiés lors du symposium, ainsi qu'un compte rendu détaillé mais concis des présentations et des discussions qui ont marqué chacune des trois journées :

- *Vers un hémisphère démocratique*, 3 juin : présentations des conférenciers et discussions sur la gouvernance démocratique, les droits humains et la participation citoyenne ;
- *Perspectives continentales*, 4 juin : table-ronde d'analystes renommés qui ont présenté leurs points de vue sur l'avenir de la démocratie dans les Amériques ;
- *Le Sommet des Amériques et les priorités de la société civile*, 5 juin : atelier réunissant des représentants de réseaux d'OSC pour discuter des priorités d'action et d'intervention en vue du Sommet de Québec.

Nous espérons, par ce symposium et par la publication de ce rapport, alimenter les réflexions et le travail entrepris par les OSC, les gouvernements et les institutions du continent pour faire progresser et pour consolider la démocratie dans les Amériques.

Vers un hémisphère démocratique
Compte-rendu de la journée du 3 juin

Ouverture

Warren Allmand,
Chef Joseph Gilbert
et Ambassadeur Peter Bœhm

L'honorable Warren Allmand, C.P., O.C.,C.R., président de Droits et Démocratie (Centre international des droits de la personne et du développement démocratique), souhaite aux participantes et participants la bienvenue au symposium. Il présente le chef Joseph Gilbert de la Première nation Ojibwa de Walpole Island, qui ouvre la séance par une bénédiction et souhaite la bienvenue à ce lieu « où les eaux séparent », c'est-à-dire les terres traditionnelles des nations Potawatomi, Odawa et Ojibwa. Il déclare son appui aux initiatives du Centre et encourage les participants et participantes à reconnaître leur unicité en tant que personnes et nations, à « célébrer l'humanité et à travailler pour le mieux-être de tous et de toutes ».

M. Allmand se réjouit de cette « occasion riche en possibilités » de rassembler des penseurs novateurs pour discuter de questions touchant la démocratie et l'intégration hémisphérique. Il fait allusion aux dangers d'un libre échange incontrôlé et à la menace que cette situation représente pour le bien-être économique, social, politique et culturel. Il ajoute que la croissance économique ne devrait pas se réaliser à tout prix, que c'est le politique qui doit avoir priorité et que les accords commerciaux ne doivent pas violer les droits humains reconnus à l'échelle internationale. Il note que l'expérience du libre-échange n'est pas entièrement positive et que bien des gens souffrent de l'écart grandissant entre les riches et les pauvres. Il faut davantage de démocratie, laquelle doit reposer sur une plus grande imputabilité et transparence des gouvernements, sur leur respect de l'intérêt commun, sur une population mieux informée, sur l'approfondissement des débats et de la surveillance afin de maîtriser le processus d'intégration.

Ambassadeur Peter Bœhm, représentant permanent du Canada à l'Organisation des États Américains (OEA) déclare que « la crédibilité de l'organisation est en jeu ». Il dit qu'après une période « d'arrêt », le système examine des moyens de renforcer les droits humains et la démocratie dans la région en « plaçant la personne au premier plan des questions internationales ». Dans le cadre d'un dialogue en cours sur l'amélioration du système interaméricain des droits humains, on discute de diverses questions comme les préoccupations des États membres à l'égard du non respect des engagements, le manque d'universalité ou encore le besoin de ratifier les conventions. Par des activités de démocratie directe faisant appel à des représentants d'État et à des universitaires, ou encore par l'élaboration d'orientations sur la participation de la société civile, l'OEA tente d'accroître la participation. M. Bœhm se dit optimiste compte tenu des réussites récentes dans les Amériques telles que le dialogue avec les peuples autochtones concernant l'ébauche de la Déclaration sur les droits des peuples autochtones. Toutefois, les obstacles à la sécurité des personnes que constituent le terrorisme, la drogue et la violence sont bien présents; aussi, il faut aborder avec détermination les situations comme celle des élections présidentielles au Pérou. Il termine en disant qu'il faut assurer un financement adéquat de l'OEA pour permettre la pleine participation à ses activités des gens provenant de l'extérieur de l'Amérique du Nord, et trouver des moyens d'action appropriés tels que les bureaux électoraux nationaux, l'appui technique et le dialogue avec la société civile.

En guise de conclusion, M. Allmand déclare que nous devons prendre acte que d'autres groupes, y compris les syndicats, organisent des conférences et des manifestations pendant la Conférence de l'OEA. Il s'agit là de la démonstration même de la démocratie à l'œuvre. Malgré leurs approches différentes, ajoute-t-il, nous devons reconnaître qu'ils expriment d'importantes préoccupations et critiques des citoyens.

Panel 1
Gouvernance démocratique

La présidente, Elizabeth Spehar, coordonnatrice exécutive, Unité pour la promotion de la démocratie, OEA, félicite le Centre et le remercie de lui avoir donné l'occasion de participer à ce qui, espère-t-elle, sera un riche échange. Elle précise que le sujet du panel Démocratie et processus d'intégration régionale comporte un certain nombre « de défis, d'occasions et de problèmes » qu'il faut préciser. D'abord, l'intégration offre la possibilité d'augmenter les échanges et l'harmonisation entre les États, ainsi que de renforcer les droits humains dans l'hémisphère de manière à ne pas rabaisser un État quelconque au « plus petit dénominateur commun ». Au nombre des défis, elle relève le fait que le processus est très mal connu et pas très bien compris, et qu'il existe le danger d'affaiblir les droits des États les plus petits. Selon elle, la seule « intégration véritable est économique », bien que plusieurs soutiennent que l'intégration économique ne peut être séparée de l'intégration politique.

Bill Graham
député, président du Comité permanent des Affaires étrangères et du Commerce international, Canada

M. Graham discute du rôle que jouent les législateurs dans le processus d'intégration et fait remarquer qu'ils commencent à comprendre que pour traiter efficacement des questions clés il leur faut avoir une incidence sur les règlements internationaux et les contraintes qui en découlent. Ainsi, pour être efficaces, les législateurs doivent « s'engager dans l'espace international ». En ce moment, 30 % des projets de loi présentés au Parlement canadien ont une dimension internationale et la « liste de ce que vous ne pouvez pas faire est considérable ». Ce sont les « détails peu visibles qui compliquent la situation »; nous héritons souvent de problèmes politiques imprévus.

M. Graham parle ensuite d'expériences qu'il a vécues, qui ressemblent à celles de ses collègues dans l'ensemble des Amériques, et souligne l'importance de bien circonscrire les enjeux communs, par exemple le manque de ressources, la prédominance du pouvoir exécutif (le « déficit démocratique ») et le manque de respect envers les législateurs. Quant à la démocratisation de la politique, il décrit les activités de son comité parlementaire, notamment la tenue d'audiences à travers le pays, et le rôle actif des membres de l'opposition au sein de ce type de comité. Il souligne l'importance de la participation de parlements provinciaux tels que l'Assemblée nationale du Québec, pour tisser des liens fondés sur la langue ou les traditions juridiques. En conclusion, M. Graham fait remarquer que le monde est en pleine évolution et qu'il existe dorénavant une « nouvelle réalité » où les gens ayant des liens outre-frontières, par exemple des liens familiaux, se rapprochent, comme l'ont récemment démontré les activités de secours récemment déployés par les Centraméricaines et Centroaméricains vivant dans le sud de l'Ontario.

Luis Moreno Ocampo
Poder Ciudadano et Transparency International, Argentine

M. Moreno parle de l'action des citoyens et citoyennes contre l'impunité militaire et la corruption en relatant son expérience personnelle vécue sous un régime brutal et violent. En Argentine, de 1986 à 1990, environ 20 000 personnes ont été assassinées et un nombre plus important, torturées. Sa participation à une tentative de poursuites contre un général lui a appris que le système judiciaire intervient trop tard dans le processus pour qu'il soit efficace. Il faut concentrer nos efforts sur la prévention plutôt que sur l'enquête après coup de violations des droits humains.

Décrivant l'Argentine comme « un État sans État », M. Moreno rappelle aux participants que nous vivons sur un continent où 80 % des habitants ne sont pas représentés politiquement. Il invite les participantes et participants canadiens à s'imaginer un monde où les autorités gouvernementales torturent les citoyens et à voir la question de la représentation sous cet angle. Il ajoute que l'économie mondiale se développe en l'absence de tout organisme représentatif ou institutionnel et que les conflits ne sont pas résolus par des mécanismes au sein des régions touchées, mais bien aux États-Unis ou en Europe. Certes des décisions qui touchent des millions de personnes sont prises, mais seuls les intérêts des grandes sociétés et de quelques personnes de l'élite sont représentés.

Trop d'espace a été accordé à l'exécutif et trop peu aux pouvoirs législatif et judiciaire. Il propose la création de coalitions et « d'alliances souples » à l'échelle mondiale, qui feraient la promotion d'un concept de citoyenneté enraciné dans un engagement moral et qui transcenderaient l'État-nation. Sans cela, nous nous retrouverons face à une situation similaire à celle de l'OEA, qui a tellement hésité à accueillir la société civile que les manifestants pensent maintenant qu'ils ne peuvent entrer que par la force.

M. Candido Grzybowski
directeur, IBASE, Brésil

M. Grzybowski compare son organisme à une puce dont la piqûre ne tue pas mais fait mal. « Imaginez des milliers de puces », dit-il. Il faut élargir notre vision pour traiter le processus d'intégration et ne pas simplement accepter les conditions des négociateurs. Examinant en profondeur l'intégration continentale, la structure de pouvoir des négociations et les conditions requises pour démocratiser le processus, il qualifie le Forum des gens d'affaires des Amériques et la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) de processus antidémocratiques et non coopératifs où dominent la loi de la jungle et l'économie de marché. La « main invisible » est visible, dit-il; c'est celle des sociétés qui ont rendu les négociations commerciales actuelles fondamentalement antidémocratiques parce que, de par sa nature, l'accumulation du capital exclut les gens et concentre le pouvoir. La démocratie n'est pas un sous-produit du libre-échange. Or elle est perçue comme une concession plutôt qu'un principe fondateur. La ZLEA et la mondialisation créeront un énorme « déficit démocratique » et affaibliront davantage la capacité de prise de décisions.

M. Grzybowski critique ensuite le manque de transparence et d'imputabilité. Il note que la tendance actuelle de libéralisation du commerce ne se déroule pas « en vase clos », mais qu'il fait plutôt partie du mouvement de l'après Guerre froide vers un nouvel ordre fondé sur le pouvoir corporatif et militaire (surtout celui des États-Unis). Il met en doute l'hypothèse selon laquelle l'élection de dirigeants démocratise le processus d'intégration, et ajoute que nous devons examiner les aspects fondamentaux de la démocratie, en particulier nos définitions de « l'égalité des droits » et de la « libre participation ». La démocratie ne se résume pas au vote mais suppose une participation soutenue et une pression directe. Il décrit le besoin d'une souveraineté populaire accrue, où la participation et la représentation sont indivisibles et les dirigeants sont au service de la population.

M. Grzybowski fait remarquer que le « Consensus de Washington » forme la base des négociations menées par les dirigeants et les technocrates, et que seule la participation populaire peut garantir un développement durable et humain qui tienne compte des droits économiques, sociaux, politiques et culturels. Il préconise une forme de démocratie radicalisée faisant appel à des délibérations et des actions collectives, afin de garantir que le processus d'intégration ait des effets au niveau de la participation et de la redistribution et que la diversité puisse s'exprimer en fonction du bien collectif.

M. Grzybowski conclut que nous devons faire des percées démocratiques par l'intermédiaire d'organisations telles qu'un forum mondial, et utiliser des moyens de communication pour proposer des solutions de rechange et faire entendre les préoccupations à la table des négociations. Le temps est venu de réaliser des progrès, dit-il, alors que la vague actuelle de protestations et de manifestations prend le dessus sur celle du néo-libéralisme.

Sommaire

La présidente résume les thèmes principaux des présentations et note l'importance accordée à la participation accrue à l'échelle nationale et internationale. Les législateurs sont de plus en plus forcés de traiter de questions internationales, même lorsqu'ils se penchent sur des questions qui n'ont qu'une envergure nationale. Il importe donc de renforcer le rôle du pouvoir législatif afin d'éviter d'ajouter de l'eau au moulin à une démocratie dominée par l'exécutif. La notion de « déficit démocratique » est fondamentale; elle cite, parmi les défis qui en découlent, le manque de confiance dans les institutions, la perception selon laquelle les législateurs sont faibles ou malhonnêtes, de même que l'apathie et l'indifférence croissantes. Certains conférenciers proposent d'intervenir à l'échelle mondiale pour régler cette crise de représentation, qui donne aux gens l'impression que leurs intérêts ne sont pas représentés, et pour transformer le

processus de mondialisation, que les systèmes nationaux sont incapables gérer. Les solutions possibles comprennent le partage de l'information, la création d'un leadership préventif intervenant avant que les crises ne surviennent, le renforcement de l'action collective, la mobilisation au moyen d'un forum social mondiale et la reconnaissance des responsabilités de chaque citoyen et citoyenne.

Panel 2
Droits humains

La présidente Lucie Lamarche, professeure de droit international à l'Université du Québec à Montréal, fait remarquer que le panel est constitué de conférenciers réputés qui ont personnellement pris part au combat pour les droits humains partout dans les Amériques. Ils ont tous cherché à s'assurer que la libéralisation du développement économique dans les Amériques tienne compte des droits humains. Ils s'accordent tous sur la notion voulant que l'édification d'Amériques meilleures dépend non seulement des avocats et des exigences techniques de la démocratie mais également de l'engagement actif de la société civile.

Javier Mujica
Président-Fondateur, Centro de Asesoría Laboral del Perú

Mme Lamarche présente ensuite Javier Mujica, avocat et journaliste péruvien. M. Mujica est le président-fondateur du programme des droits humains au Centro de Asesoría Laboral del Perú (CEDAL), organisme membre du comité exécutif du Foro Democrático qui vise à promouvoir la démocratie au Pérou.

M. Mujica déclare que les intérêts de la société civile «doivent faire partie intégrante» des processus officiels de manière à forcer les gouvernements à se préoccuper du lien étroit existant entre la libéralisation économique et les violations des droits humains. À titre d'exemple, il mentionne le secteur de la fabrication de bicyclettes du Pérou pour lequel la libéralisation du commerce s'est traduite par des faillites et la fermeture d'usines. Les travailleurs ont ainsi perdu leur emploi et, dans certains cas, des opposants à ces fermetures ont été emprisonnés, torturés ou ont même disparu. Il en a été de même dans d'autres secteurs industriels. Les travailleurs sont en somme les victimes des retombées d'accords commerciaux qui ne tiennent pas compte de leurs intérêts et sur lesquels ils n'ont aucun contrôle.

M. Mujica fait également remarquer que des inquiétudes semblables transparaissent aussi au Mexique où les citoyens en ont assez d'entendre dire qu'un avenir économique meilleur les attend. De fait, le bien-être de la majorité des habitants de l'Amérique latine et leur accès aux biens et services ne se sont pas améliorés depuis la tenue à Miami du premier Sommet sur les Amériques. Selon M. Mujica, cela est évident lorsque l'on examine le nombre de pauvres en Amérique latine qui est passé de 86 millions d'habitants en 1980 à 250 millions en 2000, situation qui s'est accompagnée d'inégalités plus prononcées en termes de répartition des richesses et ce, malgré l'engagement des gouvernements (en vertu de la Charte des Nations Unies, de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de la Convention de Vienne) envers le respect et la préservation des droits humains et l'amélioration des niveaux de vie.

Pour faire face à ces problèmes, les défenseurs des droits humains doivent s'assurer que les gouvernements tiennent compte de ces droits dans leurs politiques commerciales. Parallèlement, il faut que les organismes de droits humains recherchent une pleine participation aux discussions internationales. Il faut soulever les questions relatives aux droits humains à la rencontre de l'OEA à Windsor et lors de futures rencontres internationales.

Sheila Stuart
Coordonnatrice, Caribbean Human Rights Network

Mme Lamarche présente ensuite Mme Stuart qui œuvre depuis 20 ans au sein d'organismes non gouvernementaux régionaux (ONG) dans les Antilles anglophones. Celle-ci décrit la plupart des pays antillais comme étant des économies de petite taille (population régionale totale inférieure à 10 millions d'habitants), et dont la population est majoritairement de descendance africaine. Il s'agit de sociétés

diversifiées au sein desquelles les races se côtoyaient sans trop se mélanger.

Elle fait remarquer que ces États possèdent une solide tradition en matière de démocratie et des droits humains. Il n'en va cependant pas de même pour ce qui est des droits sociaux et économiques lesquels, selon elle, sont « reconnus dans les textes mais pas dans la réalité ». Le faible développement économique de la région se traduit pour bien des gens par un accès limité à l'alimentation, aux soins de santé et à l'éducation. Les gouvernements de la région prétendent que ces problèmes sont exacerbés par les exigences des pays riches et des institutions internationales, comme la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, en vue d'une plus grande libéralisation économique. Parallèlement, les pays riches souhaitent lier l'aide économique à la performance des pays demandeurs en matière de droits humains et ont imposé des pénalités financières à des gouvernements des Caraïbes pour violation de ces droits.

Selon Mme Stuart, la plupart de ces gouvernements ont reconnu leur responsabilité au chapitre de la protection des droits humains et ont ratifié des traités internationaux reconnaissant cet engagement, lequel n'est cependant pas toujours pleinement respecté. Certains pays ont, par exemple, refusé l'aide juridique à leurs citoyens, ce qui signifie pour les pauvres aucun accès à la justice. Quelques gouvernements se sont même retirés de certains engagements internationaux. Les gouvernements de la Jamaïque et de la Trinité-et-Tobago se sont ainsi retirés du Premier protocole facultatif du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. La Trinité-et-Tobago a pris cette mesure dans le but de conserver la peine capitale, mais ce sont tous les citoyens qui en subissent les conséquences.

Mme Stuart examine ensuite la tendance à l'intégration régionale dans les Caraïbes qu'elle pense nécessaire étant donné que les États ne sont plus en mesure d'affronter indépendamment les défis internationaux actuels. Les ONG ont joué un rôle important en vue de favoriser la coopération régionale et « ont réussi à rapprocher les peuples des Antilles, ce que n'ont pas réussi à faire les gouvernements ». En outre, l'Internet a intensifié les communications au sein de la région. Néanmoins, les initiatives de promotion de l'intégration régionale se butent à certaines difficultés. Les pressions nationalistes sont fortes et, dans certains cas, se sont renforcées à cause des efforts d'intégration régionale. L'expansion du libre-échange a également eu des conséquences négatives du fait que les entreprises internationales ont pu s'installer librement dans les États antillais, ce qui a mené à une érosion des droits des travailleurs dans la mesure où ces entreprises peuvent déménager lorsque les employés revendiquent de meilleurs salaires ou conditions de travail.

Mme Stuart termine en proposant que les gouvernements antillais établissent un meilleur dialogue avec leurs sociétés et que les défenseurs des droits humains soient directement représentés lors de réunions internationales en vue de faciliter la protection de ces droits.

Juan Mendez
Directeur, Center for Civil and Human Rights

Mme Lamarche présente ensuite Juan Mendez, directeur du Center for Civil and Human Rights de l'Université Notre Dame, vice-président de la Commission interaméricaine des droits de l'homme et membre du conseil d'administration de Droits et Démocratie. Pour M. Mendez, la disparité institutionnelle constitue l'un des plus grands dangers posés à « l'intégration souhaitée ». Si l'on ne se préoccupe pas de cette question, l'intégration cristallisera les différences actuelles entre les riches et les pauvres. Les systèmes judiciaires dans la région sont en piteux état et sans la mise en place de réformes adéquates, l'intégration « ne sera pas souhaitable » puisqu'elle ne profitera alors qu'aux riches.

Bien que des gouvernements élus démocratiquement aient remplacé les régimes militaires dans la majorité des pays de la région, il serait erroné, selon M. Mendez, d'être satisfait de la situation des gouvernements actuels. L'imputabilité revêt une importance cruciale dans les systèmes démocratiques et est tributaire de l'état de l'appareil judiciaire. Celui-ci offre les mécanismes de surveillance les plus importants de l'exercice du pouvoir des autres organes du gouvernement. L'absence d'un système judiciaire fort donne aux représentants élus des pouvoirs pratiquement illimités et c'est là le problème de l'Amérique latine. Le judiciaire ne bénéficie pas de l'investisse-

ment suffisant et n'a que peu de prestige. Aussi lui faut-il être réellement indépendant des méandres du pouvoir plutôt que de jouir uniquement d'une indépendance formelle.

Selon M. Mendez, l'imputabilité judiciaire fait également défaut. En Argentine, par exemple, les juges déclarent qu'ils n'appartiennent pas à la fonction publique et que, par conséquent, ils ne sont pas tenus de faire de déclaration de revenus. En outre, le système judiciaire ne représente pas grand chose pour la majorité des habitants de la région. Le coût des poursuites et les formalités des procédures ne permettent pas à la majorité des gens de s'en prévaloir. Il faut éviter de se retrouver avec des systèmes judiciaires dont la qualité des services est inférieure pour les pauvres. La protection des droits économiques, sociaux et culturels exige l'accès à la justice. Les droits inscrits dans la constitution des pays ou dans les accords internationaux perdent de leur sens s'il n'existe pas d'outil pour veiller à leur application.

Les inquiétudes relatives à la protection des droits humains et au système judiciaire sont également liées aux taux exagérés de criminalité, selon M. Mendez. La criminalité constitue certes un problème mais son exagération par certains gouvernements mène à une limitation des droits civils. Il est possible de combattre le crime tout en maintenant le respect de la primauté du droit et des droits humains. Le renforcement de la police communautaire peut s'avérer utile à ce chapitre de même que le dialogue entre la police et les citoyens.

Aussi, M. Mendez remarque que même s'il n'a pas présenté un panorama complet des problèmes judiciaires en Amérique latine, il faut néanmoins reconnaître qu'ils existent. Si le processus d'intégration ne réussit pas à les régler, celui-ci ne profitera alors qu'à l'élite économique.

Panel 3
Citoyenneté et participation

L'animatrice du panel, Barbara Byers, présidente de la Fédération du travail de la Saskatchewan, se réjouit de la tendance vers une approche participative à la vie politique et à la remise en cause du modèle de démocratie dominant. Elle présente ensuite à l'auditoire le premier conférencier, Andrés Serbin, coordonnateur du Forum permanent de la société civile du bassin des Caraïbes.

Andrés Serbin
Coordonnateur, Forum permanent de la société civile du bassin des Caraïbes

D'entrée de jeu, M. Serbin déclare que jusqu'à ce jour, une poignée de joueurs, surtout des sociétés transnationales et les États les plus industrialisés, ont dominé la mondialisation. Cependant, nous assistons aussi à l'émergence d'une « mondialisation depuis la base ». Reconnaissant que la mondialisation a une incidence non seulement sur le commerce mais aussi sur tous les aspects de la vie des gens, il affirme que parmi les nouveaux intervenants figurent les citoyens informés de la société.

M. Serbin reconnaît la difficulté de définir ce que l'on entend par « société civile » et indique qu'il y aurait lieu de débattre des rôles de la citoyenneté et de la participation sur le plan de la mondialisation. Il insiste sur l'importance des réseaux sociaux pour promouvoir et préserver la sphère publique et la mise en valeur du bien commun. Bien que ces stratégies soient difficiles à mettre en œuvre, il maintient que cette tâche, lorsqu'elle est située dans un cadre délimité, paraît beaucoup plus simple à accomplir. Le secret, selon lui, consiste à définir des stratégies et des moyens d'action faisant appel à un nombre restreint d'intervenants.

S'efforçant de relever ce défi, le Forum permanent a constaté qu'il existe une « vision sociale, économique et écologique commune » dans la région des Caraïbes. Les membres du Forum partagent une vision similaire dans plusieurs domaines parce que la taille réduite de leurs économies les rend particulièrement vulnérables aux objectifs des États industrialisés et des sociétés

transnationales. M. Serbin voit le bassin des Caraïbes comme la grande oubliée dans l'hémisphère occidental, coincé qu'il est entre les économies très accélérées du Nord et l'environnement volatile du Sud.

Avant que l'on puisse débattre des notions de citoyenneté et de participation à l'échelle de l'hémisphère occidental, il faut que les régions définissent et renforcent leurs propres cadres pour permettre ce débat. Dans le cas de l'Amérique centrale, il y amplement d'espace pour établir des cadres; le problème en est un d'organisation. Les citoyens ont des opinions à faire valoir, mais parviennent difficilement à se faire entendre. Le Forum permanent de la société civile du bassin des Caraïbes est devenu une tribune où ces voix peuvent se faire entendre et un lieu pour mettre en commun des préoccupations. L'organisation aide également ses membres à établir des contacts et des réseaux entre eux et avec les gouvernements et les décideurs. La consolidation de leurs propres structures démocratiques constitue un des défis de ces réseaux.

Le Forum commence à peine à avoir une incidence sur l'intégration régionale, d'expliquer M. Serbin. Sur ce plan, il est essentiel de forger des liens avec tous les types d'institutions, non seulement avec les organisations non gouvernementales, mais aussi avec les dirigeants gouvernementaux qui exercent une influence sur la prise de décision. Une fois les objectifs régionaux et infrarégionaux atteints, dit-il, le Forum a comme objectif de former des alliances en dehors de cette sphère. Il est important dans un premier temps de consolider les efforts à l'échelle régionale avant de chercher à établir des liens internationaux, car le succès remporté dans la création de liens internationaux dépend d'une base solide de participation des citoyens au niveau régional.

Marta Maffei
Vice-présidente pour l'Amérique latine, Internationale de l'Éducation

Mme Byers remercie M. Serbin de sa présentation et cède la parole à la deuxième conférencière, Marta Maffei, vice-présidente pour l'Amérique latine de l'Internationale de l'éducation. Mme Maffei entame son exposé en traitant du rôle de l'éducation publique dans la formation de citoyennes et citoyens s'intéressant aux affaires publiques et y jouant un rôle actif. Elle soutient que l'éducation publique est importante en raison de l'influence considérable qu'elle peut exercer sur le développement de la citoyenneté et de la participation.

Mme Maffei croit qu'il existe un lien direct entre la démocratie et le type de citoyenneté que l'on enseigne dans les écoles. Dans une société réellement démocratique l'éducation publique devrait servir de véhicule pour enseigner aux citoyens à prendre une part active dans les décisions gouvernementales ayant une répercussion sur leur vie quotidienne. Pour restructurer la façon dont la démocratie s'exerce présentement, elle est d'avis que les citoyens doivent participer au dialogue qui influe sur les décisions gouvernementales. Les citoyens ayant l'habitude d'une pensée critique et capables de convaincre et de persuader sont les mieux placés pour cela.

D'après Mme Maffei, l'éducation publique peut substituer la tolérance au fanatisme et aider les citoyens à comprendre qu'il y a plusieurs façons d'exercer leurs droits politiques. Elle souligne le besoin de reconnaître et de respecter ces droits. Bien que l'éducation publique ne puisse pas à elle seule former les citoyens à la participation à une société civile, l'éducation publique n'en demeure pas moins essentielle pour atteindre cet objectif. Pour les enfants, l'école représente, après la famille, la deuxième expérience de socialisation. En ce sens, l'école est le premier lien entre la vie publique et la vie privée et un milieu fertile pour enseigner que l'uniformité détruit le principe d'égalité sur lequel devrait reposer toute société civile. Ce principe devrait être véhiculé dans la société civile, affirme-t-elle, parce la diversité sociale est un droit. Maintenant que plus de jeunes poursuivent leur scolarisation, nous avons davantage l'occasion d'encourager ce mode de pensée.

Elle souligne ensuite que ses collègues et elle-même ne sont pas au bout de leurs efforts pour développer chez les étudiants un sentiment de citoyenneté et encourager la participation. La principale difficulté tient aux écarts croissants entre les élèves sur les plans social et économique, ce qui la pousse à voir dans la pauvreté le plus grand obstacle à une participation plus large des citoyens, parce que les gens qui vivent dans la pauvreté seront toujours exclus du reste de la société.

Toutefois, la pauvreté ne se limite pas à la dimension matérielle. Elle se manifeste par un accès réduit à l'information, au partage des idées, au discours et à la participation. La pauvreté est synonyme d'exclusion, tous deux incompatibles avec une démocratie réelle, d'où l'importance de l'éducation publique pour aider les gens dans la pauvreté à prendre la place qui leur revient parmi les membres informés et actifs de la société civile.

Mme Maffei sert une mise en garde en rappelant que la pauvreté tend à engendrer une culture où les citoyens croient que le changement est impossible. Ce problème, qui déborde du simple programme scolaire, doit néanmoins être soulevé et débattu. Par exemple, les éducateurs publics qui veulent venir en aide à leurs élèves doivent se demander: Quel modèle de démocratie voulons-nous? Quel genre de citoyen et quel genre d'être humain voulons-nous? Comment devons-nous nous organiser pour exiger le respect des droits sociaux qui reviennent à chacun d'entre nous?

Mme Maffei rappelle que les démocraties formelles, la corruption du pouvoir et l'affaiblissement des organisations ouvrières posent des problèmes auxquels il faudra s'attaquer. Par exemple, les gouvernements semblent se soucier davantage de la confiance des investisseurs que de celle des électeurs. Cela est particulièrement le cas dans les pays les moins développés. Cette préoccupation pour la viabilité économique entraîne l'effritement d'importants droits citoyens, par exemple les droits des travailleurs, les droits des femmes et même le droit à la terre. Cette tendance laisse de plus en plus de gens sans protection. Les institutions censées défendre les droits sociaux sont intentionnellement affaiblies au profit des intérêts des pays industrialisés. Il en résulte, sur le plan social, une tendance à l'individualisme, un contexte où les gens se sentent isolés et peu capables d'influer sur le changement social.

Mme Maffei croit qu'il est impossible de se soustraire au monopole mondial qu'exercent les entreprises sur les technologies de l'information. Ce monopole se manifeste dans notre quotidien, des journaux que nous lisons aux téléphones que nous utilisons. Il a pour effet de rendre la personne négligeable. La personne perd toute importance, au point de pratiquement disparaître, à mesure que les technologies de l'information s'imposent. À titre d'exemple, elle mentionne les sociétés qui utilisent la technologie d'Internet pour asseoir leur hégémonie.

Perspectives continentales
Compte-rendu de la journée du 4 juin

Observations préliminaires

Kathleen Mahoney
et Chef Joseph Gilbert

Kathleen Mahoney, présidente du Conseil d'administration de Droits et Démocratie fait quelques observations préliminaires avant de présenter le chef Joseph Gilbert, de la Première Nation Ojibwa de Walpole Island, qui souligne l'ouverture de la séance par une cérémonie traditionnelle autochtone.

Le chef Gilbert fait remarquer que le système d'éducation traditionnel occidental diffère grandement de celui des nations autochtones du Canada. Dans les communautés autochtones, l'éducation repose sur la spiritualité; elle vise à enseigner aux gens à interagir les uns avec les autres dans le respect de l'esprit. Ces différences ne doivent pas nous éloigner les uns des autres, dit-il, en enjoignant l'auditoire à célébrer le fait qu'en dépit de sa diversité, l'humanité ne fait toujours qu'un. Il invite ensuite les panélistes à mener leurs délibérations dans un esprit d'unité, de coopération, de compréhension et d'amour.

Mme Mahoney remercie le chef Gilbert et annonce l'annulation des discours d'ouverture que devaient prononcer l'honorable Lloyd Axworthy, ministre des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada, et S.E. César Gaviria, secrétaire général de l'OEA. Mme Mahoney fait la lecture d'une lettre dans laquelle le ministre Axworthy s'excuse de ne pas pouvoir être présent à l'événement en raison d'une réunion urgente sur la crise électorale au Pérou.

Présentations des panélistes

Noam Chomsky
Professeur en linguistique, M.I.T., États-Unis

L'animatrice du panel, Francine Pelletier, présente à l'auditoire le premier conférencier, le militant et philosophe Noam Chomsky qui, dans sa présentation sur l'histoire de l'intégration et de la démocratie dans les Amériques, cite une large gamme de sources. Mettant l'auditoire en garde contre le danger d'ignorer l'histoire, il note que le système interaméricain est en place depuis le début des années 1800, et qu'il a toujours été caractérisé par un déséquilibre marqué entre les États-Unis et tous les autres pays participants.

M. Chomsky soutient que les États-Unis ont toujours revendiqué ce rôle dominant, rappelant que la présidence de Woodrow Wilson, au début des années 1900, a été marquée par la Doctrine Munroe consacrant la détermination des États-Unis de maintenir leurs intérêts au premier plan et « de maintenir tous les autres pays à la merci des États-Unis ».

Depuis l'adoption de cette doctrine, les faits démontrent sa mise en œuvre systématique. Dans leur politique relative aux Amériques, les États-Unis ont clairement prouvé qu'ils sont prêts à agir multilatéralement lorsque cela est possible, mais qu'ils n'hésitent pas à intervenir unilatéralement, lorsqu'ils en sentent le besoin, pour défendre leurs propres intérêts.

Selon M. Chomsky, cette expérience permet de faire ressortir que la liberté politique n'entraîne pas automatiquement la liberté économique. L'esclavagisme économique existe, ce qui explique la quête d'un développement indépendant qu'ont poursuivi de nombreux pays du Sud. Cet objectif a fait des avancées il y a quelques semaines au Sommet du Sud, qui s'est tenu à La Havane, à Cuba, où les gouvernements ont adopté une déclaration en faveur de l'instauration d'un nouvel ordre mondial visant un développement autonome.

Jusqu'à ce jour, cependant, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a pratiquement proscrit ce droit, de façon à préserver les pouvoirs des États-Unis. Ces derniers ont réussi à maintenir en place des règlements hautement protectionnistes. Les participants au Sommet du Sud ont insisté sur le droit à un développement autonome, sans ingérence ni « intervention humanitaire » de tierces parties dans les affaires internes des pays.

Il rappelle à son auditoire que la moitié de la population mondiale fait l'objet de sanctions de la part des États-Unis, sanctions dénoncées dans de nombreux forums y compris au Sommet du Sud. Si les participants au Sommet du Sud sont parvenus à un vaste consensus, les résultats de cet événement sont demeurés pour l'essentiel inconnus. Il est d'ailleurs révélateur qu'aucune mention du Sommet ni de la Déclaration des pays participants n'a été faite dans les médias des États-Unis.

M. Chomsky cite ensuite les relations qu'entretiennent les États-Unis avec Cuba comme un autre exemple de leur politique dans les Amériques. Dans des documents secrets de l'administration Kennedy, rendus publics récemment, Cuba est décrit comme une menace, car on craignait que ne se répandent les idées de Castro qui risqueraient d'inciter « les pauvres et les laissés pour compte à revendiquer les moyens de se donner des conditions de vie décentes ». Il rappelle le rôle joué par les États-Unis en 1954 au Guatemala dans le renversement de la démocratie, en citant des documents gouvernementaux internes dénonçant les réformes sociales et politiques entreprises dans ce pays. Le gouvernement guatémaltèque de l'époque cherchait à mobiliser la classe paysanne et avait entrepris une réforme agraire pour venir en aide aux fermiers démunis. Les États-Unis ont alors vu dans ces mesures un instrument de propagande contre la classe dirigeante avec laquelle ils entretenaient depuis longtemps des liens étroits.

Ce contrôle exercé sur les affaires internes d'autres pays est typique, selon M. Chomsky, de la théorie des dominos sur laquelle semble reposer la politique extérieure des États-Unis. En vertu de cette théorie, il ne faut pas laisser un pays acquérir son indépendance, faute de quoi tous les autres pays voudront en faire autant. Soulignant que les exemples à l'appui de cette théorie abondent, il mentionne l'intervention des États-Unis en Haïti pour démontrer que cette politique remonte à l'époque de la guerre froide. Dans les années 1980, les États-Unis se sont livrés à une expérience pour faire de Haïti le Taïwan des Antilles, ce qui a eu pour conséquence d'enfoncer un peu plus ce pays dans la ruine et de détruire le secteur de la riziculture haïtienne. Il souligne aussi le courage de la population haïtienne derrière le mouvement démocratique qui a abouti aux élections de 1990, un vote qui a ébranlé la structure traditionnelle du pouvoir et brouillé les règles du jeu aux yeux des États-Unis. C'est alors, dit-il, que Washington a décidé d'intervenir rapidement pour aider ses alliés haïtiens à renverser le gouvernement démocratiquement élu.

M. Chomsky présente ensuite la Colombie comme un autre exemple des dégâts que peut occasionner l'aide militaire des États-Unis. En 1999, la Colombie était la première destination d'armes en provenance des États-Unis; alors que ce pays prétend que cet équipement sert à livrer bataille aux trafiquants de drogue, une bonne partie des armes aboutissent entre les mains d'unités paramilitaires qui combattent la guérilla et les mouvements populaires.

Le principal motif à l'origine du Plan Colombia, le nouveau et ambitieux programme d'aide militaire proposé par le président Clinton, est de combattre le trafic de la drogue. Une telle approche s'est avérée inefficace à plus d'une reprise par le passé. L'objectif réel de ce programme, il ne faut pas se le cacher, est de soutenir les structures traditionnelles du pouvoir à l'étranger tout en criminalisant les marginaux aux États-Unis.

Au bout du compte, avance M. Chomsky, la forme de mondialisation imposée par l'Occident ne fait que : ralentir la croissance économique, augmenter les taux d'intérêt, rendre les marchés financiers plus volatils, maintenir les niveaux de salaires à un point mort et accroître les charges de travail. Les indicateurs sociaux connaissent une baisse, et la Banque mondiale rapporte que la situation de l'Amérique latine ne s'est pas améliorée par rapport à ce qu'elle était il y a deux décennies. Dans un monde gouverné par un « Parlement virtuel » d'investisseurs et de prêteurs qui rejette les politiques qui privilégient les gens au détriment des profits, il est essentiel que les voix de tous les quartiers et villages se fassent entendre, y compris les voix de ceux qui manifestent dans les rues adjacentes au théâtre Capitol, à Windsor.

Virginia Vargas
sociologue, fondatrice du Centro de la Mujer Peruana « Flora Tristan » et le réseau DAWN, Pérou

La militante féministe Virginia Vargas, fondatrice du Centro de la Mujer Peruana « Flora Tristan », a centré son intervention sur le Pérou qui a vécu récemment de lamentables élections et l'effondrement de sa démocratie.

Il importe énormément, de dire Mme Vargas, que les Amériques étudient de près l'exemple du Pérou, parce que le contexte dans lequel cette attaque en règle contre la démocratie a eu lieu n'est pas exclusif au Pérou. Le gouvernement du président Alberto Fujimori démantèle les institutions démocratiques, érode l'autonomie des institutions législatives, judiciaires et électorales, et a recours aux menaces et à l'expropriation pour museler les médias. Par le passé, le fujimorisme et ses appels au principe de la souveraineté nationale avaient trouvé écho dans la population en raison des écarts sociaux, culturels et raciaux enracinés dans la pauvreté. Tout en faisant remarquer que les inégalités économiques existant toujours en Amérique latine sont à la base même de l'exclusion des femmes, elle n'en a pas moins insisté sur le fait que citoyenneté et démocratie ne vont pas nécessairement de pair. Bien au contraire, la tension entre la reconnaissance et la distribution persiste bel et bien et en fait s'aggrave à cause des obstacles à la redistribution économique créés par le néo-libéralisme.

Mme Vargas parle ensuite de son expérience dans l'organisation de la résistance populaire au régime de Fujimori parmi les femmes, ajoutant que ce qui n'est pas bon pour la démocratie ne l'est pas non plus pour les femmes. La difficulté des féministes du Pérou, comme de toute l'Amérique latine, est de faire le lien entre la privation de pouvoirs politiques et la marginalisation économique auxquelles sont confrontées les femmes. À propos des changements superficiels que Fujimori a entrepris, par exemple la nomination de femmes à des postes de pouvoir visibles, elle fait remarquer qu'Hitler en son temps avait lui aussi élargi les droits des femmes pour favoriser la réalisation de son programme durant l'holocauste de la Seconde guerre mondiale.

Cette situation n'est pas unique au Pérou. Les États d'Amérique latine favorisent une conception minimaliste de la démocratie reposant sur la dévaluation de la démocratie participative et un glissement de la notion de citoyen au profit de celle de consommateur. Ainsi, ils ont redéfini la démocratie en la réduisant tout simplement à la politique électorale, rejetant la dimension participative pourtant essentielle. Fujimori et autres consorts ont recours à des plébiscites pour priver les populations de leurs droits, tout en s'appuyant sur une forme d'autoritarisme technocratique (faisant appel aux forces armées, aux entreprises et aux organisations internationales) pour pallier les écarts sociaux, culturels et raciaux qu'elle a décrits. Un bon exemple de cette politique clientéliste est illustré dans la pratique récente d'achat de votes contre de la nourriture et de l'argent.

Mme Vargas fait aussi remarquer que l'État et la société civile ont des programmes radicalement opposés. Représentant une vaste gamme de groupes basés sur l'âge, la classe, l'orientation sexuelle et d'autres facteurs, la société civile élargit la démocratie au niveau local et à d'autres niveaux. Il ne s'agit aucunement d'un processus facile d'autant que les organisations populaires font elles aussi preuve d'intolérance, d'exclusion et de violations des droits humains. En fait, il existe au sein de cette myriade d'associations toutes sortes de difficultés alors que la société civile elle-même lutte pour trouver des valeurs universelles et promouvoir la diversité face à des questions comme le racisme et le sexisme.

Mme Vargas propose une stratégie où la citoyenneté dépasserait les simples frontières nationales. Une telle approche pouvait sembler impensable il y a peu de temps, mais la mondialisation l'a rendue possible et nécessaire du fait que les États-nations sont bien trop petits pour relever les défis de l'économie globale, mais aussi trop grands pour représenter les intérêts locaux et une multiplicité d'identités. Elle fait notamment allusion au cas du général Pinochet comme exemple de comment le niveau mondial peut en venir à promouvoir la démocratie au niveau local. Nous ne disposons toujours pas de mécanismes pour combler les écarts et exercer un plus grand contrôle sur les intérêts multinationaux.

Devant les violations et autres fraudes électorales bien évidentes au Pérou, sous les yeux mêmes des organisations internationales, Mme Vargas demande à l'OEA de créer une commission chargée d'examiner la situation, de négocier une solution, et de demander la tenue im-

médiate de nouvelles élections. Selon elle, la mondialisation a donné naissance à un nouveau contexte à l'OEA et aux Nations Unies, lesquelles sont aujourd'hui les seules institutions existantes pouvant s'attaquer aux défis de la mondialisation. Toutefois, elle remarque que pour jouer un véritable rôle, ces deux structures devront s'adapter au 21e siècle. La question est, en fin de compte, de trouver un modèle de défense éthique et d'organisation politique permettant à la société civile de consolider ses progrès démocratiques et d'assurer le droit à la redistribution ainsi que les droits humains.

Rex Nettleford
Vice-chancelier, University of the West Indies, Jamaïque

Rex Nettleford, universitaire jamaïcain de renom, spécialiste en formation syndicale, historien et intervenant social et culturel, et analyste politique, se plaît à dire que la mondialisation n'est rien d'autre « qu'une nouvelle façon de qualifier une vieille obscénité ». Bien qu'il reconnaisse suivre de près le déroulement de la situation, d'un œil critique toutefois, il cite le conseil qu'il se plaisait à donner aux autres à une certaine époque, soit « Ne boycotte rien ni ne démissionne jamais sur un coup de tête; la vie est comme un jeu : si tu n'es pas présent, tu ne peux y participer ! ».

Conscient des visées de contrôle international, M. Nettleford décrit les nombreux visages que prend l'opposition dans le « deux-tiers monde », selon son expression, là même où la mondialisation va dans les deux sens. Il défie l'auditoire d'imaginer l'hémisphère de façon différente, de se réapproprier le terme « américain » des États-Unis, puisque nous sommes tous des Américains dans un sens plus large. Il décrit les Amériques comme une « civilisation à la croisée des chemins » qui, à l'instar de toutes les civilisations de ce genre, est une formidable source de pensée artistique, sociale et politique. Bien que l'ensemble des personnes disparates vivant et travaillant ensemble soit souvent considéré comme une faiblesse, pour lui, il s'agit plutôt d'une force.

À propos des exposés de M. Chomsky et de Mme Vargas, il souligne les contradictions qui prévalent lorsque de puissantes nations font des déclarations de principe, mais envoient des armes à des États qui violent les droits humains. Les peuples antillais ont développé des « ripostes » en réaction à ces contradictions frappantes.

La région a par ailleurs été le théâtre d'une créolisation culturelle de grande envergure, véritable legs de son passé marqué par l'esclavagisme et le colonialisme. Ainsi, dans ce contexte, l'impératif de la survie se manifeste par diverses formes d'expression, et tout style de gouvernement qui y fait obstacle n'est pas digne de ce nom.

Il est toutefois paradoxal de constater que la politique d'exclusion et de marginalisation, y compris envers les peuples autochtones et les peuples qui ont été amenés de force dans les Amériques, a donné naissance à une nouvelle culture dont les gouvernements doivent reconnaître l'existence et sur laquelle ils doivent se pencher. Ce « passé qui réside dans le présent » nécessite une nouvelle ontologie et cosmologie, d'ajouter M. Nettleford. Par exemple, alors que les langues parlées dans les Antilles trouvent leur origine dans les différentes puissances impériales, elles ont été forgées dans le « laboratoire de la société » pour « semer la confusion chez le maître ou dans la structure du pouvoir ». Les langues créoles ont leur propre logique et cohérence, et tout politicien doit apprendre la langue vernaculaire locale. Parallèlement, certaines religions telles que le vaudou, le rastafarisme ou encore la santeria, ont permis aux peuples opprimés de s'approprier le dieu de l'oppresseur et de l'adapter pour en faire le leur.

« Nous sommes tous créoles », s'exclame-t-il. « Vous avez tous été 'négrifiés' tout autant que j'ai été européanisé ». La paix ne se fera que si on accepte ce fait, car cette hétérogénéité confond ceux dont le pouvoir repose sur des notions de supériorité ethnique.

Les énormes répercussions de la mondialisation démontrent bien que nous sommes dans un monde hétérogène et non homogène, de dire M. Nettleford. Il insiste, pour finir, sur l'importance de l'expérience personnelle comme cheminement vers des valeurs universelles, ajoutant que le pouvoir de l'imagination créative a permis à de nombreuses personnes d'échapper à l'oppression. « L'art est une réaction à un monde conçu pour vous garder au bas de la pyramide », précise-t-il. Qui aurait pu imaginer que Bob Marley, un Jamaïcain qui n'est pas allé à l'école et qui est mort à 36 ans seulement, aurait un tel impact en chantant les

mots de Marcus Garvey: «Emancipate yourself from mental slavery» (Libérez-vous de l'esclavage mental).

Myrna Kay Cunningham Kain
secretaire-générale, Institut interaméricain des affaires indigènes, Nicaragua

Mme Cunningham, médecin, chirurgienne et militante politique, fait remarquer que le thème des droits des peuples autochtones doit faire l'objet d'une attention toute particulière et de réponses spéciales en raison de sa nature collective. Les peuples autochtones, ajoute-t-elle, ont continué d'occuper leurs terres ancestrales, ont leurs propres savoirs et coutumes, et sont parvenus à cultiver le respect de leur environnement. Cependant, la non reconnaissance de l'identité collective des peuples autochtones a toujours constitué un obstacle à la concrétisation de leurs droits.

Les peuples autochtones n'ont jamais cessé de proclamer que leurs droits fondamentaux résident dans l'autodétermination, de dire Mme Cunningham. Cette revendication a aujourd'hui pris une envergure internationale, mais il n'existe pas de modèle unique d'autodétermination. L'essentiel, c'est qu'il revient à chaque peuple autochtone de définir pour lui-même un système autonome d'institutions répondant à ses propres priorités territoriales, communales et nationales. Pour y parvenir il faudra non seulement repenser radicalement les structures nationales pour les adapter à la société pluraliste.

À l'échelle de l'hémisphère, bien peu de progrès ont été réalisés pour les peuples autochtones qui constituent 40 millions des personnes les plus pauvres et exclues de la planète. Cette situation est due à 60 ans de politiques d'assimilation des peuples autochtones dans toutes les Amériques, depuis la Convention de Pascua de 1940. L'idée qui prévalait alors était la suivante: «si nous étions tous comme eux, il n'y aurait pas de problème». Toutefois, au cours de cette période, nombre de nations autochtones sont disparues et beaucoup d'autres sont aujourd'hui menacées de disparition.

Récemment, cette politique d'assimilation a commencé à faire place à des politiques d'inclusion et de reconnaissance et ce, grâce aux pressions exercées par les mouvements autochtones et aussi à la reconstruction des communautés . C'est au niveau local, tient à préciser Mme Cunningham, que l'on relève les meilleurs exemples de cœxistence entre peuples autochtones et non autochtones. En effet, les communautés autochtones qui s'en sortent le mieux sont celles qui se trouvent là où il y a une certaine complexité multiethnique. Toutefois, ajoute-t-elle, les nations et la société civile doivent aussi accepter les peuples autochtones comme acteurs collectifs sur la scène mondiale.

John Charles Polanyi
professeur de chimie, Université de Toronto, Lauréat du prix Nobel de chimie 1986, Canada

Lauréat du prix Nobel de chimie en 1986 et actuellement professeur de chimie à l'Université de Toronto, M. Polanyi insiste sur le fait que les scientifiques «se consacrent à la démocratie». D'après ses propres critères d'une démocratie fonctionnelle, il inclut «les États-Unis mais pas Cuba», tout simplement parce que le président cubain, Fidel Castro, «en 40 ans de pouvoir, ne s'est jamais soumis au vote populaire».

De façon plus générale, il déclare que sa «vision de la démocratie s'inspire de la science». Bien que 100 millions de personnes aient perdu la vie dans les différents conflits qui ont marqué le 20e siècle, «le siècle de la science», «ces 100 millions d'êtres humains sont morts pour défendre de grands idéaux» comme la fraternité humaine. L'incroyable pouvoir de la science avait redonné espoir en ces idéaux.

Toutefois, avance M. Polanyi, c'est une mauvaise interprétation de la science qui a débouché sur une telle tragédie. La quête de la connaissance scientifique exige des chercheurs qu'ils «façonnent les opinions de leurs collègues scientifiques» puisque c'est ainsi que «l'opinion hétérodoxe devient orthodoxe», ce qui ne veut pas dire pour autant que les opinions minoritaires soient méprisées ou bien même étouffées car «les nouvelles idées viennent des opinions minoritaires». Ce cadre global signifie que les «scientifiques peuvent être vus comme étant tolérants et respectueux des droits humains».

S'appuyant sur son travail en science et dans le domaine de la démocratie, M. Polanyi fait remarquer que «la vérité et la civilité sont appréciées dans les deux milieux». Si l'erreur en science est courante, la falsification ne saurait être tolérée. Les scientifiques iient donc

leur futur à la lutte contre l'intolérance et la fraude. Les scientifiques font leur le conseil de Krushchev: «Faire confiance, mais vérifier!».

La science a-t-elle quelque chose à apporter à la démocratie et aux droits humains? M. Polanyi répond par l'affirmative, ajoutant que «l'essor de la science a généré de plus grandes responsabilités pour la communauté scientifique». L'explosion de la première bombe atomique a «propulsé la science au centre des préoccupations mondiales», poussant son créateur, Robert Oppenheimer, à citer le Bhagavad Gita: «Je suis devenu la Mort, le destructeur des mondes».

Depuis 1945 toutefois, les scientifiques «commencent à faire entendre leurs voix». À propos du système de défense contre les missiles nucléaires proposé par les États-Unis, ils disent «qu'il n'y a aucune défense sûre contre les armes modernes», et nombre de scientifiques en concluent que «le seul véritable espoir de sécurité pour les nations réside dans le remplacement progressif de la guerre par la loi». Ceci dit, M. Polanyi prévient que le Canada «agirait contre nature» s'il donnait son accord à ce système de défense pour «obtenir les faveurs» des États-Unis. Il invite les participants à réfléchir sur ce que l'on pourrait faire avec les milliards de dollars que coûterait un tel système. La mise en place de démocraties véritables et fonctionnelles constitue un moyen de défense bien plus efficace. La communauté des scientifiques, termine-t-il, doit promouvoir des «valeurs civilisées».

Questions

Avant de laisser la parole aux participants, l'animatrice demande aux membres du panel s'ils pensent que l'OEA a tenu sa «promesse d'une plus grande démocratie». M. Chomsky répond que l'OEA est «une organisation d'États» dont les mesures sont tributaires de «la distribution interne du pouvoir au sein des États et entre eux». Il ajoute que la dynamique de l'OEA en est une où existe «le pouvoir extraordinaire d'un État, et de timides tentatives de le restreindre par d'autres». Tant que les choses resteront ainsi, d'ajouter M. Chomsky, «l'OEA n'aura qu'un effet limité sur la démocratisation».

Mme Cunningham ajoute que l'OEA a une capacité très limitée au niveau régional du fait qu'elle doit rendre compte à d'autres institutions. Les peuples autochtones des Amériques sont à la croisée des chemins et l'OEA va devoir prendre position et décider ou non d'appuyer leurs revendications.

Une personne demande au panel de définir la société civile, ce à quoi M. Polanyi répond qu'il voit la société civile comme «la source des initiatives qui n'ont pas été demandées par le gouvernement». Une autre personne demande à M. Chomsky de quelle manière les citoyens peuvent-ils démocratiser l'économie. Ce dernier affirme qu'une telle démarche serait en effet très importante et que la «façon de penser traditionnelle doit changer», ajoutant qu'il n'était pas inhabituel aux États-Unis, il y a 100 ans, d'entendre dire que les usines devraient appartenir aux travailleurs qui y sont employés. «Tel était l'avis des personnes qui voulaient être libres de toute domination», ajoute-t-il, précisant que «nous devons abolir les droits illégitimes qui ont été accordés aux entreprises; mais la lutte sera très longue».

Un autre participant veut savoir quelle est la meilleure manière de faire une place aux questions environnementales dans le cadre des ententes continentales. M. Chomsky conseille aux citoyens des nations industrialisées de «toujours se regarder en face» puisque la «grande majorité des problèmes environnementaux se situent dans le monde industrialisé». M. Nettleford fait remarquer quant à lui que la protection de l'environnement est d'une importance capitale pour le tourisme et le développement, lesquels sont des industries fondamentales dans les Caraïbes et en Amérique latine. Mme Cunningham insiste sur le fait que les participants du «mouvement environnemental au Nord devraient être davantage à l'écoute de ceux du même mouvement au Sud».

M. Allmand remercie l'animatrice et les membres du panel d'avoir pris part à cette discussion et relève que leurs commentaires lucides démontrent bien que la démocratie dans les Amériques n'est pas gagnée d'avance. Il invite les gouvernements à considérer les diverses opinions exprimées quant au rôle de l'OEA, que ce soit dans la rue ou dans la salle de conférence, comme étant des éléments légitimes et nécessaires d'une véritable démocratie.

Priorités de la société civile
Sommet des Amériques de Québec
Compte-rendu de la journée du 5 juin

Principaux points soulevés

- Divers points de vue existent au sein des réseaux de la société civile sur la possibilité et la façon de participer au processus gouvernemental officiel du Sommet. Certains tentent d'avoir un impact sur l'ordre du jour officiel, en respectant ses délais et son processus. D'autres travaillent activement à l'élaboration de positions à partir de la société civile et à des propositions alternatives, en tenant moins directement compte du processus officiel, mais en cherchant à l'influencer. D'autres encore rejettent toute participation et choisissent de manifester contre le processus dans la rue. Toutes ces perspectives constituent des expressions légitimes de points de vue de la société civile, et chacune a son rôle à jouer.
- Les mécanismes actuels de participation de la société civile sont extrêmement faibles et ne permettent pas de véritable contribution aux négociations et au processus décisionnel. Il faut promouvoir et respecter une plus grande transparence, un meilleur accès à l'information et d'autres normes de base pour la participation au processus du Sommet, comme on le fait de plus en plus dans d'autres forums internationaux.
- La participation d'organisations de la société civile d'Amérique centrale et des Caraïbes au sein de réseaux existants et de projets hémisphériques doit être renforcée.
- Des liens directs doivent être établis entre les questions de commerce et d'économie et les questions de droits de la personne, de démocratie, de développement social et d'environnement, et il faut accorder plus d'attention aux enjeux sociaux pour assurer que l'intégration donne vraiment lieu à un développement humain durable et à une plus grande équité. Le statut à part de la ZLEA interdit une approche holistique à l'interrelation de toutes les questions.
- La collaboration entre les réseaux doit s'accroître pour permettre aux citoyens de s'exprimer avec clarté et cohésion et exiger que les gouvernements rendent des comptes. Il faut aussi veiller à ce que les préoccupations et les propositions de la société civile en matière d'intégration soient entendues dans le processus du Sommet. De différentes façons, les participants ont fait écho à l'éveil d'un sens de la citoyenneté dans les Amériques, un facteur indispensable pour édifier un pouvoir citoyen qui reflète les valeurs communes de la société civile panaméricaine.

Objectifs et processus

Le 5 juin 2000, une centaine de représentants de divers réseaux de la société civile des Amériques se sont rencontrés à Windsor, au Canada, pour partager l'information sur leur travail en vue du Sommet des Amériques de Québec, qui aura lieu en avril 2001.

L'objectif principal consistait à permettre à des réseaux de différentes régions des Amériques de partager de l'information sur des points de vue et des moments clés pour exercer leur influence concernant le Sommet de Québec. Ainsi, il ne s'agissait ni d'une consultation formelle, ni d'une réunion visant à élaborer des stratégies ou des positions communes. Les objectifs spécifiques de la réunion étaient les suivants :

- Rendre accessible l'information sur l'ordre du jour officiel du Sommet et sur les canaux de dialogue avec le processus officiel pour la société civile ;
- Partager l'information sur les activités et les objectifs politiques des réseaux de la société civile intéressés au Sommet des Amériques de Québec ;
- Créer un espace pour le réseautage et la discussion sur les stratégies chez les organisations participantes.

L'atelier comprenait une série de panels de représentants des gouvernements et de la société civile, exprimant une grande variété de points de vue, ainsi que des périodes de discussion sur les thèmes suivants :

- Le processus officiel du Sommet de Québec 2001 : *perspectives de l'OEA et du gouvernement canadien*
- Perspectives de la société civile pour Québec 2001 : *activités*
- Priorités sectorielles de la société civile pour Québec 2001 : *thèmes et activités*

Depuis, les participants ont eu l'occasion d'organiser des rencontres informelles le lendemain, pour permettre un plus grand partage de l'information entre les groupes et les organisations qui ont des buts et des intérêts communs.

Cet atelier reflète l'objectif de Droits et Démocratie, qui sans être ni ONG, ni institution gouvernementale, veut faciliter le dialogue entre le gouvernement et les organisations non gouvernementales afin de promouvoir les droits de la personne et la démocratie dans le monde. L'organisme travaille en étroite collaboration avec des organisations de la société civile (OSC), convaincue que la démocratie ne peut être dynamique sans une société civile forte.

Panel 1

Le processus officiel du Sommet de Québec 2001

Sommaire des présentations

Le point sur l'ordre du jour officiel – Québec 2001

Ambassadeur Marc Lortie
Sherpa du Sommet

La transparence est un objectif important du gouvernement du Canada pour le Troisième Sommet des Amériques. La participation active dans les Amériques et au système interaméricain est plutôt récente dans la vie politique du Canada, le premier signe de notre intérêt étant notre adhésion à l'OEA en 1990. Le Canada profitera du prochain Sommet à Québec pour célébrer sa dixième année d'appartenance à la « gran familia ».

Le Sommet de Québec sera le troisième de son genre[1]. Le premier a eu lieu à Miami (États-Unis) en 1994 et le deuxième à Santiago (Chili) en 1998. Le Sommet de Miami a ouvert une nouvelle ère dans les relations interaméricaines : il a amorcé le processus d'intégration et a servi à en définir l'orientation. Au Sommet de Santiago, les négociations pour une Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) ont été lancées et un vaste plan de coopération dans l'hémisphère a été adopté. Avec le Sommet de Québec, les gouvernements de la région ont conseillé au Canada de ne pas refaire le dernier Sommet, mais de se concentrer plutôt sur quelques thèmes novateurs précis qui auront un impact réel sur la vie quotidienne des gens.

L'ordre du jour : la proposition du Canada

Les préparatifs du Sommet de Québec sont en cours. En se basant sur des consultations menées auprès de groupes et de secteurs de différents pays, M. Lortie a présenté aux ministres des Affaires étrangères, le 4 juin 2000, la proposition du Canada suggérant que les discussions soient structurées autour de trois thèmes ou « corbeilles », notamment :

La démocratie : renforcer et soutenir la démocratie et les institutions démocratiques dans l'hémisphère ;

La prospérité : créer et partager la prospérité dans la région en accroissant l'intégration économique et en diminuant les inégalités et la pauvreté ;

Le potentiel social : accroître le potentiel social de la région en axant les efforts sur l'éducation, la santé publique, la justice et d'autres priorités sociales.

Une nouvelle priorité : l'écart technologique

Le Canada a l'intention d'accroître la pertinence du Sommet de Québec en abordant un problème de plus en plus préoccupant dans la région : l'écart technologique entre pays et au sein des pays créé par une

[1] Excluant le tout premier Sommet des Amériques de Punta del Este (Uruguay) en 1967, auquel le Canada n'a pas participé. Le Sommet de 1967 a eu lieu dans le cadre institutionnel de l'OEA et n'avait pas pour but d'édifier une zone hémisphérique intégrée.

économie de plus en plus fondée sur la connaissance. Il faut instaurer une coopération pour créer de nouveaux réseaux régionaux grâce à des technologies de l'information avancées, afin d'appuyer la gouvernance et le secteur social, et d'élaborer des programmes sociaux comme la télémédecine et la télé-éducation.

L'objectif premier du Canada est de voir à ce que la priorité soit accordée aux préoccupations des citoyens dans le processus du Sommet.

Possibilités et canaux clés pour la contribution de la société civile au processus officiel du Sommet

Jaime Aparicio
Directeur, Bureau de suivi des Sommets, OEA
www. summit-americas.org

L'histoire de l'OEA est fondée sur une tradition politique comme instrument de la guerre froide et espace de confrontation et de guerre idéologique. Il n'est pas facile de dépasser cette image, d'aller vers la coopération et de devenir une institution ouverte à la participation de la société civile, mais la transition est nécessaire, et elle progresse.

Le *Bureau de suivi des Sommets* de l'OEA est responsable de faciliter et d'organiser la participation de la société civile aux Sommets de l'OEA. Au sein de la structure de l'OEA, il existe plusieurs mécanismes, dont certains sont récents, pour permettre une participation plus large aux travaux du Secrétariat général et des organes politiques :

- Mécanismes d'accréditation permettant aux OSC d'assister aux réunions de l'Assemblée générale et aux réunions des organes politiques à titre d'observateurs ;
- Participation des OSC à certains secteurs techniques, comme les télécommunications, le développement durable, la science et la technologie.

Le Comité spécial sur la gestion des sommets interaméricains est un nouveau point d'entrée pour la participation de la société civile au processus du Sommet. Le Comité est formé de gouvernements, d'organisations de la société civile et d'institutions internationales. Il est présidé par le Canada, qui travaille à assurer l'inclusion de l'opinion publique et de la participation de la société civile au processus de négociation. Le Comité se rencontre à Washington avant chaque réunion du Groupe d'examen de la mise en œuvre du Sommet et constitue un forum important pour discuter des négociations sur le Sommet. Le Comité s'est réuni à deux reprises, en octobre 1999 et en février 2000, et la prochaine réunion est prévue pour septembre 2000. La participation est ouverte à toutes les organisations de la société civile accréditées par l'OEA. Un site Web du Sommet a été créé pour assurer une plus grande transparence et un meilleur partage de l'information avec la société civile : www.civilsociety.oas.org. On y trouve des renseignements sur l'acccréditation.

Le Sommet sur le développement durable de 1996 à Santa Cruz, en Bolivie, est une expérience importante dont il faut tirer des leçons, tant en ce qui a trait à la participation de la société civile qu'aux engagements pris par les gouvernements.

Sommaire des discussions

Mécanismes permettant la participation de la société civile

Question : Quelle est l'approche du gouvernement canadien pour faciliter la participation des organisations canadiennes et latino-américaines, et pour leur accorder un appui financier, avant et pendant le Sommet de Québec ?

Le public n'a eu accès qu'à un ordre du jour très général pour le Sommet de Québec et les mécanismes qui assureront la participation de la société civile au processus de négociation ne sont pas encore clairement définis. Pour que la société civile fournisse une contribution utile aux négociations, plusieurs conditions sont nécessaires, dont l'établissement de mécanismes qui permettent une véritable participation et la transparence des enjeux de négociation. Les documents officiels, comme la Déclaration ministérielle, devraient être accessibles à l'avance pour permettre une discussion au sein de la société civile. Le gouvernement canadien, en tant qu'hôte du prochain Sommet des Amériques, doit élaborer une solide stratégie de participation.

M. Lortie : Pour le moment, le Canada adopte une approche traditionnelle en matière de consultation, une approche qui privilégie les rencontres et le dialogue avec des réseaux existants au Canada (Réseau québécois sur l'intégration continentale (RQIC), Common Frontiers, etc.). Des discussions sont en cours sur les préparatifs pour le Sommet de Québec et le financement d'un Sommet populaire. Des organisations comme l'Assemblée des Premières Nations veulent une plus grande participation au processus du Sommet et le gouvernement est à explorer différentes possibilités de financement et d'autres types de soutien pour une « Rencontre des chefs autochtones des Amériques ». En outre, la Commission nationale des étudiantes et étudiants du Canada aimerait organiser une rencontre des étudiants des pays des Amériques.

M. Lortie reconnaît l'importance de la transparence, mais il faudra un certain temps avant de terminer l'ordre du jour, parce que celui-ci doit être accepté par tous les États membres. Le processus sera retardé par les élections prochaines aux États-Unis et au Mexique.

Structure thématique des négociations du Sommet

Préoccupation : L'organisation des négociations du Sommet autour de « corbeilles » thématiques est problématique. Les dimensions politiques et économiques de l'intégration hémisphérique ne peuvent être isolées les unes des autres, elles sont vraiment interreliées. On craint qu'une discussion sur le libre-échange séparée des questions de démocratie et de développement social ne diminue l'importance de toutes les questions non commerciales. Les droits de la personne, les droits des femmes et les droits des peuples autochtones devraient transcender les divisions structurelles de l'ordre du jour et être considérées comme des questions transversales plutôt que d'être des éléments de paniers spécifiques, comme « pauvreté et discrimination ». L'OEA pourrait jouer un rôle important dans la promotion de questions sexospécifiques et jumelée à une concentration sur les droits économiques, sociaux et culturels.

M. Lortie : Il reconnaît qu'il faut tenir compte des droits de la personne, des droits des femmes et des droits des peuples autochtones dans tous les aspects des discussions.

M. Aparicio : Les États membres reconnaissent de plus en plus la nécessité d'intégrer les questions liées aux femmes et aux peuples autochtones à toute la déclaration et au plan d'action, plutôt que de les aborder isolément. Sauf erreur, l'OEA doit débattre d'une résolution visant à adopter la question des femmes comme axe transversale. Les droits de la personne sont une priorité importante pour l'OEA et l'organisation s'efforce de renforcer le système interaméricain des droits de la personne.

Sécurité et droit de manifester

Question : L'importante présence des forces de sécurité à Windsor préoccupe bien des gens. Si l'intention du Canada est de jouer un rôle actif dans la promotion de la démocratie dans les Amériques, pourquoi affaiblir les normes canadiennes en matière de démocratie et transmettre le message que l'opinion publique sera réprimée ? Un dialogue entre les autorités et la société civile est-il possible pour éviter ce genre de situation au Sommet de Québec ?

M. Lortie : La question de la sécurité est très délicate. Les événements de Seattle ont amorcé une tendance qui a été ressentie plus tard à Washington. Le Canada, comme hôte de l'Assemblée générale de l'OEA et du Sommet de Québec des Amériques, doit prendre toute menace au sérieux et prévoir les mesures de sécurité nécessaires. Le gouvernement doit assurer l'équilibre entre la protection des citoyens et leur droit de manifester. Il est ouvert à la possibilité de tenir des discussions avec la société civile sur ce sujet en préparation du Sommet de Québec.

Le développement durable abordé de façon effective ?

Préoccupation : Le développement durable est une question qui a été progressivement éliminée de l'ordre du jour initial présenté à Miami. Certains sont préoccupés par l'absence de mise en œuvre des accords relatifs au développement durable conclus aux sommets de Miami et de Santa Cruz. Les activités de l'OEA sur le sujet ont surtout porté sur une recherche de financement de la Banque mondiale et de la Banque interaméricaine de développement (BID). Il faut mener à bien des évaluations d'impact des neuf groupes de négociation et élaborer des

stratégies pour réduire les effets nocifs pour l'environnement au sein des accords commerciaux.

M. Aparicio: L'un des problèmes importants du processus du Sommet, c'est que les accords commerciaux sont conclus sans engagements financiers. Par conséquent, plusieurs accords relatifs au développement durable ont été difficiles à mettre en œuvre. La volonté politique des deux gouvernements et des institutions financières doit se manifester davantage.

Le rôle de l'OEA dans le processus du Sommet

Question: Pourquoi l'ordre du jour et le processus du Sommet accaparent-ils tant du travail habituel de l'OEA?

M. Aparicio: Il est logique et nécessaire que l'OEA se concentre sur le processus du Sommet car beaucoup d'enjeux qui étaient auparavant nationaux sont maintenant de nature continentale et exigent un engagement politique de la part des chefs d'État. Les deux institutions, l'OEA et le Sommet, devraient travailler en parallèle et de façon coordonnée à accroître le niveau de collaboration hémisphérique.

Ce panel a présenté les projets d'ensemble des OSC concernant le processus du Sommet de Québec.

Panel 2

Perspectives de la société civile pour Québec 2001

Résumé des exposés

Participación ciudadana para las Cumbres de las Américas

Manuel de Ferrari
Corporación Participa (Chili)
www.sociedadcivil.org www.participa.cl

Ce projet de Participa a été élaboré en 1998 après un bilan du processus du Sommet de Santiago. Participa travaille au sein d'une alliance informelle avec la Fondation canadienne pour les Amériques (FOCAL) et la Fondation Groupe Esquel à l'atteinte de trois objectifs généraux:

- Assurer le suivi des accords du Sommet de Santiago sur la question de la société civile;
- Fournir à la société civile un site Web pour faciliter le partage avec d'autres groupes de la société civile et les négociations officielles avec les gouvernements;
- Organiser des consultations nationales de la société civile dans toutes les Amériques pour le Sommet de Québec.

Des mesures liées aux deux premiers objectifs ont déjà été prises et le projet du site Web est en cours. Participa travaille présentement à assurer un financement pour les consultations nationales et une réunion régionale finale est prévue pour janvier 2001. Participa craint toutefois qu'un ordre du jour du Sommet complet et concis ne soit pas prêt à temps pour les consultations de façon à assurer une participation réelle de la société civile aux discussions.

Marisol Pages
Fondation Groupe Esquel (États-Unis)
www.esquel.org

La Fondation Groupe Esquel a fondé en 1994 un groupe de travail sur la société civile pour communiquer l'apport de la société civile au gouvernement américain, en préparation du Sommet de Miami. Ce groupe de travail continue à se réunir pour partager l'information sur l'intégration et des questions liées au Sommet, dont la ZLEA, avec la participation d'un large groupe d'intervenants non gouvernementaux et gouvernementaux de l'OEA. Le groupe de travail n'aborde pas de thèmes précis, mais fournit plutôt un espace aux groupes qui veulent se faire entendre et être inclus dans les négociations. Les activités coordonnées par la Fondation sont ouvertes à toute personne qui souhaite y participer.

Nobina Robinson
Fondation canadienne pour les Amériques (FOCAL) (Canada) www.focal.ca

FOCAL étudie les politiques d'intégration hémisphérique depuis le Sommet de Miami. L'un des projets de FOCAL est d'appuyer la réunion régionale de Participa à la suite des consultations nationales (le projet ne prévoit pas de consultation au Canada). La Fondation aussi surveille et distribue de l'information sur le processus officiel du Sommet et publie un Bulletin du Sommet.

Deuxième Sommet populaire des Amériques

Hector de la Cueva
Alliance sociale continentale – RMALC (Mexique) www.rmalc.org.mx

À plusieurs égards, le projet de ZLEA reprend le modèle de l'ALENA en matière d'intégration économique. Premièrement, les négociations sont antidémocratiques, elles ont lieu derrière des portes closes et elles ne tiennent aucun compte des points de vue des organisations sociales et des organisations de citoyens. Deuxièmement, la ZLEA prône un modèle d'intégration qui sert à creuser davantage l'exclusion sociale et qui ne tient pas compte des dimensions sociales et environnementales. Troisièmement, le projet contribue à accroître les disparités sociales et économiques entre les pays. L'Alliance sociale continentale (ASC) a été créée comme contrepoids social à ce modèle d'exclusion.

L'ASC est particulièrement préoccupée par le secret qui entoure l'actuel processus de négociation. Il est très possible que les décisions prises ne soient pas à l'avantage de la majorité de la population, et pourtant ces préoccupations ne peuvent être exprimées nulle part. Les mécanismes de participation établis jusqu'à maintenant sont insuffisants et inefficaces. Entre autres, on peut douter de la représentativité de ceux qui sont invités aux consultations. L'ASC croit également que l'intégration hémisphérique devrait être traitée de façon globale, pour établir les liens nécessaires entre le commerce et les trois paniers des droits et du développement social.

L'ASC prépare le Deuxième Sommet populaire des Amériques, qui aura lieu immédiatement avant le Sommet officiel de Québec. L'importance du dialogue avec les gouvernements dans cet événement dépendra de la capacité de ces gouvernements à être ouverts à une véritable consultation avec un large éventail d'intervenants et de points de vue civils.

André Paradis
Réseau québécois sur l'intégration continentale – RQIC (Québec)
www.unites.uqam.ca/gric/rqic

Le Sommet populaire des Amériques aura lieu du 17 au 20 avril, à Québec. Il s'agit d'un projet de l'Alliance organisé par des membres du Québec (RQIC) et du Canada (Common Frontiers). Son but est de recueillir l'éventail le plus large possible de représentants de mouvements sociaux des Amériques opposés à la logique de l'intégration du marché et au manque de transparence du processus de négociation, et qui travaillent à l'élaboration d'alternatives basées sur la démocratie, la justice, le développement durable et les droits de la personne. Le Sommet populaire aura trois objectifs principaux:

- Élaborer une position commune de la société civile sur l'intégration hémisphérique et renforcer le membership de l'ASC;
- Accroître la sensibilité chez les populations du Québec, du Canada et des Amériques aux implications de l'actuel projet de libre-échange;
- Voir à ce que les voix de la société civile soient entendues par les gouvernements.

Le document de l'ASC, *Des alternatives pour les Amériques,* produit après le Sommet de Santiago, servira de base à une série de forums thématiques. D'autres activités publiques, comme des séances d'information et d'autres événements politiques et culturels, sont également prévues. Les gouvernements du Canada et du Québec ont été invités à accorder du financement aux activités et des négociations sont en cours. D'autres renseignements sur le Sommet populaire circuleront parmi les membres de l'*ASC,* les participants au Sommet populaire de Santiago et le présent Symposium, ainsi que sur le site Web.

John Foster
Common Frontiers (Canada)
www.web.net/comfront

Common Frontiers a été créé il y a 13 ans, avec le lancement des négociations commerciales sur l'ALENA (Canada-États-Unis). Le groupe est une large coalition d'organisations syndicales, environnementales, juridiques et anti-pauvreté au Canada. Il a travaillé surtout à l'élaboration d'alternatives à l'actuel modèle de développement économique dominant, avec des partenaires dans les Amériques, par l'intermédiaire de l'ASC. Il a fait porter ses efforts principalement sur la question de l'influence du commerce et de l'investissement et des accords de libre-échange sur d'autres aspects sociaux et politiques de l'intégration.

Dans le contexte du processus du Sommet, en plus de participer activement à l'organisation du Sommet populaire de Québec, Common Frontiers est intéressé à travailler avec d'autres groupes sur deux dossiers :

- La promotion de l'entrée en vigueur du Protocole de San Salvador et l'étude de la façon dont il peut être utilisé comme instrument de protection des droits économiques, sociaux et culturels dans l'hémisphère ;
- L'étude de l'exclusion sociale dans le contexte et de monopolisation et de la privatisation croissantes du secteur des services avec l'OMC et la ZLEA.

Rencontre des leaders autochtones des Amériques

Chef national Phil Fontaine
Assemblée des Premières Nations (Canada)
www.afn.ca

L'Assemblée des Premières Nations (APN) du Canada a tenu dernièrement une réunion importante avec le North American Indian Council à Vancouver. La rencontre a porté sur trois thèmes : le commerce, la culture et les droits de la personne, et le développement politique. Un accord a été signé à la fin de la session en vertu duquel les chefs autochtones du Canada et des États-Unis s'engagent à travailler ensemble à des dossiers d'intérêt commun.

À la suite de cette initiative, l'APN a l'intention d'organiser une rencontre des chefs autochtones des Amériques en octobre 2000. Le principal objectif de ce projet est de garantir la contribution des peuples autochtones et d'influencer le processus d'intégration.

Les relations entre les États membres et leurs peuples autochtones sont l'un des plus grands défis de l'intégration hémisphérique. Les peuples autochtones devraient être pleinement inclus dans les processus décisionnels. Qu'il s'agisse des processus de l'OEA ou du Sommet, les peuples autochtones veulent participer à leur propre compte et ne pas être considérés seulement comme un élément d'une délégation gouvernementale. La représentation auprès du Sommet sera ainsi décidée non pas par les gouvernements, mais par les organisations des peuples autochtones.

Résumé de la discussion

Représentativité des groupes de la société civile dans les consultations

La représentativité du processus de consultation mené par Participa, la Fondation Groupe Esquel et FOCAL a été mise en doute. Participa a expliqué que l'exercice ne prétendait pas être entièrement représentatif, mais accueille la participation de tout groupe intéressé. Les personnes sont très intéressées à obtenir plus d'information sur des groupes particuliers qui ont participé à des consultations de Participa dans le passé, et en particulier sur les méthodes qu'utilisera Participa en préparation du Sommet de Québec.

Coordination des projets et des points de vue

Différents points de vue ont été exprimés sur la participation au processus du Sommet. Certaines organisations ont décidé d'assurer l'apport des OSC au processus officiel du Sommet, alors que d'autres ont choisi de travailler à l'élaboration de propositions alternatives à partir des OSC aux politiques du processus officiel, comme l'initiative du Sommet populaire. La valeur d'une plus grande coordination des activités complémentaires entreprises par différents intervenants a été soulignée.

Participation des OSC d'Amérique centrale et des Caraïbes

La participation des organisations d'Amérique centrale et des Caraïbes au processus de consultation de Participa, à l'ASC et au Sommet populaire doit être accrue. L'intégration hémisphérique pose un défi encore plus grand aux pays d'Amérique centrale et des Caraïbes et à leurs populations, en tant que petites économies, et il est important que des efforts soient déployés pour assurer leur participation pleine et entière.

Autres initiatives prévues pour le Sommet de Québec

- La Conférence des parlementaires des Amériques (COPA) tiendra sa prochaine assemblée générale du 19 au 22 juillet à Porto-Rico pour examiner l'impact de l'intégration sur la capacité des élus à représenter correctement leur électorat et pour discuter de questions d'intégration avec les ONG. Les organisations intéressées sont invitées à présenter leurs idées à l'assemblée et à leurs propres représentants politiques. **www.parlamericas.qc.ca**
- Le groupe de politique sur les Amériques du Conseil canadien pour la coopération internationale a proposé deux études de recherche stratégiques ONG/universitaires: 1) L'exclusion sociale et la sécurité humaine — établir un cadre de dialogue et 2) Projet CERLAC (Université York) et GPA: Contester l'exclusion globale et sociale dans les Amériques. **www.web.net/ccic-ccci**
  www.yorku.ca/research/cerlac
- Sofia Gallardo de Universidad Nacional Antónoma (UNAM), au Mexique, fait partie du projet de recherche dirigé par la Facultad Latinoamericano de Ciencias Sociales (FLACSO) de Argentine sur la participation sociale au processus du Sommet des Amériques. Des chercheurs de 10 universités au Chili, en Argentine, au Brésil et au Mexique participent à une analyse comparative d'expériences de participation nationale et d'organisations sociales transnationales. M[me] Gallardo intégrera les résultats du présent symposium à sa recherche et informera tous les participants des résultats.
  www.flacso.org.ar

Panel 3

Priorités sectorielles pour la société civile – Québec 2001

L'objectif de ce panel était de discuter de perspectives et de projets spécifiques dans trois domaines qui étaient des « paniers » lors des sommets précédents. Les paniers seront sans doute appelés à changer au Sommet de Québec, mais les sujets qui nous préoccupent n'en sont pas moins essentiels au travail de la société civile et au développement de la région, qu'ils fassent partie d'un « panier » ou non. Cet atelier fournit d'abord une analyse critique du thème, suivie d'exposés sur les projets connexes, prévus ou en cours.

Démocratie et droits de la personne

Analyse

Candido Grzybowski
IBASE (Brésil) www.ibase.org.br

Afin de bien comprendre toutes les implications du processus d'intégration, il convient de revenir sur le contexte historique dans lequel il est né. Lorsque, en 1988, le président américain George Bush et le premier ministre canadien Brian Mulroney ont annoncé leur intention de signer une entente de libre-échange, la tendance générale vers le libre-échange et l'intégration économique était déjà lancée. À l'opposé, la création du Mercosur visait d'abord la promotion de la démocratie et de la coopération régionale afin de favoriser, dans la région, une transition des régimes militaires vers la démocratie. Le Mercosur, influencé par les objectifs de la ZLEA a, depuis, effectué un virage dans une direction plus commerciale. L'ordre du jour de l'actuel Sommet est essentiellement centré sur l'économie et a pour objectif principal d'organiser la région de façon à répondre aux intérêts des États-Unis et, dans une moindre mesure, à ceux du Canada.

Il est aussi important de comprendre la nature de la participation de la société civile aux négociations et l'accès privilégié du milieu des affaires. Les organisations syndicales et paysannes ont réagi en proposant d'autres alternatives au modèle proposé d'éco-

nomie et de commerce et ont formé l'Alliance sociale continentale, le groupe de pression le plus représentatif à ce jour en matière d'intégration économique. L'un des aspects positifs du processus d'intégration est de permettre à des groupes nombreux et diversifiés d'apprendre à se connaître et à travailler ensemble. Nous apprenons à devenir des citoyens des Amériques.

Il est important de comprendre ce qui est négocié et comment. La démocratie, les droits de la personne et le développement durable doivent faire l'objet de discussions, mais non en tant qu'enjeux distincts dans des processus distincts des questions commerciaux et économiques. Nous devons définir et exiger un type de développement qui favorise la démocratie et respecte les droits et l'environnement. Le panier de la démocratie est très axé sur des dimensions institutionnelles comme les élections, les réformes judiciaires et les droits civils et politiques, sans reconnaître les droits sociaux, économiques et culturels. En outre, la nature antidémocratique du processus de négociation doit être abordée. Il faut trouver des mécanismes visant à intégrer tant les parlements élus des pays que les sociétés dans leur ensemble (référendums, plébiscites etc.).

Projets spécifiques

Plan d'action sur les droits de la personne dans les Amériques

Carmen Herrera
Centre pour la justice et le droit international – CEJIL (Costa Rica) www.derechos.org/cejil

Des organisations de défense des droits de la personne de toutes les Amériques et, plus particulièrement, celles qui font du lobbying auprès le système interaméricain des droits de la personne, se sont regroupées pour proposer un plan d'action sur les droits de la personne dans les Amériques. Les efforts de ce lobby collectif ont été à l'origine d'améliorations dans le système interaméricain des droits de l'homme et ils doivent se poursuivre. Une ébauche de plan d'action a été présentée au groupe de travail special des ministres des Affaires étrangères sur le renforcement du système de protection des droits de la personne, ainsi qu'à la Commission sur les questions juridiques et politiques, pour demander la mise en place d'un mécanisme permettant de discuter de ce plan avant le Sommet de Québec. Les actions à venir dépendront de la réponse de l'OEA mais, déjà, il est clair qu'une vaste consultation des organisations des droits de la personne est nécessaire.

Une charte sociale des Amériques

Javier Mujica
Plataforma Interamericana de Democracia, Derechos Humanos y Desarrollo – CEDAL (Pérou) www.derechos.org/ddhh/psdh

Les paniers du Sommet sont pleins de mots vides de sens. La société civile doit y mettre du contenu, mais elle doit d'abord élaborer sa propre vision afin d'être en mesure de réagir efficacement à l'ordre du jour officiel. L'action de la société civile est essentielle pour faire contrepoids au déséquilibre du pouvoir dans le processus du Sommet. Nous avons besoin de l'intervention d'un réseau de la société civile large et bien coordonné malgré les divergences de points de vue et de priorités dans le dossier de l'intégration. C'est l'objectif que devrait poursuivre l'ASC. Notre défi est de bâtir le pouvoir citoyen.

Tentative plus modeste pour atteindre certains de ces objectifs, la Plataforma a été créée en 1991 dans le but de rassembler des organisations de développement social, de droits de la personne, de défense de la démocratie ou de paysans pour travailler ensemble à promouvoir les droits économiques, sociaux et culturels, et à renforcer les capacités de la société civile en matière de protection des droits de la personne. Au cours des deux prochaines années, la Plataforma concentrera ses activités sur les projets suivants:

- Le renforcement de l'ASC et l'amélioration du contenu consacré aux droits de la personne dans le document Des alternatives pour les Amériques;
- L'élaboration d'une charte sociale des Amériques comme plateforme politique de la société civile, qui servira de base au dialogue avec les gouvernements;
- La poursuite du projet de plan d'action sur les droits de la personne décrit par le CEJIL;
- La tenue d'une série de rencontres inter-réseaux avant le Sommet de Québec afin de poursuivre le travail sur la charte sociale: une réunion restreinte en septembre 2000 pour approuver une première version de la Charte et une réunion élargie, prépa-

ratoire au Sommet de Québec, en janvier 2001, pour mobiliser les différentes organisations autour de la Charte.

Résumé des discussions

Les droits économiques, sociaux et culturels dans le Plan d'action sur les droits de la personne

L'absence de questions sur les droits économiques, sociaux et culturels dans le Plan d'action sur les droits de la personne a été soulevée. Les participants ont convenu qu'il était essentiel de les y inclure tout en admettant que, jusqu'à tout récemment, la question des droits sociaux, économiques et culturels a été largement négligée par les organisations latino-américaines des droits de la personne. Des jugements récents de la Cour interaméricaine autorisent les recours portant sur les droits collectifs, ce qui incite un nombre croissant d'organisations à promouvoir et à défendre ces droits. Mais il faudrait un large soutien multidisciplinaire pour poursuivre le travail sur ces questions.

En ce qui concerne le Plan sur les droits de la personne, il convient de garder en mémoire qu'il est toujours en cours de développement et qu'il a encore besoin d'être étoffé, notamment en tenant compte du potentiel du Protocole de San Salvador. Il faut recueillir des données sur le travail effectué dans ce domaine par des réseaux comme la Plataforma et l'ASC dans l'élaboration du Plan d'action.

La position du Canada en matière de droits de la personne

La politique étrangère du Canada, auprès de l'OEA comme ailleurs, fait de la sécurité humaine une priorité. On craint que cette attention accordée à la sécurité humaine ne prenne le pas sur la question des droits de la personne et n'amène le Canada à adopter une approche à la fois moins énergique et plus interventionniste.

La sécurité

L'importance de la présence policière à Windsor et la réponse de M. Lortie sur le sujet devraient suffire à convaincre la société civile qu'il est important d'amorcer des discussions sur la protection des droits des manifestants au Sommet de Québec.

Les défenseurs des droits de la personne

On a demandé quel est le lien entre l'initiative sur les droits des défenseurs des droits de la personne et la création, par l'Organisation des Nations Unies (ONU), d'un poste de rapporteur spécial sur les défenseurs des droits de l'homme. Le CEJIL a répondu que les deux initiatives sont nécessaires dans la mesure où la Déclaration de l'ONU sur les défenseurs des droits de la personne n'est pas un instrument juridique exécutoire et qu'il est par conséquent essentiel d'obtenir une protection supplémentaire au sein du système interaméricain.

L'esclavage des Haïtiens en République dominicaine

Un participant s'est dit préoccupé par le fait que, au cours de la rencontre du matin entre les organisations non gouvernementales accréditées et les ministres des Affaires étrangères sur les questions liées à l'OEA, personne n'a abordé le problème de l'esclavage des Haïtiens en République dominicaine. Le CEJIL a répondu que les contraintes de temps ne permettaient pas d'aborder des cas particuliers de violation des droits de la personne, mais que la question des esclaves haïtiens en République dominicaine est traitée avec sérieux et que l'organisation y travaille.

Pauvreté et discrimination

Analyse

G. Silvestre Lopez
Alliance sociale hémisphérique – CLOC (Mexique) www.movimientos.org/cloc

La Coordinación Latinoamericana de Organismos del Campo (CLOC) fait partie de l'ASC depuis le Sommet de Santiago. L'inégalité et la pauvreté ont augmenté dans l'hémisphère, tant entre les pays qu'au sein même des pays, y compris aux États-Unis. La majorité des peuples, particulièrement les peuples autochtones, sont marginalisés et exclus de la société, et n'ont pas accès à la sécurité d'emploi, ni même à l'emploi, au logement, aux soins de santé, à l'éducation et à un environnement sain. Ils peuvent difficilement exercer leurs droits économiques et participer à l'économie nationale. Les gouvernements soutiennent que cette situation n'est que temporaire et que les forces du marché créeront inévitablement une ri-

chesse plus grande pour tous. Pourtant, dans les faits, le modèle économique a besoin de ces inégalités et de ces violations des droits économiques de la majorité pour survivre.

De plus en plus, dans le monde entier, les peuples réagissent à cette réalité et défient le modèle économique et politique néo-libéral qui a entraîné tant de pauvreté et d'exclusion dans les Amériques. Amorcé au Brésil pour dénoncer l'exclusion et sensibiliser les gens à la réalité de l'exclusion, le projet Grito de los Excluidos (Cri des exclus) en est un bon exemple. La société civile a maintenant des propositions spécifiques aux niveaux culturel, social, politique et économique, basées sur le respect de tous les hommes et de toutes les femmes, le développement véritable des communautés, l'égalité et la solidarité.

Initiatives spécifiques

Région des Caraïbes

Andres Serbin
Foro Permanente de la Sociedad Civil del Gran Caribe (Vénézuela) www.cries.org

L'intégration hémisphérique représente un défi plus important pour les petites économies du continent. Les Caraïbes, ont dû passer d'une économie basée sur l'exportation de produits agricoles à une économie basée sur l'industrie des services. Les coûts sociaux de ce changement ont été énormes, particulièrement pour les populations rurales, les jeunes et les femmes, avec la prolifération des ateliers de misère «sweatshops» installés en zones de libre-échange et la détérioration des conditions de travail. D'un point de vue social et environnemental, les Caraïbes sont aussi très vulnérables à cause de la fréquence des catastrophes naturelles.

Les organisations locales et régionales se regroupent autour de dossiers liés à l'intégration régionale et élaborent des propositions qui seront présentées dans une série d'ateliers à venir. Les plans du *Foro* en ce qui a trait au Sommet ne sont pas encore clairs mais le sujet de la ZLEA sera abordé dans les discussions régionales, parce qu'il est lié aux petites économies.

Les minorités ethniques

Michael Franklin
AfroAmerica XXI (États-Unis)
www.afroamerica.net
afrocubaweb.com/oaa.htm

L'Amérique latine compte environ 150 millions de personnes d'origine africaine. Pourtant, la grande majorité de ces personnes ont été exclues de quatre décennies d'aide au développement international et de la plupart des processus et institutions politiques de l'hémisphère. En réponse à cette situation d'exclusion presque totale, les Afro-américains de tout le continent se regroupent pour discuter d'un certain nombre de solutions. Les priorités d'AfroAmerica sont d'inclure plus de clauses concrètes, spécifiques et inclusives dans les textes du Sommet et de voir à ce que des mécanismes de suivi adéquats soient mis en place pour veiller à ce que les engagements qui y seront pris soient effectivement respectés. À l'heure actuelle, une partie du texte du Plan d'action a trait aux minorités, mais rien de concret n'est entrepris.

Les droits des travailleurs

Luis Anderson
Secrétaire général, Organisation régionale interaméricaine des travailleurs – ORIT (Venezuela) www.ciosl-orit.org

ORIT suit le processus d'intégration depuis 1994 et, avec les autres fondateurs de l'ASC, elle surveille étroitement le processus du Sommet des Amériques. Depuis le début, elle revendique avec insistance la création d'un Forum syndical qui aurait le même statut que le Forum des gens d'affaires des Amériques.

La société civile et les travailleurs ont été totalement exclus des négociations sur la ZLEA. Il n'y a eu absolument aucun dialogue. Nous espérons qu'à Québec, la société civile aura plus d'occasions de s'exprimer. Mais l'omniprésence des forces de l'ordre à Windsor soulève des questions et des craintes quant à la perception du Canada en matière de démocratie.

La collaboration entre les groupes syndicaux et sociaux est une priorité. À cet égard, ORIT est partisan du renforcement de l'ASC. L'ASC a ouvert la voie à un véritable processus d'échange d'information et à

l'élaboration de stratégies de lobbying cohérentes. Il faut créer des ASC dans chaque pays pour créer une pression à l'échelle nationale.

Les droits des femmes

Graciela Dufau
CLADEM (Uruguay)
www.derechos.org/cladem

Le Comité Latinoamericano y del Caribe para la Defensa de los Derechos de la Mujer (CLADEM) partage les positions idéologiques exprimées par Plataforma, l'ASC et IBASE. Dans ce contexte, l'objectif de CLADEM est de travailler au renforcement et à la défense des droits des femmes et d'inclure une perspective sexospécifique dans la théorie et la pratique en matière de droits de la personne. L'intégralité de tous les droits est en grande partie ignorée dans les mécanismes internationaux des droits de la personne. Les droits économiques, sociaux et culturels devraient faire l'objet de la même attention que les droits civils et politiques. C'est à l'enseigne des droits sociaux, économiques et culturels que CLADEM travaille sur les droits en matière de sexualité et de reproduction pour tous les hommes et toutes les femmes. Les activités de CLADEM au Sommet ne sont pas encore entièrement définies, mais un certain nombre d'hypothèses de travail sont déjà sur la table :

- Les droits économiques, sociaux et culturels : promouvoir la ratification du Protocole facultatif à la Convention pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) ;
- Promouvoir la ratification du statut de Rome pour la Cour pénale internationale ;
- Promouvoir la création d'un mécanisme de surveillance régional destiné à assurer une réaction rapide en cas de conflit larvé et à évaluer rapidement l'étendue de toute violation des droits de la personne, y compris les violations sexospécifiques.

Éducation

Marta Maffei
Red Social para la Educación Pública en las Américas (Red-SEPA) (Argentine)
www.vcn.bc.ca/idea

L'éducation est un enjeu très important dans le processus d'intégration. La nouvelle tendance à la privatisation des services d'éducation pourrait aboutir à des niveaux de qualité différents dans les établissements d'enseignement publics et privés, ce qui aurait pour effet de priver les populations pauvres d'un accès à une éducation de qualité.

Red-SEPA défend des droits des travailleurs de l'éducation, et de l'éducation en tant que droit social pour tous les citoyens. L'organisme soutient aussi que le sort des systèmes publics d'éducation n'est pas la seule responsabilité des travailleurs de ce milieu mais que la société dans son ensemble doit se mobiliser pour sa défense. Les principaux objectifs de Red-SEPA en vue du Sommet sont les suivants :

- Sensibiliser la population aux risques inhérents à la privatisation du système public d'éducation et aux effets possibles d'accords comme la ZLEA dans le domaine de l'éducation comme dans la vie de tous les jours ;
- Participer au Sommet populaire ;
- Faire du travail de lobbying en éducation ;
- Manifester dans la rue pour exiger plus de transparence dans les négociations et une plus grande clarté dans les textes ;
- Réclamer des mécanismes de surveillance pour veiller à ce que les engagements pris soient respectés.

Red-SEPA prévoit aussi organiser cinq forums régionaux et un forum final à Québec pour élaborer un Manifeste sur l'éducation, basé sur le consensus le plus large possible.

Autres projets

Gilda Pacheco
Institut interaméricain des droits de l'homme – IIDH www.iidh.ed.cr

L'IIDH prévoit organiser une série d'activités qui ne sont pas directement liées au Sommet mais qui concernent des questions d'intégration:

- Du 31 juillet au 11 août 2000, un cours multidisciplinaire sur les droits de la personne portant sur l'accessibilité à la justice;
- En novembre 2000, un cours sur les droits de la personne interaméricains (intéressé à définir un ordre du jour avec les ONG);
- Les droits des femmes: 1) campagne pour la ratification du protocole CEDAW. (Un rapport destiné à stimuler les discussions sur ce point sera publié sous peu); 2) cours sur la protection des droits des femmes;
- Rencontre des peuples autochtones d'Amérique centrale portant sur la Déclaration des droits des peuples autochtones, suivie d'une rencontre continentale.

Janet Creery
La Conférence canadienne des arts (Canada)
www.ffa.ucalgary.ca/cca

La Conférence canadienne des arts discute avec l'ASC de la possibilité d'organiser un forum, probablement sur Internet, sur la culture et l'intégration hémisphérique. L'organisation prévoit lancer le forum par un partage d'information sur les effets de l'ALENA sur la production cinématographique. Les personnes intéressées peuvent communiquer avec l'ASC.

Développement durable

Analyse

Alvaro Arroyo
ALOP / CLAEH (Uruguay)
www.alop.or.cr
www.claeh.org.uy

L'Asociación Latinoamericana de Organizaciones de Promoción (ALOP) est un réseau qui se consacre aux problèmes de développement depuis de nombreuses années et qui travaille présentement à l'intégration régionale et à des projets de développement durable axés sur l'Amérique centrale, la communauté des Andes et le Mercosur.

La notion de développement durable est généralement associée à des enjeux d'ordre environnemental. Le site Web de l'OEA, par exemple, aborde de nombreux sujets liés à la dimension environnementale du développement durable. Mais le concept de développement durable inclut beaucoup plus que les seules questions d'environnement et il est grand temps de le redéfinir selon une perspective beaucoup plus large.

L'équité économique doit être reconnue comme l'un des aspects fondamentaux du développement durable. Avant le Sommet de Québec, les organisations devraient tenir des discussions en profondeur sur le rôle du commerce dans la région et sur ses effets sur le développement. Les accords commerciaux et économiques sont peut-être nécessaires, mais il s'agit de savoir comment ils sont négociés et mis en œuvre dans un contexte de grandes asymétries dans la région.

- Il existe d'importantes différences entre le modèle de libre-échange de l'ALENA et de la ZLEA et des projets d'intégration plus politiques comme le Pacte andin et le Mercosur. Les peuples des Amériques veulent un processus d'intégration qui aille au-delà du libre-échange. Mais que voulons-nous au juste? Cette question doit être débattue par la société civile.
- Le Nord et le Sud abordent le problème selon une perspective différente et leurs priorités sont différentes. Au Nord, les problèmes environnementaux sont dus à un niveau de vie élevé, alors qu'au Sud, les problèmes sont dus à la pauvreté. Ces si-

tuations très différentes ont d'importantes répercussions politiques sur les discussions sur l'intégration.

Plusieurs questions restent sans réponse. L'écart technologique évoqué par l'ambassadeur Lortie est un aspect fondamental du développement durable. La démocratie est aussi au cœur du débat sur le développement durable dans la mesure où seul le renforcement des institutions démocratiques peut assurer la participation de tous les secteurs de la société. Comment pouvons-nous édifier des alliances qui auront pour effet d'améliorer les institutions démocratiques? Comment la société civile peut-elle établir des alliances entre les divers secteurs de la société et veiller à ce que sa contribution soit reconnue? Enfin, comment nous assurer que les bonnes intentions manifestées dans les accords issus du Sommet seront effectivement mises en œuvre? Voilà autant de questions sur lesquelles la société civile doit se pencher.

Initiatives spécifiques

Alforja

Mariela Arce
(Panama) www.alforja.org

Alforja est surtout actif en Amérique centrale et travaille à l'éducation populaire et à des recherches participatives avec des mouvements sociaux. Les principaux objectifs d'Alforja en préparation du Sommet de Québec sont les suivants:

- *Démocratisation de l'information.* Production d'un CD-ROM contenant les débats et les points de vue de groupes régionaux, nationaux et hémisphériques sur la ZLEA et le Sommet de Québec, qui sera distribué aux membres de l'*ASC* ainsi qu'à d'autres groupes. Une série de documents portant sur la ZLEA et les problèmes liés à l'intégration sera produite à l'intention des dirigeants nationaux de la société civile afin d'appuyer leur travail de sensibilisation à l'échelle nationale. Tous les groupes sont invités à y contribuer.
- *Élaboration d'une plateforme de l'Amérique centrale sur la ZLEA.* Alforja organisera une série d'activités connexes à la ZLEA et au Sommet: en novembre 2000, une rencontre sur la ZLEA, ses effets politiques et ses répercussions sur le développement rural; et à l'automne 2000, le lancement du programme régional de formation en approches de «lobbying» pour le Iniciativa Civil para la Integración Centroamericana (ICIC).
- *Suivi à long terme:* Alforja tient à intervenir auprès de la société civile pour dépasser le travail conjoncturel et se concentrer sur le développement économique et social à long terme. L'organisme est particulièrement intéressé à travailler à un pacte régional pour la démocratie et la participation durable des citoyens.

Sierra Club du Canada

Christine Elwell
(Canada) www.sierraclub.ca

Les actions concrètes pour un développement durable sont à toute fin pratique absentes du programme du Sommet. Mais les populations sont inquiètes des effets qu'auront sur l'environnement la mondialisation, les investissements et le libre-échange. Ces questions doivent faire l'objet d'un débat dans lequel seront intégrées d'autres questions relatives aux droits et au développement social. Depuis le Sommet de Bolivie sur le développement durable, nous nous butons à la tendance des gouvernements à traiter de façon distincte et séparée les questions d'environnement et de commerce. De plus, les gouvernements font preuve d'un manque sérieux d'engagement politique et financier dans l'application des accords. Les groupes de négociation doivent être sujets à des évaluations d'impacts environnementaux.

Les liens qui unissent les différents groupes environnementaux des Amériques doivent être renforcés. Les pays du Nord et du Sud ont des approches très divergentes en matière d'environnement. Les gouvernements du Nord soutiennent que les pays du Sud ne veulent pas s'attaquer sérieusement aux problèmes d'environnement. Il est temps de répondre à cet argument. Pour ce faire, les pays du Nord ont besoin de l'aide de groupes latino-américains. Il faut favoriser les liens et la collaboration en matière de développement durable et de commerce pour que la société civile ait une influence réelle sur le processus d'intégration hémisphérique. Le travail de préparation de la société civile en vue du Sommet de Québec doit être l'occasion, pour le mouvement environnemental, d'une plus grande cohésion et d'une meilleure collaboration.

Résumé des discussions

Le besoin de nouveaux modèles de développement

L'enjeu principal en matière de développement durable est que le modèle actuel de développement est exagérément centré sur la croissance économique et est par conséquent en contradiction avec l'essence du véritable développement humain. Les actions visant le développement économique et celles qui sont censées protéger l'environnement manquent totalement de cohérence. La même chose est vraie pour la promotion du développement économique et certaines valeurs sociales et éthiques. La définition d'une véritable stratégie de développement durable exige une analyse et une discussion en profondeur sur le genre de société que nous voulons promouvoir. En outre, au lieu de chercher un modèle durable, nous devrions être ouverts à plusieurs modèles et permettre l'expression de plusieurs types de visions et de valeurs.

Remettre en question le commerce

Une autre question fondamentale pour la société civile est de savoir s'il faut accepter la prémisse des effets bénéfiques du commerce. Certains croient que le commerce est nécessaire et que le problème tient essentiellement aux mécanismes et aux politiques adoptés par les pays pour réglementer le commerce et assurer la redistribution équitable de la richesse. D'autres remettent en question la nature même du commerce et affirment que le développement ne peut être durable que s'il est réorienté vers le développement local et régional.

La vulnérabilité de l'Amérique centrale et des Caraïbes

L'Amérique centrale et les Caraïbes ont un intérêt particulier pour les questions de développement durable parce que ces régions sont particulièrement exposées aux catastrophes naturelles et à leurs conséquences. Ces pays doivent être particulièrement actifs dans l'analyse et la définition d'une vision régionale du développement. Elles doivent également développer leur capacité à participer aux débats sur l'intégration régionale et hémisphérique.

Synthèse

Tim Draimin, facilitateur de l'atelier, présente un résumé des principaux sujets et activités discutés au cours de la rencontre.

Commentaires généraux

- Les participants ont exprimé, au cours de la journée, un objectif inattendu : il faut, de toute urgence, travailler sur l'intégration hémisphérique et s'attaquer aux problèmes de développement social dans tout l'hémisphère. Il faut aussi dépasser les déclarations des gouvernements et passer à l'action.
- Les mécanismes de participation de la société civile et son accès à l'information dans le processus du Sommet sont très faibles. Il faut établir des mécanismes et des normes efficaces de participation.

Stratégies actuelles de participation de la société civile pour influencer le processus du Sommet

1) Participer au processus officiel de consultation dans le but d'exercer une influence sur l'ordre du jour officiel, le calendrier et le processus
2) Contester le modèle dominant d'intégration et élaborer des solutions de rechange pour la société civile. Cela pourrait inclure la participation au processus officiel du Sommet, mais d'un angle différent et avec un autre ordre du jour
3) Action directe dans les rues : rejeter toute participation de la société civile et chercher à mettre fin au processus d'intégration.

Cette variété de stratégies et de points de vue au sein de la société civile est naturelle et il faut tenir compte de la mesure dans laquelle les différents processus devraient se compléter, de la valeur de la diversité des projets et du potentiel de collaboration entre eux.

Identification des problèmes et lacunes liés à la participation au processus officiel

1) Manque d'accès à l'information et aux documents du processus officiel. Faut-il une action concertée pour remédier à ce problème ?

2) Les normes de base en matière de participation de la société civile, de plus en plus reconnues dans les forums internationaux, comme la transparence, l'obligation de rendre des comptes et l'accès à l'information, doivent aussi être incluses dans le processus du Sommet.

3) Il faut des ressources financières pour édifier les réseaux permettant de participer aux forums internationaux. Devrions-nous en faire le critère de base d'une participation réelle de la société civile ?

Observations finales

Un participant de chacune des trois régions des Amériques (Amérique du Nord, Caraïbes et Amérique latine) a été invité à partager ses impressions critiques sur les discussions de la journée.

Donna Parchment
Fondation pour le règlement des différends (Jamaïque) www.resolveja.org

1) La question de la légitimité et de la représentativité des organismes de la société civile a été l'un des importants points soulevés. Avant de critiquer les gouvernements, nous devons veiller à assurer une participation réelle au sein de nos propres organisations et à représenter une base suffisamment large.

2) Cette rencontre n'a pas prévu la participation des jeunes et des personnes handicapées.

3) Le rôle joué par les participants dans le travail sur le terrain et leur impact sur la vie des gens n'étaient pas clairs.

4) Les médias devraient être inclus dans nos discussions à titre de membres importants de la société civile.

5) Nous devons dépasser les perspectives géographiques de l'intégration pour jeter un regard sur la grande diversité de nos régions et apprendre à mieux nous connaître les uns les autres.

6) Les organisations des Caraïbes doivent trouver des moyens de participer plus activement aux discussions au lieu de se plaindre d'en être exclues.

7) Le froid ambiant de la salle de réunion a affaibli la concentration et la participation.

Camilo Antonio Castellanos Rodriguez
Plataforma inter-Americana de Democracia, Derechos Humanos y Desarrollo, ILSA (Colombie) www.derechos.org/ddhh.psdh www.ilsa.org.co

1) La démocratie doit être une préoccupation centrale dans le processus d'intégration. L'avenir des populations se décide secrètement, par des processus dont les gens ignorent tout. Il est essentiel que les négociations soient transparentes et que nous ayons des outils pour en influencer son déroulement.

2) Il faut intégrer des thèmes comme la politique et l'économie. En Colombie, la constitution garantit le respect des droits humains et sociaux. Pourtant, l'économie pointe dans la direction opposée, rejetant ces droits et provoquant de plus grandes souffrances pour les pauvres. Il faut éviter cela dans le processus d'intégration.

3) Nous devons éviter de dissocier les divers droits. Ils forment un tout et doivent être considérés comme tels.

4) L'efficacité et la vitesse des processus d'intégration posent problème. Si nous voulons réagir adéquatement et prendre les bonnes décisions, nous devons prévoir du temps pour permettre aux organisations sociales, syndicales et universitaires de travailler ensemble et édifier une force commune. Nous devons voir à ce que les processus et les réseaux de la société civile soient plus efficaces, plus représentatifs, et plus soucieux d'assurer la participation des citoyens. Nos plans d'action doivent être basés sur des demandes pratiques et réalistes.

5) Nous devons trouver un mécanisme hémisphérique pour tenir les gouvernements et les institutions financières responsables de la pauvreté et de la marginalisation de la majorité des citoyens.

John Foster
Common Frontiers (Canada)
www.web.net/comfront

1) Merci à tous ceux qui ont participé à l'organisation de cette rencontre. Elle nous a permis d'en apprendre davantage sur le travail que nous faisons.

2) Les Sommets des chefs d'État sont antidémocratiques. La structure des négociations ne nous permet pas d'y participer de façon significative. D'un côté, nous avons les « paniers » sociaux qui ont suscité beaucoup de paroles mais bien peu de volonté politique d'agir. De l'autre coté, nous avons les négociations commerciales qui auront des effets profonds sur nos vies, mais qui se déroulent dans le secret le plus complet et qui bénéficient d'une grande volonté politique. Face à ces deux sujets, nous devenons un peu schizophrènes. Les deux voies doivent être intégrées, mais la structure ne le permet pas.

3) Nous devons veiller à ce que nos gouvernements adhèrent à des normes reconnues pour permettre une participation efficace de la société civile. Le milieu des affaires a accès aux négociations, mais pas les groupes syndicaux et autres.

4) J'ai une lueur d'espoir, fruit de mon expérience du coté de l'ONU, un organisme qui prête généralement une oreille plus attentive aux revendications des ONG. La question de savoir où et comment les choses seront négociées est très importante. Par exemple, les discussions sur la biodiversité ont atteint un niveau planétaire. Si la résistance n'avait pas été aussi forte à Seattle, tout le domaine des protocoles sur la biodiversité aurait sans doute été évacué par les ministres et l'OMC. Mais des efforts soutenus à l'intérieur et à l'extérieur des salles de réunion ont permis de faire cheminer le dossier vers de plus hautes instances à l'ONU à Montréal, où un accès et une influence plus grandes de la société civile ont eu des effets vraiment positifs sur les accords. Avec ce moment d'espoir considérable, nous pouvons mieux cerner les normes que nous devrions exiger. Nous avons aussi pu constater la valeur des personnes qui, de l'intérieur, ont accès à l'information, ainsi que le rôle de ceux qui expriment leurs opinions dans la rue.

Le mot de la fin

Warren Allmand
Président, Droits et Démocratie
www.ichrdd.ca

L'un des principaux points soulevés aujourd'hui est l'intérêt disproportionné qu'accordent nos responsables gouvernementaux à la question du commerce dans le processus du Sommet. Le but de ce Symposium était celui d'aborder les autres questions fondamentales – celles du développement social, de la démocratie et des droits de la personne – qui font aussi partie des négotiations du Sommet, et qui demandent une attention plus sérieuse de la part de nos dirigeants. Il est aussi apparu clairement aujourd'hui que plusieurs stratégies sont proposées pour le travail sur le Sommet et que cette diversité est précieuse et nécessaire si nous voulons que notre action ait un impact sur l'ordre du jour du Sommet. L'OEA parle de l'importance de la participation de la société civile, ce qui est positif, mais les canaux de participation sont inexistants ou inefficaces, et nous devons demander qu'ils soient améliorés. Mais par-dessus tout nous devons travailler à construire notre force collective et veiller à ce que nos préoccupations en matière de respect de l'environnement, de droits de la personne et de développement social soient incluses dans les discussions sur l'intégration.

TABLEAU DES ACTIVITÉS

Projets en préparation pour le Sommet de Québec

DATE	PROJET	RÉSEAU	CONTACT
En cours jusqu'au Sommet de Québec	Réunions nationales de consultation et site web interactif avec information sur le processus officiel	Corporación Participa	www.sociedadcivil.org www.participa.cl
	Groupe de travail de la société civile	Fondation Groupe Esquel	www.esquel.org
	Bulletin du Sommet	FOCAL	www.focal.ca
	Comité spécial de l'OEA sur la gestion des sommets interaméricains	Organisation des États américains (OEA)	civilsociety@oas.org www.summit-americas.org
	Travail visant à améliorer le texte des alternatives pour les Amériques et lancer une campagne hémisphérique contre la nature secrète des négoci ations	Alliance sociale continentale	rmalc@laneta.apc.org confront@web.ca www.web.net/confront
	Élaboration d'un plan d'action sur les droits de la personne	CEJIL : Centre pour la justice et le droit international	www.derechos.org/cejil
	Recherche : participation de la société civile au Sommet des Amériques	FLACSO-Argentina	www.flacso.org.ar
	Campagne pour la ratification du protocole CEDAW	IIDH – Institut interaméricain des droits de l'homme	instituto@iidh.ed.cr www.iidh.ed.cr/
	Forums régionaux pour créer un manifeste sur l'éducation	Red Social para la Educación Pública en las Américas - Red SEPA	www.rcc.br.cr/idea
	Création d'un CD-ROM et de documents populaires sur les questions d'intégration	Alforja	www.alforja.org
	Élaboration de propositions pour la participation des communautés noires d'Amérique centrale aux réseaux de la société civile en ce qui a trait à la ZLEA	Red de Mujeres Afrolatinas y Afrocaribeñas & Red Continental de Organizaciones Afroamericanas	www.par.sicanet.org.cr/forodemujeres www.afrocaribeweb.com/redcontinental
	Promotion du chapitre contre la discrimination raciale dans le plan d'action du Sommet	IHRLG - International Human Rights Law Group	www.hrlawgroup.org
	Travail sur la Déclaration américaine sur les droits des peuples autochtones	IHRLG, Droits et Démocratie, Assemblée des Premières Nations (Canada)	www.hrlawgroup.org www.ichrdd.ca www.afn.ca
	Documents de travail sur le Sommet	North-South Centre	http://pubweb.ucwatsl.edu/nsc/
	Campagne pour accroître la sensibilisation aux questions sociales dans la ZLEA	ORIT – Organisation régionale interaméricaine des travailleurs	www.cioslorit.org orit@ws.net
	Recherche : liens entre la ZLEA et les droits de la personne	Droits et Démocratie	dbrosseau@ichrdd.ca
	Ateliers nationaux et subrégionaux dans les Caraïbes pour adopter des positions sur l'ALEA et le OMC	Foro Permanente de la Sociedad Civil del Gran Caribe	www.cries.org
Juillet 2000 19-22 juillet	Réunion de COPA : l'intégration et le rôle des élus	COPA – Conférence des parlementaires des Amériques	www.parlamericas.qc.ca
Août 2000 31 juillet - 11 août	Cours multidisciplinaire sur les droits de la personne – accès à la justice	IIDH – Institut interaméricain des droits de l'homme	www.iidh.ed.cr

DATE	PROJET	RESEAU	CONTACT
Septembre 2000	Première réunion inter-réseaux sur la Charte sociale des Amériques	Plataforma Interamericana de Derechos Humanos, Democracia y Desarrollo	www.derechos.org/ddhh/psdh
	Ateliers nationaux en Amérique centrale sut les droits des peuples autochtones	IIDH - Institut interaméricain des droits de l'homme	www.iidh.ed.cr
19 septembre	Réunion du Comité spécial sur la mise en oeuvre du Sommet	Bureau de suivi des Sommets - OEA	civilsociety@oas.org www.summit-americas.org
Octobre 2000 23-28 octobre	Cours sur la protection des droits des femmes	IIDH - Institut interaméricain des droits de l'homme	www.iidh.ed.cr
	Rencontre des chefs autochtones des Amériques	Assemblée des Premières Nations, Canada	www.afn.ca
Novembre 2000 13-19 novembre	Cours sur les droits de la personne interaméricains	IIDH - Institut interaméricain des droits de l'homme	www.iidh.ed.cr
	Forum d'Amérique centrale sur l'intégration et le développement rural	Alforja	www.alforja.org
Janvier 2001	Réunion inter-réseaux élargie sur la Charte sociale des Amériques	Plataforma Interamericana de Derechos Humanos, Democracia y Desarrollo	www.derechos.org/ddhh/psdh
	Réunion régionale pour discuter des consultations nationales	Corporación Participa	www.sociedadcivil.org www.participa.cl
Avril 2001 17-21 avril	2e Sommet populaire	Alliance sociale hémisphérique, Réseau québécois sur l'intégration continentale et Common Frontiers	www.unites.uqam.ca/gric/rqic
	Forums thématiques Forum sur l'éducation	Red SEPA, Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants, Centrale des Syndicats du Québec	www.vcn.bc.ca/idea
	Forum syndical	ORIT – Organisation régionale interaméricaine des travailleurs	www.ciosl-orit.org orit@ven.net
21-22 avril	3e Sommet des Amériques, Québec	Sommet officiel – organisé par le gouvernement du Canada	www.americascanada.org/eventsummit/
Dates à déterminer	Forum sur les droits culturels et l'intégration	Conférence canadienne des arts et Common Frontiers	comfront@web.ca www.ffa.ucalgary.ca/cca
	Atelier de formation en approches de «lobbying» pour ICIC	Alforja	www.alforja.org
	Atelier sur le rôle des femmes dans le processus de la société civile face à la ZLEA	Foro de Mujeres para la Integración Centroamericana	http://par.sicanet.org.sv/forodemujeres
	Réunion du Conseil de leadership des femmes des Amériques	FOCAL, Dialogue interaméricain et Centre international de recherche sur les femmes	www.focal.ca
	Projet: de recherche sur la mondialisation, l'exclusion sociale et la sécurité humaine	Groupe d'orientation politique sur les Amériques du Conseil canadien pour la coopération internationale, le Centre de recherche sur l'Amérique latine et les Caraïbes (CERLAC) et Common Frontiers.	kmunnvenn@cclc.ca www.yorku.ca/research/cerlac comfront@web.ca

Documents préparatoires

❶ Intégration et démocratie dans les Amériques : quelques questions en suspens

Dorval Brunelle, Université du Québec à Montréal

Intégration économique et démocratie

Depuis le début des années quatre-vingts, on assiste à une évolution parallèle en Amérique latine vers une libéralisation politique doublée d'une libéralisation économique. Le lien entre l'ouverture économique et le projet politique, qui relevait essentiellement de la politique interne des États durant les années de Guerre froide caractérisées par la démultiplication des régimes militaires ou totalitaires un peu partout à l'Est, à l'Ouest et au Sud, émerge désormais comme un enjeu central de l'intégration économique elle-même au sein d'un espace public international fragile et embryonnaire. Depuis la fin de la Guerre froide donc, la libéralisation des échanges et la démocratisation vont de pair, sans doute parce que l'expérience passée nous a montré que l'intégration économique fonctionne d'autant mieux qu'elle est balisée par le respect et la reconnaissance de certains droits. Cependant, il ne faudrait pas imputer aux formes et modalités actuelles de l'intégration économique à grande échelle plus de vertus qu'elles n'en peuvent cultiver. D'abord, l'intégration de type monopolistique prend appui sur une vision passablement réduite de la démocratie et de la démocratisation. Ensuite, cette intégration favorise le respect et la sanction de certains droits, surtout politiques en l'occurrence, tout en affaiblissant d'autres. Toute la question est alors de savoir quelle est la nature et le contenu du projet politique qui favorise l'intégration économique à grande échelle, et sur quel type de démocratie ce projet s'appuie.

La mise en place des grands cadres de l'intégration des marchés, qu'il s'agisse de l'Accord de libre échange nord-américain (ALENA) ou de la Zone de libre échange des Amériques (ZLEA), est menée par les pouvoirs exécutifs, sans que les parlementaires aient voix au chapitre. Les corps législatifs disposent de fort peu d'informations sur le contenu de ces négociations et encore moins sur les effets que l'une ou l'autre disposition de ces accords est susceptible d'avoir sur leurs prérogatives en tant que législateurs, ou sur leur imputabilité en tant que mandataires de leurs concitoyens. En ce sens, la libéralisation est liée à la promotion d'une démocratie d'exécutifs, au détriment, par exemple, de la promotion d'une démocratisation sociale, voire même d'une démocratisation politique large. Faute d'un accès continu à une information complète, il n'y a pas non plus de débat public, malgré le fait que les domaines en cours de négociations comptent parmi les plus litigieux en matière d'économie politique puisqu'ils affectent les juridictions des législatures. Ces domaines sont, entre autres, la libéralisation des investissements, des services et des achats publics.

Par ailleurs, il va de soi que l'intégration économique en profondeur en cours actuellement, c'est-à-dire cette libéralisation des économies qui s'applique à un nombre toujours plus grand de secteurs et de domaines, affectera de manière différente les pays selon leur niveau de développement. Les pays développés, en particulier, disposent de toute une panoplie d'institutions de base et de mécanismes institutionnels qui leur permettent d'amortir les contrecoups de l'ouverture des marchés. L'approche proposée dans le *Plan d'action* de Santiago issu du deuxième Sommet, qui consistait à mener l'intégration dans plusieurs domaines à la fois, parmi lesquels on avait retenu la démocratie et les droits de la personne, ainsi que l'intégration économique, mettait de l'avant une stratégie à la fois originale et prometteuse. Néanmoins, force est de constater que les progrès à ce jour sont beaucoup plus apparents en matière de libéralisation des économies qu'en matière de reconnaissance et de sanction des droits fondamentaux. Dans plusieurs pays, en effet, le processus de démocratisation est sérieusement ralenti depuis quelques temps, ce qui n'est pas sans avoir d'effets en retour sur les stratégies d'ouverture des marchés d'une part, sur la légitimité de l'intégration économique avec les partenaires extérieurs d'autre part.

Le projet des Amériques actuellement en cours de négociation prévoit l'approfondissement d'une intégration multiple, et non pas seulement économique, entre les trente-quatre pays du continent dont le chef d'État ou de gouvernement a été élu démocratique-

ment, une exigence qui permet de justifier l'exclusion de Cuba des discussions. Ce projet, appelé au départ *Initiative pour les Amériques*, a été dévoilé par le président George Bush en juin 1990 et relancé à l'instigation du président Clinton, qui convoque un premier Sommet des Amériques à Miami en décembre 1994. Ce premier Sommet des chefs d'État et de gouvernement adopte un *Plan d'action*, qui prévoyait, entre autres objectifs, la mise sur pied d'une ZLEA d'ici 2005. Par la suite, le Plan a été redéfini et précisé lors du deuxième sommet tenu à Santiago en avril 1998. Dans sa version actuelle, le *Plan d'action* prévoit étendre l'intégration à une douzaine de domaines regroupés en quatre grands thèmes, appelés «corbeilles», portant respectivement sur la démocratie et les droits de la personne, la pauvreté, le développement durable et, enfin, l'intégration économique. C'est dans cette dernière «corbeille» que figure le projet de ZLEA autour duquel ont été concentrées les négociations des dernières années.

Les négociations se font sur trois paliers, un palier politique lui-même départagé en deux niveaux, celui des chefs d'État et de gouvernement, et celui des ministres responsables du commerce, un palier administratif, celui des sous-ministres du commerce, le véritable maître d'œuvre des négociations et enfin, le palier des négociateurs et autres experts qui bénéficie également du soutien technique et logistique fourni par trois organisations régionales, à savoir l'Organisation des États américains (OEA), la Banque interaméricaine de développement (BID) et la Commission économique pour l'Amérique latine et la Caraïbe (CEPALC).

La démocratie en question

Quels liens peut-on établir entre la question de l'intégration régionale et celle de la démocratie dans les Amériques?

En première analyse, on ne voit pas quelles incidences négatives le *Plan d'action* pourrait avoir sur la démocratie puisqu'il inscrit toute sa logique dans le prolongement d'un vaste processus de démocratisation, ce que confirme d'ailleurs le contenu de la première corbeille qui porte précisément sur le «renforcement de la démocratie», ainsi que l'exigence formulée lors de la convocation des partenaires à l'effet que les régimes en place doivent avoir été «démocratiquement élus». Il semble évident que les négociations en cours, parce qu'elles visent essentiellement à renforcer l'État de droit partout dans les Amériques, à conforter le pluripartisme et à instaurer l'ordre de marché, ne peuvent que nous rapprocher d'un idéal démocratique au lieu de nous en éloigner. Et pourtant, en deuxième analyse, les moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs visés ne semblent pas favoriser la démocratisation.

Une démocratie d'exécutif?

On évoque de plus en plus dans les Amériques, tout comme en Europe communautaire, l'expression *démocratie d'exécutifs* pour rendre compte de ce qui apparaît comme une nouvelle configuration des relations entre les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire. Ce qui est en jeu ici ne tient pas uniquement aux initiatives qui sont prises par des exécutifs, dont on pourrait toujours prétendre, au strict niveau constitutionnel, qu'elles relèvent de leurs prérogatives et, en ce sens, que ces initiatives doivent être évaluées à partir de leurs résultats. La question tient surtout au fait que les citoyens et les citoyennes sont complètement absents des négociations alors même que les contenus de ces négociations couvrent de plus en plus de sujets qui les touchent directement. D'ailleurs, la distance entre le pouvoir exécutif et le citoyen se creuse d'autant plus que les pouvoirs législatifs sont eux-mêmes marginalisés des débats en cours.

Dans un autre ordre d'idées, il faut aussi mettre en lumière que plusieurs des domaines qui font l'objet des négociations actuellement en cours dans le cadre de la ZLEA ne relèvent pas des prérogatives qui reviennent en propre aux pouvoirs exécutifs centraux qui, pourtant, mènent ces négociations; une réserve qui prend tout son sens quand on rappelle que six des trente-quatre pays des Amériques (le Mexique, les États-Unis, le Canada, le Brésil, l'Argentine et le Vénézuela) sont des fédérations qui opèrent sous l'égide d'un partage plus ou moins exclusif de compétences dans des aires de juridiction déterminées. Qu'en est-il alors des prérogatives des gouvernements et des parlements provinciaux ou étatiques dans ces circonstances?

Quant au processus, il convient de souligner que les négociations en cours sont menées à l'instigation de trois acteurs qui, sans remplir les mêmes rôles et responsabilités, n'en jouissent pas moins d'un statut pri-

vilégié en la matière par rapport à tous les autres, parlementaires inclus. Ces acteurs sont, *premièrement*, les trente-quatre chefs d'État et de gouvernement, leurs experts et fonctionnaires, comme il se doit bien sûr; deuxièmement, le trio d'organisations régionales que sont l'OEA, la BID et la CEPALC, disposant chacune de mandats clairs et précis confiés par les exécutifs et, troisièmement, une association panaméricaine de gens d'affaires, l'Americas Business Forum (ABF) qui bénéficie d'un statut consultatif officiel et du soutien financier des gouvernements. L'ABF a d'ailleurs su jouer un rôle très actif dans la définition des thèmes et des termes des négociations en cours dépassant de loin le statut consultatif qui lui est dévolu, ainsi qu'en témoigne les publications de l'ABF elle-même[1].

Huis clos vs transparence

Les négociations en cours cherchent à favoriser une intégration en profondeur entre trente-quatre partenaires dans des domaines qui relèvent à la fois de la politique, de l'économie, de la culture et de la société. Ces négociations posent problème parce que bien peu de gens sont au courant de ce qui s'y passe. Nous touchons là un des paradoxes de cet après-Guerre froide où nous voyons de plus en plus de thèmes, de domaines et de secteurs, qui relevaient autrefois en propre d'un espace public et qui faisaient l'objet de discussions ouvertes entre des acteurs et autres intervenants sociaux, devenir aujourd'hui l'objet de négociations commerciales engagées sous le sceau du secret[2]. Tant qu'il s'agissait de négocier l'abaissement de barrières tarifaires sur des marchandises ou des services financiers, on pouvait toujours tolérer le huis clos, mais aujourd'hui que les négociations portent sur la nature de la démocratie, l'éducation et la santé, l'investissement et l'avenir de la politique économique nationale, entre autres, le recours au secret doit être remis en cause.

C'est pourquoi certains gouvernements ont mis de l'avant l'idée d'une consultation de la société civile dont le mandat a été confié à l'OEA[3]. Or, pour le moment, les choses ne sont pas allées plus loin de telle sorte qu'il est revenu à certains gouvernements, dont celui du Canada, de mettre en place des mécanismes de consultation de la société civile. La question consisterait à savoir maintenant quels ont été les résultats des consultations engagées à ce jour.

Conclusion

Le processus d'intégration hémisphérique dans les Amériques constitue un précédent dans l'expérience des sociétés du continent, tant par son ampleur qu'en ce qui concerne la profondeur des changements qu'il pourrait entraîner. Il comporte sans contredit un potentiel d'ouverture de nouveaux espaces démocratiques. Cependant, le déficit démocratique qui caractérise le processus même de prise de décision concernant l'intégration est tel qu'il est encore difficile de cerner la nature de ces ouvertures potentielles.

La poussée vers l'intégration, avec son insistance sur la tenue d'élections libres et le renforcement de l'État de droit a sans doute donné un nouvel élan à la démocratie dans l'hémispère, ne serait-ce que par la reconnaissaice d'une sorte de seuil minimal vers lequel tous les régimes doivent tendre. Par ailleurs l'intégration hémisphérique, en généralisant les problématiques sociales, économiques et politiques, n'a pas été sans

1 Americas Business Forum (ABF) tient ses rencontres en même temps que celles des ministres et celles chefs d'État et de gouvernement depuis la réunion ministérielle de Denver en 1995. À cette occasion, «les discussions s'articulaient autour des secteurs économiques énoncés dans la déclaration de Miami sur l'amélioration de la coopération économique, soit les télécommunications, l'énergie et les transports». Ensuite, à partir de la réunion de Carthagène en 1996, les travaux du Forum furent liés de près à ceux des Réunions ministérielles. Ainsi, à Belo Horizonte, «plus de 200 recommandations ont été formulées et présentées aux ministres du commerce», tandis qu'au Forum de San José, «les discussions ont porté sur les 221 mémoires présentés par diverses organisations du secteur privé de 17 pays et groupes régionaux tels CARICOM, le MERCOSUR et le Marché commun d'Amérique centrale (...) et les participants ont établi quelque 210 recommandations». L'effet utile de ces rencontres mérite d'être souligné car «plusieurs des recommandations proposées par les participants au Forum de San José se reflètent dans le mandat des équipes de négociations de la ZLEA et dans le Plan d'action issu du Sommet des Amériques de 1998». D'ailleurs, au delà de ces entrecroisements stratégiques entre milieux politiques et milieux des affaires, il faudrait également faire état du soutien financier réciproque qui a conduit les gouvernements à subventionner la tenue des Forum des gens d'affaires, tout comme des entreprises contribuent au financement des rencontres officielles (cf. Programme final, Rassembler les Amériques, ABF Canada, Toronto, 1er au 3 novembre 1999).

2 Le sénateur Moynihan revèle que, ces dernières années aux États-Unis, on a assisté à une augmentation de 62% du nombre de documents officiels dont la divulgation constituerait une menace pour la sécurité publique, avec le résultat que le nombre de documents secrets est considérablement plus élevé aujourd'hui qu'il l'était durant la Guerre froide.

3 Ce qui s'ajoute au mécanisme établi dans le cadre du processus de négociation de la ZLÉA qui s'avère fort insatisfaisant n'étant, à toutes fins pratiques, qu'une boîte aux lettres électronique.

susciter la transnationalisation parallèle des préoccupations de la société civile et la mise en commun des moyens d'action de celle-ci.

Il n'en demeure pas moins que l'intégration hémisphérique suscite d'importantes questions quant à l'avenir de la démocratie. Ces questions se situent à trois niveaux:

- les institutions (le rôle affaibli des législatures, l'absence d'institutions représentatives au niveau supra-national dans les Amériques, le développement d'une « démocratie d'executifs »)
- les normes (le manque de transparence dans le déroulement des négotiations; l'absence presque totale de débats publics informés sur l'intégration dans la plupart des pays du continent; l'absence totale d'espace public continental permettant aux citoyens et aux citoyennes des Amériques d'échanger sur les bienfaits et lacunes de ce processus et de faire sentir la pression de leur opinion auprès des institutions hémisphériques)
- les processus (la nature faible, fragmentaire et inégale des modes de consultation des organisations de la société civile; le poids disproportionné des recommandations en provenance de la communauté des affaires par rapport aux autres secteurs de la société civile; l'attitude disqualifiante des décideurs envers les secteurs critiques aux négociations)...

Dans ce continent qui se caractérise par sa diversité, il convient de se demander quels seront les impacts des politiques d'intégration au sein de chacun des pays qui font partie de cet ensemble inégal. Si, dans les pays où les institutions formelles de la démocratie sont consolidées depuis longtemps, le rôle des législatures est sérieusement ébranlé, qu'en sera-t-il des pays où ces institutions sont peu développées? Si, dans les pays où il existe un espace public établi de longue date, le débat public et l'accès à l'information et aux moyens de communication sont faibles, que se passera-t-il dans les pays où les droits civils sont encore peu respectés. Dans les pays où la l'État éprouve de la difficulté à livrer des services publics sur l'ensemble du territoire, comment un État réduit pourra-t-il assurer la protection des droits de ses citoyens?

Ces questions — et bien d'autres — sont fondamentales. Si la démocratie est une valeur centrale à la vision d'un nouvel hémisphère, il faut s'attacher à créer les conditions de son plein épanouissement dans le processus d'intégration ainsi que dans ses résultats.

Références

Americas Business Forum (1999), Cinquième Forum des gens d'affaires des Amériques, 1-3 novembre, Toronto.

Brunelle, Dorval, Yves Bélanger et Christian Deblock (1999), «L'intégration économique continentale et ses effets sur les gouvernements infra-étatiques: de l'ALE, à l'ALENA et au-delà», *Cahiers de recherche sociologique*, no 32, pp. 85-118. Texte disponible sur le site du Groupe de recherche sur l'intégration continentale: www.unites.uqam.ca/gric/

Conférence des parlementaires des Amériques (1997), *Vers les Amériques de 2005: démocratie, développement et prospérité*, Québec, Assemblée Nationale.

Moynihan, Daniel Patrick, *Secrecy: the American Experience*, cité par Gary Wills (1999), «Bully of the Free World», *Foreign Affairs*, mars-avril, pp. 50-59.

Robinson, Ian (1993), *North American Trade as if Democracy Mattered*, Ottawa, Canadian Centre for Policy Alternatives.

Réseau québécois sur l'intégration continentale (1995), *La Dimension sociale de l'intégration continentale*, Actes de la Conférence internationale organisée par le RQIC les 11, 12 et 13 mai, Montréal.

Witker, Jorge, coordonnateur (1993), *El Tratado de Libre Comercio de América del Norte. Análisis, diagnóstico y propuestas jurídicas*, México, Universidad Nacional Autónoma de México.

❹ Problèmes de gouvernance et de responsabilisation

par John W. Foster

Gouvernance: «ensemble des méthodes utilisées par la société pour répartir le pouvoir et gérer les ressources et les questions publiques. La gouvernance humaine crée un environnement propice au développement humain et à l'éradication de la privation humaine. Une telle gouvernance comprend trois qualités essentielles: l'appartenance...; l'équité...; et la responsabilisation...»

(Vaincre la pauvreté humaine, Rapport du PNUD sur la pauvreté, 2000, 54)

«La responsabilisation concerne le processus de rendre les acteurs responsables de leurs actions. L'opérationnalisation d'un tel concept ouvert comporte une multitude de complications...»

(Fox et Brown 1998, 18)

Le défi de gouvernance que doit relever la société civile aujourd'hui

Philip Allot (1990, 364 et 375) écrit que l'économie mondiale est anarchique et destructive, un «désert résonnant». Les défis relatifs aux ressources, à l'environnement, à la santé, à l'équité et à la prévention des conflits sont pressants et ont des répercussions universelles. La pression implacable de la technologie a transformé les dimensions temporelle et spatiale de l'économie mondiale. Nous avons tardé à bien comprendre ses effets. Nous rêvons d'une société civile mondiale qui réaménagerait l'économie mondiale au service d'une société mondiale.

Les problèmes de gouvernance et de responsabilisation ne concernent plus exclusivement l'État nation. Les pressions pour harmoniser la réglementation du commerce international et protéger les intérêts des investisseurs et des sociétés ont entraîné la croissance rapide d'une nouvelle génération de régimes supranationaux: l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis, l'ALENA et l'OMC ainsi que le projet d'AMI compromis et le projet de ZLEA. Des régimes internationaux renforçant la protection de l'environnement et des droits humains – Kyoto, Carthagène, la Cour pénale internationale – ont aussi vu le jour. Le recours récent au droit international et national pour tenir le général Pinochet responsable de crimes contre l'humanité constitue un exemple spectaculaire des transformations dans l'autorité des gouvernements nationaux.

Nous assistons à un transfert de souveraineté et de compétences. Dans le domaine économique, celles-ci sont transférées à des organisations internationales à la fois obscures et éloignées du citoyen et de la citoyenne ordinaires. Ces nouveaux régimes supranationaux s'ajoutent aux institutions économiques multilatérales préexistantes (Banque mondiale, FMI, etc.), sont dotés de pouvoirs encore plus importants et pénètrent plus de secteurs de l'économie et de la vie sociale nationales. Ces mutations menacent l'avenir de la démocratie et augmentent les défis que doivent relever les promoteurs de la responsabilisation publique.

Ainsi, les lieux de gouvernance se sont multipliés. La prise de décision et la responsabilisation réelles des institutions parlementaires démocratiques deviennent plus complexes. Les organisations de la société civile en quête de changements, de réparations, de réformes et de responsabilisation nécessitent une plus grande perspicacité organisationnelle et plus de ressources.

Le défi de la gouvernance n'est rien de moins que le développement d'institutions réceptives permettant à une citoyenneté internationale de plus en plus consciente de connaître ses besoins et de se gouverner. Pour paraphraser un slogan révolutionnaire des États-Unis: «*Pas de compétence sans représentation*»! Si les exécutifs nationaux transfèrent d'importants domaines de décision et de compétence à des entités supérieures situées à l'extérieur de l'espace national, le défi démocratique consiste à construire des structures représentatives transnationales en mesure d'exercer un pouvoir décisionnel et la responsabilisation dans ces domaines transférés.

Cette affirmation constitue sans doute une menace pour les structures parlementaires et exécutives nationales existantes, que ce soit celles de l'État le plus puissant de la planète ou celles d'un État plus faible dont la souveraineté nationale n'est jamais parvenue à une pleine reconnaissance. Si, par contre, notre engage-

ment fondamental est envers la démocratie, le problème consiste à déterminer la meilleure façon de pratiquer celle-ci à une époque où nombre de décisions clés touchant la vie quotidienne sont prises par des organisations supranationales ou privées.

Jusqu'à la création dans les années 90 de la nouvelle génération d'organisations de commerce et d'investissement, nous évoluions avec des institutions multilatérales – les Nations Unies, l'OEA, les institutions de Bretton Woods – créées dans le creuset de l'après-guerre. Le défi actuel consiste à impulser une dynamique de réforme et de régénération effectives, en créant des institutions adaptées aux défis du siècle naissant.

Est-ce que les organisations et les négociations régionales sur le commerce et d'autres thématiques contribuent à la création d'institutions mieux adaptées aux besoins d'autogouvernement des sociétés américaines ou constituent-elles des obstacles à leur mise en place?

L'environnement économique: des facteurs externes incontrôlés

Nos sociétés et nos gouvernements sont aux prises avec des mutations profondes et toujours plus rapides de l'organisation de la production, du travail et de la vie culturelle. Le poids spécifique de plusieurs institutions s'est modifié avec des conséquences pour l'avenir de la démocratie et des initiatives citoyennes en matière de responsabilisation. Examinons deux domaines en proie à de tels changements: le marché mondial des capitaux et des devises, et l'importance relative des sociétés privées et des États.

Depuis la Seconde Guerre mondiale, le commerce mondial s'est multiplié par douze alors que la production a seulement quintuplé. Les investissements privés (nord/sud) se sont multipliés par vingt de 1970 à 1992. Les transactions sur les marchés des changes, s'élevant maintenant à au moins 1,2 billions $US par jour, représentent cinquante fois la valeur du commerce mondial, soit plus que le PIB annuel de la France. Les effets de ces flux, et des crises et turbulences qui les caractérisent, sur la capacité des gouvernements à garantir une quelconque mesure de sécurité à leurs populations ont été amèrement subis par les sociétés mexicaine, brésilienne et équatorienne au cours de la dernière décennie. Suite à ces bouleversements, le FMI est souvent appelé à effectuer une intervention d'urgence ayant de profondes répercussions sur la politique nationale et sur les «règles» du jeu économique.

La croissance, l'autorité et l'influence des société transnationales est sans précédent, alors qu'elles comptent pour le tiers de la production mondiale et les deux tiers du commerce international. Cette expansion se caractérise par sa concentration, le nombre de fusions passant de 11 300 à 24 600 par année de 1990 à 1997 et le pouvoir économique de certaines sociétés éclipsant celui de nombre d'États. Les ventes annuelles de General Motors équivalent à 1/5e du PIB du Brésil, alors que celles d'Exxon sont plus importantes que le PIB de la Colombie, du Venezuela, du Chili, du Pérou ou de toute autre petite économie.

S'ajoutant à ces changements concrets, les valeurs «métaphysiques» accrues des termes «marché» et «mondialisation», utilisés pour expliquer ou justifier les événements politiques ou économiques, forment un puissant mélange en mesure de brouiller notre sens des choix politiques et de miner les valeurs et les institutions démocratiques.

Les terrains de lutte

Les organisations de la société civile s'intéressant à la sphère publique et au bien commun, cherchant à influer sur les décisions ou à surveiller les actions des pouvoirs politiques et des pouvoirs économiques, font face à des défis et, jusqu'à un certain point, à des opportunités sur plusieurs terrains: les gouvernements nationaux, les institutions et les processus de négociation interétatiques multilatéraux et régionaux et les sociétés privées.

Les gouvernements nationaux: l'environnement politique de la démocratie «légère»

La «fragilité» ou la nature «limitée» des démocraties dans une grande partie de l'hémisphère constitue toujours une source d'inquiétude. Le prétorianisme persiste même si les mouvements contre l'impunité poursuivent leur travail. La participation du public

aux institutions politiques, ainsi que son engagement et sa foi en celles-ci, sont limités; l'abstentionnisme fleurit. Il n'est pas rare que les gouvernements soient hostiles aux organisations de la société civile et aux structures de consultation participatives. La « consultation » est corrompue lorsque les pouvoirs exécutifs l'utilisent comme outil de relations publiques pour établir des politiques prédéterminées. Le scepticisme des citoyens et citoyennes envers les processus de consultation initiés par les gouvernements réduit souvent leur efficacité.

Les domaines sur lesquels les gouvernements nationaux maintiennent encore une souveraineté importante sont de plus en plus limités. Il reste toujours le maintien de la paix civile et de l'ordre qui exigent un appareil militaire et policier. Il en va de même pour la taxation visant à assurer le service d'énormes dettes internationales et incarnée dans le soi-disant « État receveur ».

Les politiques macro-économiques produisent la désintégration sociale et le scepticisme vis-à-vis l'efficacité des institutions politiques nationales, même si elles sont conçues ailleurs, au sein d'organisations interétatiques « intégrées ». L'écart croissant entre les revenus et la marginalisation de couches importantes de la population menacent la stabilité même qui est tant vantée comme une caractéristique de la « démocratie de faible intensité ». Peu d'acteurs s'attendent à ce que l'action politique puisse produire des changements importants et significatifs au sein de la communauté.

En même temps, les mouvements de citoyens développent des projets visant à rendre les dirigeants publics responsables et à accroître la transparence et l'accessibilité. Dans certains cas, des gouvernements ont reconnu formellement les organisations de la société civile dans la constitution ou par l'adoption des règlements ou des lois.

Quelles conséquences a ce contexte pour la croissance et la crédibilité des projets de responsabilisation? Quels types d'action sont porteurs de sens et d'effets?

Les décisions économiques multilatérales : la subversion de la démocratie et de la responsabilisation

« Ceux qui cherchent à créer un marché libre à l'échelle planétaire ont toujours insisté que le cadre juridique le définissant et l'établissant doit être placé hors de portée de tout corps législatif démocratique. Les États souverains peuvent adhérer à l'Organisation mondiale du commerce; mais c'est cette dernière, et non le pouvoir législatif de l'État souverain, qui détermine ce qu'est le libre échange et ce qui en constitue une limitation » (Gray 1998, 18).

À l'échelle internationale, nous subissons l'emprise du « consensus de Washington » de la réforme néolibérale, administrée par les institutions multilatérales ayant une portée mondiale et qui définissent la « boîte » dans laquelle la politique nationale peut se développer. Ces acteurs se maintiennent à l'abri des groupes d'intérêts nationaux réagissant aux conséquences sociales de leurs politiques. Les citoyennes et citoyens en viennent à penser que les politiques mises en œuvre sont toujours les mêmes, peu importe le parti politique qu'ils élisent.

Les réactions ont été marquées. La « bataille de Seattle » a attiré beaucoup d'attention sur les diverses forces de résistance, dont certaines avaient déjà remis en question l'ALENA et vaincu le projet d'Accord multilatéral sur l'investissement de l'OCDE.

Les négociations d'accords sur le commerce et l'investissement se déroulent dans le secret. Les institutions établies par ces accords peuvent être pratiquement secrètes, comme le mécanisme de règlement de différends entre investisseurs et États de l'ALENA, ou, comme l'OMC, être très peu accessibles aux mouvements ouvrier et environnemental ou à d'autres organisations de la société civile tout en comportant des liens étroits avec les entreprises ou en accordant une participation régulière à celles-ci.

Il s'est donc produit un déplacement des plaques tectoniques des institutions multilatérales. De nouvelles organisations du commerce et de l'investissement ont obtenu des pouvoirs d'application et des compétences extraordinaires qui pénètrent de multiples aspects de la vie civile, dans ce qu'un analyste a appelé « l'invasion sournoise du commerce ». On a relative-

ment marginalisé ou activement affamé les anciennes institutions politiques, notamment les Nations Unies et l'OEA afin de les affaiblir. Il en a résulté une tendance générale à un sérieux déséquilibre entre les institutions multilatérales: peu d'investissements et peu de pouvoirs attribués aux institutions de protection des droits, d'extension de l'équité ou de protection de l'environnement.

Beaucoup d'organisations de la société civile pensent qu'il faut maintenant rétablir l'équilibre. Il faut réformer les institutions économiques multilatérales pour les rendre plus démocratiques et transparentes, leur imposer le cadre normatif des Nations Unies, c'est-à-dire leur imposer sa Charte et les placer sous la supervision de l'ONU adéquatement réformée et renforcée qui inclurait des structures de participation tant des parlements que des organisations de la société civile.

Si la ronde actuelle de négociations interaméricaines donne naissance à des régimes de commerce et d'investissement régionaux, quel type de structure démocratique globale de responsabilisation régionale sera mis en place pour les gouverner?

Pouvoir corporatif privé et responsabilité publique

Lorsqu'à Davos en 1999, le secrétaire général des Nations Unies a invité les sociétés privées à adhérer à un «contrat mondial» de responsabilisation sociale, il a présenté sous un jour nouveau ce problème à l'ordre du jour mondial. Dans quelle mesure les sociétés privées peuvent-elles participer à la mise en œuvre et au respect de garanties clés en matière d'environnement, de travail et de droits humains? Comment les principaux réseaux de la société civile peuvent-ils jouer un rôle de surveillance et d'évaluation du respect des garanties, en coopération avec les principales agences multilatérales ayant une responsabilité sectorielle comme l'OIT ou le PNUE?

Cette initiative est simplement un exemple multilatéral de l'activité croissante parmi les consommateurs, les syndicalistes, les environnementalistes, les actionnaires, les retraités et d'autres cherchant à transformer les responsabilités et le comportement des sociétés privées. Certains gouvernements ont réagi en développant des «codes de conduite» volontaires. Plusieurs sociétés ont élaboré et publié leurs propres normes en matière de responsabilité sociale et le marché de la surveillance et de l'examen des sociétés privées a par la suite connu une expansion fulgurante.

Mais la résistance aux normes de responsabilisation obligatoires demeure forte. Si les firmes de produits de consommation sont vulnérables aux campagnes contre les «marques», de nombreuses industries sont à l'abri des actions directes de la part des consommateurs et consommatrices. Alors que les initiatives d'une entreprise peuvent se faire sentir dans n'importe quel domaine ou coin de l'hémisphère, leurs dirigeants peuvent se trouver très loin, et il se peut que l'accès à ces derniers soit trop limité pour que ceux ou celles qui ont une plainte ou une cause puissent vraiment se faire entendre. Les campagnes dans un secteur ou contre une firme peuvent avoir de l'effet, mais sans s'attaquer à l'exercice du pouvoir corporatif ni se faire sentir lors des négociations établissant les «règles du jeu».

Dans quelle mesure les institutions publiques régionales ont-elles répondu aux appels à la responsabilisation des sociétés ou fait preuve de leadership? Quel accès aux institutions et aux négociations régionales ont les organisations respectivement de l'entreprise privée, des mouvements sociaux et des ONG?

Pistes d'avenir pour la société civile

Impact

De nombreuses organisations de la société civile (OSC) considèrent comme essentiel à leur mission le travail de pression auprès des organisations multilatérales et corporations et exigent qu'elles soient imputables. La promotion est leur point fort, et elles sont nombreuses à chercher à changer les postulats à la base de l'ensemble des politiques économiques. Plusieurs analystes de l'activité des OSC soutiennent que bien que celles-ci aient contribué au changement dans de nombreux domaines, elles n'ont pas réussi à influer sensiblement sur le problème central du modèle dominant de développement économique et de politique militaire. Réagissant à cet insuccès, il se peut que beaucoup d'OSC se soient repliées sur la surveillance de la performance des États dans l'application des accords et des plans d'action existants.

La gouvernance interne

Le nombre et les sphères d'activité des organisations de la société civile ont augmenté considérablement au cours des deux dernières décennies. Des réseaux d'OSC ont vu le jour à l'occasion de conférences mondiales, des alliances ont été établies et des consensus développés. Les réponses des OSC aux négociations régionales sur le commerce et l'investissement ont produit des résultats similaires. Dans quelques cas, des réseaux de révision et d'évaluation du comportement des États ont été développés (WEDO, Social Watch, Le bilan de l'aide). D'importantes institutions multilatérales – la Banque, le FMI, la BID, l'OMC et l'OEA – ont développé une certaine capacité à entretenir des relations avec les OSC, des politiques sur les relations avec les OSC et même des structures de financement, en s'inspirant d'initiatives développées au sein du système des Nations Unies. Certaines instances multilatérales ont formalisé des structures ad-hoc où des OSC participent à la prise de décision (ONUSIDA, FEM) ou donnent leur avis (Comité Banque/ONG). Quelques gouvernements ont aussi entrepris des processus de consultation formelle avec les groupes nationaux de la société civile ou ont inclus ces derniers comme conseillers au sein de leurs délégations à des conférences et négociations internationales.

Ces nouveaux rôles pour les OSC présentent un nouveau type de défi organisationnel. Pour assurer des processus démocratiques permettant l'expression de la diversité au sein des alliances d'OSC, il faut peut-être établir des processus décisionnels plus formels ainsi que des mécanismes régularisés de diffusion de l'information. Si Internet a augmenté l'éventail des coalitions et la rapidité de leur formation, son accessibilité demeure inégale, notamment pour les groupes déjà marginalisés.

En même temps, les organisations de la société civile sont confrontées à un défi national et international croissant en ce qui concerne leur légitimité. Le problème de la responsabilisation pourrait bien être posé aux organisations qui le mettent de l'avant. La plupart des OSC ont leurs propres structures de responsabilisation interne où elles répondent soit aux membres, dans le cas d'organisations de masse, soit aux donateurs, dans le cas de certaines agences de développement, mais cette question attire de plus en plus d'attention.

Les OSC et les « habitudes du cœur »

Au lieu de mettre en place une consultation sérieuse, les dirigeants gouvernementaux peuvent adopter un discours prônant la participation de la société civile comme un mécanisme de défense ou pour coopter l'opposition potentielle. Il se peut que les OSC trouvent que leur succès comporte des complications, lorsque les politiques qu'elles mettent de l'avant sont adoptées et qu'elles sont invitées à participer à leur mise en œuvre.

Il existe une volonté profonde de « transformation » sociétale au sein de nombre de mouvements sociaux luttant pour des changements importants dans le modèle de développement économique dominant. En même temps, on reconnaît déjà que les OSC et leurs réseaux produisent des changements à long terme à un niveau plus profond, transformant le climat culturel, social ou politique, remaniant les concepts, les symboles et le langage de leur sociétés.

L'érosion des valeurs et des coutumes « patriarcales » dominantes au cours des trente dernières années en est un bon exemple. L'évolution de la prise et du sens du terme « vert » depuis la conférence de Stockholm sur l'environnement, il y a 30 ans, en constitue un autre. Il y a dix ans seulement, les violentes agressions commises par des groupes armés contre les gais, les lesbiennes ou les personnes transsexuelles passaient souvent inaperçues, alors qu'aujourd'hui, elles peuvent provoquer une réaction internationale. Ces changements ont eu un effet positif sur la protection des droits civils et politiques et de l'environnement, même s'ils tardent toujours à contribuer à la défense des droits économiques et sociaux. Nous insistons ici non pas sur les mécanismes juridiques ou formels établis mais sur les changements dans les mentalités, les attitudes et les priorités qui se sont lentement produits et se poursuivent encore.

Comment les OSC peuvent-elles se transformer pour relever les nouveaux défis et saisir les nouvelles opportunités dans les Amériques? Comment peuvent-elles contribuer à stimuler la diversité et la créativité comme réponses à l'uniformisation que l'intégration risque d'entraîner?

Conclusion
Une société autonome et consciente de soi dans les Amériques

Il est plus urgent que jamais de relever le défi de la création d'institutions de décision et de responsabilisation démocratiques, que ce soit aux niveaux multilatéral, régional, national ou sous-national, des institutions qui garantiront une économie au service du bien commun. Au cours des dernières années, les OSC ont développé une force et une souplesse sectorielles et intersectorielles dans leurs rapports avec les institutions multilatérales et régionales. Alors que beaucoup d'énergie a été consacrée à une critique générale du « système » ou des institutions qui le composent et le servent, et à développer des propositions de politiques alternatives générales, peu d'efforts ont été faits pour concevoir des institutions qui pourraient offrir des garanties globales d'équité, de viabilité et de démocratie aux niveaux régional ou international.

Qu'est-ce qui permettrait aux organisations de la société civile de développer de telles visions et propositions? Quels obstacles faut-il surmonter pour ouvrir la voie au développement de ce type d'institutions régionales et internationales? Quelles sont les possibilités de partenariat?

Références

Philip Allott, *Eunomia: New Order for a New World,* Oxford, Oxford University Press, 1990.

Jonathan A. Fox and L. David Brown, *The Struggle for Accountability: The World Bank, NGOs, and Grassroots Movements,* Cambridge and London, The MIT Press, 1998.

John Gray, *False Dawn: The Delusions of Global Capitalism.* London, Granta, 1998.

UNDP, Overcoming Human Poverty, UNDP Poverty Report 2000, *New York, UNDP, 2000.*

❸ L'exigence du respect des droits de la personne dans le processus d'intégration économique continentale

Lucie Lamarche, Université du Québec à Montréal

L'état de la situation

Dès la tenue du Sommet de Miami (1994) destiné à la création éventuelle d'une Zone de libre-échange des Amériques, les États concernés ont choisi de faire référence, dans la Déclaration de Principes qui y fut adoptée, au besoin de prendre en compte les droits humains dans le cours de ce processus d'intégration économique. Pour ce faire, ils se sont appuyés sur la Charte de l'Organisation américaine des États (OEA). Le Plan d'action, pour sa part, fait état d'engagements qui démontrent le besoin du renforcement de l'institution régionale des droits de la personne qu'est l'OEA. Cependant, ces engagements sont extrêmement limitatifs et prudents. Ainsi, si les États qui ne l'ont pas déjà fait entendent considérer sans délai la ratification des divers Protocoles amendant la Charte de l'OEA (Cartagena de Indias, en vigueur depuis 1988, Washington, en vigueur depuis 1997 et Managua, en vigueur depuis 1996), il n'en va pas de même des principales conventions internationales de droits humains pour lesquels les États ne s'engagent qu'à considérer leur éventuelle adhésion, sans pour autant préciser de quels instruments il s'agit. Seule la Convention sur les droits de l'enfant adoptée par les Nations Unies reçoit à cet égard une attention particulière. Le Plan d'Action laisse donc perplexe, plus particulièrement en ce qui concerne la ratification des conventions relatives aux droits de la personne de l'OEA.

Le modèle de la gouvernance proposé dans le contexte du processus d'intégration économique des Amériques n'offre aucune garantie quant au respect de l'ensemble des droits humains dont l'interdépendance et l'indivisibilité ont été réitérées lors de la Conférence de Vienne en 1993. D'une part, le tryptique "démocratie–droits humains–règle de droit" y est ramené à sa dimension strictement formelle. D'autre part, les droits humains dont la mise en œuvre exige des États des interventions actives et régulatrices qui vont au-delà du mandat de veiller à la

conformité aux exigences des libertés civiles et des droits civils et politiques du formalisme démocratique reçoivent une attention différente: on parlera alors de besoins humains. Ainsi, c'est plutôt sous la rubrique "Éradication de la pauvreté et de la discrimination" que sont traités les diverses dimensions du droit à l'éducation, à la santé, au travail et à un niveau de vie suffisant, droits ayant pourtant fait l'objet de conventions importantes, tant au sein du système des Nations Unies qu'en celui d'institutions spécialisées (UNESCO, OIT) ou régionales (OEA).

La Déclaration ministérielle issue du deuxième Sommet des Amériques (Santiago, 1998) a contribué à l'amélioration d'un cadre conceptuel déficient du point de vue du respect des droits humains. Ainsi, elle fait explicitement référence à la Déclaration universelle des droits de l'Homme, à la Déclaration américaine des droits et devoirs de l'Homme et au besoin d'assurer la promotion des grands instruments de droits humains dans la poursuite des objectifs de l'intégration continentale. Les États Parties au processus de création d'une Zone de Libre-échange des Amériques ont reconnu à titre de conventions prioritaires déterminantes du respect des droits humains certaines conventions adoptées par l'OEA, dont la Convention américaine des droits de l'Homme et son Protocole sur l'abolition de la peine de mort, la Convention sur la prévention de la torture et celle sur les personnes disparues, la Convention de Belem do Para sur les violences faites aux femmes et le Protocole de San Salvador portant sur les droits économiques, sociaux et culturels. De même, l'importance de la Déclaration sur les droits fondamentaux des travailleurs adoptée par la Conférence internationale du travail en juin 1998 a reçu une attention explicite.

Toutefois, l'ensemble de ces références aux instruments des droits de la personne ne règle pas le problème fondamental de savoir comment en assurer la promotion, la protection et la mise en œuvre de manière effective. De même, aucune de ces références déclaratoires à l'un ou l'autre des instruments de droits de la personne ne garantit en elle-même la prise en compte des exigences posées aux partenaires économiques par le respect des droits de la personne ou des droits des populations concernées par les conséquences de l'intégration économique.

Certes, il faut tenir compte du mandat confié lors du Sommet de Miami à un Comité tripartite constitué de la Banque inter-américaine de développement, de la CEPALC et de l'OEA. Mais ce Comité d'accompagnement ne peut se substituer aux engagements que les États eux-mêmes doivent respecter.

Le Plan stratégique de développement (1997-2001) adopté par l'OEA semble prendre le relais de la Conférence ministérielle de la ZLEA sur certains points: le renforcement des institutions démocratiques et la participation de la société civile; la promotion et le financement des investissements sociaux et la lutte à la marginalisation des groupes à risque et des « populations » indigènes. *Mais la question se pose de savoir si l'on peut encore pour longtemps miser sur une totale dissociation institutionnelle des enjeux commerciaux et de ceux inhérents à la promotion des droits humains dans le contexte de l'intégration continentale.*

Lier les droits de la personne et l'intégration économique continentale

Un engagement fondamental de la part des États envers les instruments de droits de la personne

Les amendements successifs apportés à la Charte de l'Organisation des États Américains permettent d'espérer un renforcement de sa mission au chapitre d'une plus grande justice sociale. Dans le contexte de l'intégration économique des Amériques, le mandat de l'OEA repose d'une part, sur sa propre Charte, et d'autre part, sur l'appel à la collaboration que lui ont lancé les États réunis lors des Sommets successifs. Des progrès importants ont été accomplis au sein de plusieurs États au chapitre du respect des droits civils et politiques par la voie de la coopération technique mais aussi, du renforcement de l'accès des individus à la Commission et à la Cour interaméricaines des droits de l'Homme. Ces progrès se situent dans la droite ligne de la promotion de la *bonne gouvernance* mais ne sont pas nécessairement annonciateurs de progrès équivalents en ce qui concerne le respect et la mise en œuvre des droits collectifs, tel celui de bénéficier de la protection des droits des peuples autochtones ou de l'environnement, ou des droits économiques et sociaux, tel le droit au travail, à l'éducation ou à la santé. Sans cesse, l'Assemblée générale de l'OEA rappelle l'impérieux besoin des États Membres de l'Organisa-

tion de ratifier les instruments des droits de la personne et de reconnaître les compétences respectives de la Commission et de la Cour interaméricaines des droits de la personne (voir les Résolutions AG/RES. 1652 et 1660 adoptées en juin 1999 à titre d'exemples).

On peut difficilement contempler l'évocation politique de la valeur des droits de la personne sans envisager le renforcement des mécanismes destinés à leur protection et à leur promotion. Si la justiciabilité des droits de la personne repose d'abord sur la qualité et l'accessibilité des mécanismes nationaux destinés à leur respect, il faut compter sur le droit international des droits de la personne afin d'assurer la mise en œuvre la plus complète de ce principe. *De même, la compréhension actuelle de l'interdépendance de tous les droits de la personne interdit à des États réunis à une table de négociation commerciale d'en réduire la portée aux seules dimensions nécessaires à la stabilité politique et économique des espaces commerciaux nationaux.*

L'OEA constitue le cadre de référence le plus approprié afin d'offrir de telles garanties aux populations susceptibles de vivre les effets de l'intégration économique. Mais pour ce faire, *ne doit-on pas exiger de la constitution d'une Zone de libre-échange des Amériques qu'elle pose à titre de condition d'accession à l'éventuel traité fondateur non seulement l'adhésion mais aussi la ratification par les États Membres (qui sont aussi membres de l'OEA) d'une liste nommée de conventions destinées à la protection de tous les droits de la personne*?

De même, l'événement que constituera la création formelle de la ZLEA pourrait être vu comme un moment crucial destiné au renforcement des recours disponibles devant la Commission et la Cour interaméricaines des droits de la personne. Ne pourrait-on pas exiger de la part des États à titre de condition d'accession au traité de libre-échange la ratification des instruments de droits humains de l'OEA qui garantissent, en cas de défaillance étatique, le recours auprès de la Commission et de la Cour interaméricaines des droits de la personne?

Les instruments des droits de la personne: régionaux ou internationaux?

La reconnaissance constitutionnelle, dans un éventuel traité de libre-échange, de la compétence de l'OEA sur la dimension humaine et sociale de l'intégration économique mérite une considération spéciale. Plus modestement, on pourrait alternativement envisager le renforcement institutionnel de l'OEA et en dégager dans le contexte des Accords de libre-échange des Amériques certains principes: la reconnaissance juridictionnelle de la Cour inter-américaine ou la compétence d'enquête de l'OEA dans le cas de violations systémiques et graves de droits humains et ayant une cause commerciale ne constituent que des exemples de liens organiques possibles. Toutefois, il convient aussi de se pencher sur la pertinence d'instruments de droits de la personne adoptés par d'autres institutions de droits humains afin de brosser un tableau plus complet de ce que peut signifier la relation problématique entre commerce et droits humains. Nous sommes ici placés devant une asymétrie qu'il faut examiner pièce par pièce:

- les récents développements au chapitre de l'accès à des recours en droit international en matière de violations de droits de la personne sont importants. Certains Protocoles sont adoptés alors que d'autres sont sur le point de l'être. Plus particulièrement, le Protocole relatif à CEDAW (Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, Nations Unies) et à la Convention des droits de l'enfant (Nations Unies) pourraient faire l'objet d'une attention spécifique. Dans certains cas, les initiatives se sont essoufflées, comme dans le cas du projet de Protocole au *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*. Ne faut-il pas envisager, dans l'intérêt régional, la relance de cette initiative?
- L'UNESCO a adopté en 1960 la *Convention sur l'élimination de la discrimination en matière d'éducation*. Cet instrument est utile afin d'évaluer les progrès accomplis à l'échelle de l'Amérique en matière d'éducation, domaine jugé prioritaire lors des Sommets successifs. De plus, l'UNESCO a créé par sa Décision 104 Ex3.3 un Comité sur les conventions et les recommandations habilité à recevoir les plaintes dans les matières qui sont de la compétence de l'UNESCO. Peut-on tirer de l'expérience de l'UNESCO les enseignements néces-

saires afin d'éviter la venue d'un double standard en matière d'éducation dans les Amériques, y compris d'éducation aux droits de la personne?

- Le droit international du travail: la Conférence internationale du travail a adopté en juin 1998 la Déclaration sur les droits fondamentaux des travailleurs et s'apprête à rendre publics les premiers rapports de suivi découlant de la procédure de contrôle de mise en œuvre de cette Déclaration au sujet du respect de la liberté syndicale. Les États Parties au processus de l'intégration économique continentale reconnaissent le caractère fondamental des conventions jugées fondamentales par l'OIT. En conséquence, ils seront appelés à faire rapport pour ces conventions auprès de l'OIT selon qu'ils les aient ou non ratifiées. Toutefois, ce formidable effort de la communauté internationale destiné à stopper la commodification du travail à l'heure de la mondialisation a pour contre-effet de réaffirmer le besoin d'exiger la mise en œuvre sérieuse du *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels* (Nations Unies) et celle du *Protocole de San Salvador* (OEA) car les conventions de l'OIT sont relativement impuissantes dans le cas des personnes œuvrant hors du secteur formel de l'emploi. Cela est particulièrement vrai dans le cas des femmes et des jeunes.

L'interdépendance de tous les droits de la personne

Au cœur de la nécessité de considérer un lien organique et juridictionnel entre les dimensions commerciale et humaine du processus d'intégration économique régionale, se pose la difficile question de l'interdépendance de tous les droits humains.

Placés devant la réalité des processus d'intégration économique, on constate que le rationnel économique privilégie le caractère de droit de certains droits et en commodifie d'autres. Ainsi, la formidable impulsion donnée au développement des institutions démocratiques par les processus d'intégration économique ne trouve qu'un faible écho lorsqu'il s'agit d'assurer la promotion des droits humains essentiels au développement de chaque personne privée des avantages du développement économique en raison de son extrême vulnérabilité. C'est pourquoi un dénominateur commun s'impose à l'agenda de l'intégration économique des Amériques. Il s'agit de la ratification conjointe de la *Convention américaine des droits de l'Homme* et du *Protocole de San Salvador*. Cette exigence simultanée est d'ailleurs incontournable puisque l'adhésion au Protocole comporte l'exigence préalable de celle à la Convention. Il conviendrait d'exiger des États Parties au processus de la ZLEA de mener, de concert avec la société civile, une opération destinée à la ratification rapide de ces deux instruments de droits humains.

La capacité institutionnelle de l'Organisation des États Américains

Le pari des droits de la personne, envisagé comme condition préalable à l'adhésion des États concernés à une éventuelle ZLEA, contribue à hausser les attentes à l'endroit de l'OEA, déjà lourdement chargée de plusieurs mandats qui lui ont été confiés soit par l'Assemblée générale, soit indirectement par les Conférences ministérielles ou les Sommets sur l'intégration continentale. Plus généralement, cette proposition accroît aussi la pression sur plusieurs systèmes internationaux dont la mission est générale ou spécialisée. Elle exige donc le renforcement, non seulement des enveloppes budgétaires destinées à la coopération technique, mais avant tout, le renforcement des institutions destinées à la protection juridique et judiciaire des droits humains. Les acteurs de la mondialisation redéfinissent actuellement les contenus de certains droits en fonction des seules dimensions qui leur sont utiles en vue d'assurer la stabilité des espaces commerciaux qu'ils définissent. Il est donc urgent d'outiller les institutions des droits de la personne pour assurer la promotion de la définition des droits plus susceptibles d'être étranglés par la logique d'urgence et de redressement qu'impose aussi le marché globalisé.

La cohérence des stratégies

Les récents événements dans l'arène de la mondialisation ont démontré un niveau impressionnant de mobilisation de la société civile. Ceci ne fait que mettre encore plus en évidence d'une part, le besoin d'une transparence accrue de la part des acteurs de la mondialisation et d'autre part, la légitimité de l'action autonome de la société civile. Les dernières an-

nées on vu l'émergence de diverses stratégies destinées à assurer le respect des droits de la personne dans le cours des processus de mondialisation et d'ouverture des marchés: codes d'éthique des entreprises transnationales placés sous la supervision conjointe des entreprises et des ONG; campagnes de boycott par les citoyens-consommateurs; interventions des ONG aux fins d'influencer les décisions politiques liées au commerce extérieur (tarifs douaniers préférentiels) et à l'aide internationale.

Toutes ces initiatives, toutefois, doivent s'inspirer de la racine commune des droits de la personne et de la dignité humaine, à savoir la *Déclaration universelle des droits de l'Homme*, laquelle a acquis le statut de droit coutumier. En conséquence, s'il est essentiel de reconnaître que le commerce doit se soumettre aux impératifs de la DUDH, il n'est pas moins évident que les actions citoyennes ont aussi l'obligation éthique de comprendre la DUDH dans son entier et d'en assurer la promotion. C'est pourquoi une compréhension interdépendante de tous les droits de la personne s'impose dans la recherche de propositions organiques précisément destinées à soumettre les processus d'ouverture des marchés et d'intégration économique à la *Déclaration*. Les institutions de droits humains ne doivent donc pas être reléguées dans le rôle d'accompagnatrice des institutions de commerce. Elles ont une mission fondamentale qui consiste à assurer que l'intégration économique respecte sa soumission aux impératifs du droit coutumier en matière de droits de la personne.

Citoyenneté, participation et espace public dans les Amériques

Laura Macdonald, Université Carleton, Ottawa

Au cours des deux dernières décennies, partout dans les Amériques, on a observé une explosion de la participation populaire au sein des organisations de la société civile. D'un côté, ces groupes mènent souvent des luttes très concrètes, voire prosaïques, sur des questions comme la survie quotidienne, la santé, l'alphabétisation, les projets environnementaux, la culture ou d'autres besoins de base. D'un autre côté toutefois, ils constituent un défi lancé à des pratiques politiques établies de longue date. Ces groupes, avantagés par l'apparition de régimes démocratiques dans de nombreux pays, ont commencé à remettre en question le modèle politique élitiste appliqué dans nombre de démocraties libérales, tant nouvelles qu'anciennes. Pour le remplacer, ils mettent de l'avant un nouveau modèle politique plus participatif basé sur une conception enrichie de la citoyenneté, et sur un espace public redéfini et élargi. Les mouvements sociaux ont ainsi contesté le modèle dominant de la démocratie, basé sur les modèles de représentation libéraux. Cette contestation des formes politiques conventionnelles est cependant extrêmement fragile. Si l'intégration économique présente effectivement de nouvelles possibilités pour les mouvements sociaux, la logique individualiste du modèle économique à la base de l'intégration, ainsi que les niveaux croissants de pauvreté, de criminalité et d'exclusion sociale qui l'ont accompagnée, risquent toutefois de détruire les liens de solidarité tissés entre les individus et les communautés.

La notion de citoyenneté comporte l'ensemble des droits et responsabilités donnant aux individus une identité juridique formelle au sein d'un État donné (Lipschutz 1998, 208). Les luttes autour de la citoyenneté concernent l'extension de ces droits à l'inclusion et à la participation politiques et se fondent sur un droit fondamental de la personne: le « droit d'avoir des droits » (Arendt in Jelin 1996, 104). En plus des droits civils, sociaux et économiques, la citoyenneté comprend aussi des responsabilités, notamment la participation active à la vie publique, ainsi que des aspects symboliques comme une identité et le senti-

ment d'appartenance à une communauté donnée. Idéalement, les luttes pour la citoyenneté concernent la démocratisation, non seulement d'un *régime politique* mais aussi de la société dans son ensemble, par la transformation des relations sociales traditionnelles basées sur l'exclusion et les inégalités (Dagnino 1998, 47). Cependant, la citoyenneté est souvent accompagnée d'exclusions sévères; il existe un peu partout des barrières formelles et informelles à la reconnaissance totale des droits citoyens.

L'espace public constitue un aspect moins connu mais tout aussi fondamental d'une démocratie intégrale. Elle comprend les institutions et l'espace social permettant la résolution des conflits sociaux par le discours raisonné et non par la violence, la discrimination basée sur le statut social ou l'imposition d'une tradition. La compétence d'un espace public donné est déterminée tant par la qualité du discours (et des normes et valeurs sociales sous-jacentes) que par la quantité de participation à celui-ci (Calhoun, p. 2). Le concept d'espace public dépend aussi de l'existence présumée du « bien commun » qui est articulé par le débat public au sein de l'État et de la société civile.

Les tenants de ces concepts — citoyenneté, espace public, bien commun et société civile — risquent tous de succomber à un utopisme ou un romantisme injustifiés. Par conséquent, il est essentiel de mettre en évidence les nombreux défis liés à la réalisation de ces idéaux, même dans les pays où la démocratie est bien enracinée. La citoyenneté est donc un projet inachevé, une pratique sans cesse contestée.

Aperçu historique : les luttes pour la citoyenneté dans les Amériques

Les luttes pour la citoyenneté varient selon les époques et les lieux. Il s'avère donc important d'en examiner les différents itinéraires historiques. En Europe occidentale, la citoyenneté est apparue suite à la sécularisation, au développement d'un système juridique formellement rationnel et au déclin des formes hiérarchiques de différentiation sociale et d'appartenance (féodalisme), et à leur remplacement par des relations sociales horizontales et universalistes (Jenson 1991, 199). La citoyenneté est née et s'est développée durant des siècles, avec l'établissement des droits civils fondamentaux au XVIII^e^ siècle, l'expansion des droits politiques au XIX^e^ siècle et finalement le développement des droits sociaux et économiques dans le contexte de l'État providence du XX^e^ siècle (Marshall, 1964). Les colons blancs du Canada et des États-Unis (contrairement aux membres des premières nations) jouissaient de certains droits civils et politiques même avant l'accession à l'indépendance et ont par la suite rapidement suivi un parcours semblable à celui des Européens occidentaux. Dans les pays anglo-saxons, le développement des droits citoyens a été dans une large mesure le résultat de revendications de la base, souvent portées par les partis socialistes ou les syndicats.

En Amérique latine et dans les Caraïbes, par contre, l'évolution de la citoyenneté a souvent pris une toute autre allure. Dans les Caraïbes, la longue et tortueuse histoire de la colonisation a empêché la naissance de la participation politique et de la citoyenneté. Après la décolonisation, les luttes pour l'inclusion politique, souvent menées par les syndicats, s'attaquaient aux hiérarchies sociales et revendiquaient des droits économiques et sociaux fondamentaux pour les travailleurs et travailleuses. En Amérique latine, c'est l'héritage du colonialisme, et les siècles d'autoritarisme, de dictature, de populisme et de clientélisme, qui ont retardé l'apparition de modèles de citoyenneté universalistes et égalitaires. Les droits citoyens formels sont apparus lentement et ont généralement été reconnus sans une véritable participation de la base. Au début du XXe siècle, la plupart des pays avaient accordé le droit de vote universel aux hommes, mais partout dans l'hémisphère, les femmes ont du attendre longtemps encore, jusqu'aux années 50, pour obtenir ce droit dans l'ensemble de l'Amérique latine. Souvent, les États n'accordaient pas la citoyenneté aux populations autochtones, et exigeaient comme condition préalable qu'elles s'alphabétisent dans la langue officielle et renoncent à leur culture traditionnelle. Les Canadiens et Canadiennes d'origine asiatique n'ont pas obtenu le droit de vote normal avant 1948 et les Inuit, privés de leurs droits en 1934, ont dû attendre jusqu'en 1950 pour récupérer le droit de vote. Les Indiens et Indiennes inscrits vivant sur des réserves canadiennes n'ont obtenu le droit de vote qu'en 1960. Dans les années 30 et 40, le Costa Rica, un État latino-américain ayant une des plus longues traditions de démocratie consolidée, interdisait aux habitants noirs de la côte cari-

béenne de travailler à l'extérieur de la région atlantique et jusqu'en 1949, refusait même la citoyenneté aux descendants antillais de deuxième et troisième génération.

Au cours des dernières années, la reconnaissance des droits civils et politiques s'est d'avantage répandue. En même temps, un nouveau modèle de citoyenneté néolibéral gagne du terrain tant au Nord qu'au Sud. Selon ce modèle, le rôle de la majorité de la population se limiterait à voter lors des élections régulières. La politique ne concernerait que les élites. Aussi, les revendications de la société civile seraient le fait de soi-disant «groupes d'intérêts» et menaceraient de faire avorter les décisions économiques rationnelles des élites technocratiques. Ce projet de citoyenneté néolibéral comporte donc la reprivatisation de nombre d'aspects de la vie sociale que les mouvements populaires avaient introduits dans la sphère publique (comme par exemple les relations hommes-femmes), le resserrement de l'espace public et la mise en relation du concept de citoyenneté avec la logique du marché.

Cependant, au cours des deux dernières décennies, partout dans la région, les mouvements populaires ont contesté ce modèle de citoyenneté des plus excluant et souvent répressif. Adoptant une vision radicalement démocratique de la citoyenneté et de la participation, ils luttent pour accroître l'espace public et remettre en question la privatisation des droits sociaux. C'est ainsi que les mouvements populaires contestent les modèles de citoyenneté hiérarchiques et revendiquent une vision ascendante de la citoyenneté et de la démocratie. En opposition à l'individualisme du modèle néolibéral, ils embrassent également des valeurs communautaires et solidaires. Néanmoins, ils ne sont pas à l'abri des pratiques hiérarchiques, clientélistes, excluantes et sexistes. De plus, de nombreux États ont assez bien réussi à se protéger des revendications mises de l'avant par les mouvements pour approfondir la démocratie et pour accroître les droits citoyens. Comme nous l'expliquons dans la section suivante, il se peut que le contexte de restructuration économique néolibérale protège encore plus l'État contre les revendications citoyennes de la base puisque les options politiques dont disposent les États pour répondre aux demandes sont sérieusement limitées par la mondialisation et la régionalisation.

Intégration hémisphérique : les opportunités et défis de la citoyenneté et de la participation

Tous les processus politiques décrits ci-dessus ne se sont pas déroulés dans le vide, mais ont plutôt interagi dynamiquement avec les changements économiques rapides en cours dans la région. Une des retombées de la crise de la dette et des programmes d'ajustement structurel dans le Sud au cours des années 80 a été que l'État a réduit les droits sociaux fournis notamment en matière de santé, d'éducation et de sécurité sociale alors que certains droits civils et politiques ont été élargis (Roberts, 1996). L'expansion de la société civile a souvent résulté de la privatisation de fonctions auparavant prises en charge par l'État. Alors que les élites espéraient utiliser les ONG et la société civile dans le cadre des ajustements structurels, certains citoyens et citoyennes ont refusé cette forme de participation instrumentale et se sont souvent sentis investis de pouvoirs par leurs luttes collectives en matière de consommation. Comme la responsabilité pour la survie de la famille incombait presque toujours aux femmes, les mouvements sociaux urbains qui ont vu le jour comprenaient principalement des femmes, et il en a résulté une différentiation de la participation citoyenne en fonction du genre. Il semble donc qu'une conséquence imprévue de la restructuration économique soit la déstabilisation des anciens schèmes de domination et d'exclusion et la stimulation des revendications de la base pour une reconnaissance de leur citoyenneté. Cependant, on ne doit pas oublier que l'expansion des droits civils et politiques demeure inégale et sélective, alors que les droits sociaux, économiques et culturels font cruellement défaut.

Quel est l'effet des changements actuels dans les économies mondiale et régionales sur la lutte en cours autour de la définition de la citoyenneté? Le phénomène de la mondialisation, et de sa sœur siamoise, la régionalisation, présente des défis ainsi que des opportunités. D'un côté, si elle tient ses promesses, l'intégration régionale pourrait accroître les ressources disponibles à l'État et ainsi rendre potentiellement moins dévastateurs les conflits autour de la répartition des ressources. La restructuration néolibérale pourrait aussi continuer d'ouvrir des failles au sein des élites dominantes, et ainsi créer des espaces de contestation plus grands pour les mouvements à

la base. De plus, certains auteurs affirment que la disponibilité des nouvelles technologies de communication et le déclin de l'État-nation ont suscité l'apparition de nouvelles conceptions sous-nationales et transnationales de la citoyenneté (Linklater, 1996).

Ces scénarios optimistes ne tiennent pas suffisamment compte des aspects inquiétants des tendances récentes. On peut identifier quatre sources de préoccupation principales :

L'exclusion sociale

À ce jour, la restructuration économique dans la plupart des pays des Amériques a accentué l'exclusion sociale et accru la concentration de la richesse entre les mains d'une minorité, alors que la majorité est de plus en plus exclue des bénéfices de la croissance. L'écart entre les riches et les pauvres s'est accru tant *au sein* des pays qu'*entre* ceux-ci (Common Frontiers, 2000). Qu'un nombre si élevé de personnes soit exclu de ressources comme un emploi stable, l'accès à l'éducation, à la santé et à un environnement sain, etc., a des conséquences potentiellement désastreuses pour les perspectives d'une extension de la notion de citoyenneté. Aussi, les niveaux croissants de violence et de criminalité dans la région qui ont accompagné le processus d'exclusion sociale minent la possibilité de construire un espace public accessible où les individus seraient en mesure de développer des liens de confiance.

Le déclin du capital social

L'apparente érosion du capital social – réseaux de réciprocité organisée et de solidarité civile (Putnam, 1996) – que causent ces tendances est liée à ce déclin de la confiance et de l'espace public. L'apathie politique est endémique, même aux États-Unis, le soi-disant pays le plus développé de la région. La culture de consommation menace de remplacer la culture citoyenne. Ces tendances représentent non seulement l'échec d'individus, mais résultent aussi de l'atomisation inhérente d'une « société marchandisée hyperlibérale [qui] mine les fondements de toute autorité collective » (Lipschutz, 1999).

La fragmentation sociale

La mondialisation entraîne non seulement l'homogénéisation des cultures, mais aussi, simultanément, la fragmentation accrue des identités culturelles. Elle se développe dans un contexte pluraliste et fragmenté où les identités locales ne sont pas anéanties mais ranimées, alors que les populations tentent de valoriser leurs valeurs locales tout en partageant des modes de vie et des valeurs mondiales (Lacarrieu et Raggio, 1997). Il en résulterait une « citoyenneté fragmentée » qui pourrait bien saper le concept du « bien commun ».

Le déficit démocratique

Finalement, la mondialisation lance plusieurs défis à la conception historique de la citoyenneté auparavant liée explicitement à l'appartenance à une communauté politique donnée, c'est-à-dire l'État-nation. La citoyenneté comporte donc une distinction entre « nous » et « eux », entre « le moi » et « l'autre ». Le déclin apparent de l'État-nation lié à la mondialisation présente donc de véritables dilemmes à la citoyenneté – de quoi sommes-nous citoyens et citoyennes ? Et si les nouvelles structures de décision transnationales comme le Mercosur et l'ALENA sont dénuées d'espaces de contestation démocratique, quelles en seront les conséquences pour la citoyenneté ?

Références

Blacklock, Cathy and Laura Macdonald. "Human Rights and Citizenship in Guatemala and Mexico: From 'Strategic' to 'New' Universalism?". *Social Politics*, Vol. 5, no. 2 (Summer, 1998), pp. 132-57.

Calhoun, Craig, "Introduction". In Craig Calhoun, éd. *Habermas and the Public Sphere*.

Manuel Castells, *The Power of Identity*, Oxford: Blackwell, 1997 (vol. 2 of *The Information Age: Economy, Society and Culture).*

Common Frontiers. "Social Exclusion, Jobs, and Poverty in the Americas". www.web.net/comfront/forumdocs. Date accessed: 2000/01/18.

Dagnino, Evelina. "Culture, Citizenship, and Democracy: Changing Discourses and Practices of the Latin American Left" in Sonia E. Alvarez, Evelina Dagnino and Arturo Escobar, éd. *Cultures of Politics, Politics of Cultures: Re-Visioning Latin American Social Movements*. Boulder: Westview, 1998, pp. 33-63.

Fox, Jonathan. "The difficult transition from clientelism to citizenship: Lessons from Mexico", *World Politics*, 46 (January 1994), pp. 151-84.

Jelin, Elizabeth. "Citizenship Revisited: Solidarity, Responsibility, and Rights," in Elizabeth Jelin and Eric Hershberg, éd. *Constructing Democracy: Human Rights, Citizenship, and Society in Latin America*. Boulder: Westview, 1996, pp. 101-19.

Lacarrieu, Monica and Liliana Raggio, "Citizenship within the Globalization Context: An analysis of Trends within Mercosur". *Mankind Quarterly*, Vol. 37, no. 3 (Spring 1997), pp. 263-81.

Linklater, Andrew. "Citizenship and Sovereignty in the Post-Westphalian State". *European Journal of International Relations*, vol. 2, no. 1 (1996), pp. 77-103.

Lipschutz, Ronnie D. "Members only? Citizenship and civic virtue in a time of globalization". *International Politics*, vol. 36, no. 2 (June 1999), pp. 203-33.

Roberts, Bryan. "The Social Context of Citizenship in Latin America". *International Journal of Urban and Regional Research,*, Vol. 20, no. 2 (June 1996), pp. 38-62.

Bibliographie

Americas Business Forum (1999), *Fifth Americas Business Forum*, November 1-3, Toronto, Canada.

Brown, Douglas M. and Earl H. Fry, Ed. (1993), *States and Provinces in the International Economy*, Institute of Governmental Studies Press, University of California, Berkeley.

Brunelle, Dorval, Yves Bélanger et Christian Deblock (1999), «L'intégration économique continentale et ses effets sur les gouvernements infra-étatiques: de l'ALE, à l'ALENA et au-delà», *Cahiers de recherche sociologique*, no 32, pp. 85-118.

Brunelle, Dorval (1997), *Droit et exclusion. Critique de l'ordre libéral*, Montréal et Paris, L'Harmattan.

Canadian Centre for Policy Alternatives and Common Frontiers (1999), *Alternatives for the Americas, Building a People's Hemispheric Agreement*, Ottawa and Toronto. En español: *Alternativas para las Américas: Hacia la construcción de un acuerdo hemisférico de los pueblos*, Mexico, RMALC.

Castells, Manuel (1997) *The Information Age: Economy, Society and Culture*, Oxford: Blackwell, 3 volume s.

Chaire UNESCO d'études des fondements philosophiques de la justice et de la démocratie, séminaire *La souveraineté nationale à l'heure de la mondialisation*, www.philo.uqam.ca/UNESCO/ChUnesco.htm

Cinquantenaire de la Déclaration américaine des droits et devoirs de l'Homme (1998), numéro spécial, Revue québécoise de droit international, vol. 11.1, 421 pages;

CIVICUS (1999), *Civil Society at the Millennium*. West Hartford, Conn.: Kumarian, CIVICUS.

Common Frontiers (1999). «Social Exclusion, Jobs, and Poverty in the Americas». www.web.net/comfront/forumdocs_socialex.htm

Conférence parlementaire des Amériques (1997), *Vers les Amériques de 2005: démocratie, développement et prospérité*, Québec, Assemblée Nationale. (Also in English) (También en español).

Deblock, Christian et Dorval Brunelle (1996), «Le régionalisme économique international: de la première à la deuxième génération», in Michel Fortmann, S. Neil Macfarlane et Stéphane Roussel, ed., *Tous pour un ou chacun pour soi. Promesses et limites de la coopération régionale en matière de sécurité*, Québec, Institut québécois des hautes études internationales, pp.271-315.

Dunning, John H. and Peter Robson (1987), «Multinational Corporate Integration and Regional Economic Integration», *Journal of Common Market Studies*, XXVI, 2, December, pp. 104-125.

Forum international de Montreal (1999), *Civil Society Engaging Multilateral Institutions: At the Crossroads*, Montreal, FIM.

Foster, John W. with Anita Anand (eds), *Whose World Is It Anyway? Civil Society, the United Nations and the Multilateral Future*. Ottawa, United Nations Association in Canada, 1999.

Gaviria, César (1999), Toward the New Millennium, The road traveled 1994-1999, OAS/OEA, Washington, DC, Juin,

Jelin, Elizabeth and Eric Hershberg, Eds. (1996) *Constructing Democracy: Human Rights, Citizenship, and Society in Latin America*. Boulder: Westview.

Kellerson, Hilary (1998), *The ILO Declaration of 1998 on Fundamental Principles and Rights. A challenge for the Future*, 2 International Labor Review, vol. 137, p. 223.

Martinussen, John (1997), *Society, State, and Market*, London and New Jersey, Zed Books Ltd.

Medina, Cecilia (1997), *The Role of Country Reports in the Inter-American System of Human Rights*, 15 Netherlands Quarterly of Human Rights 457.

Michelmann, Hans J. and Panayotis Soldatos, Ed. (1990), *Federalism and International Relations: the role of subnational units*, Oxford, Clarendon Press.

Moynihan, Daniel Patrick, *Secrecy: the American Experience*, quoted in Gary Wills (1999), «Bully of the Free World», *Foreign Affairs*, March-April, pp. 50-59.

Perroux, François (1969), *L'économie du XXième siècle*, 3ième édition, Paris, Presses universitaires de France.

Programme focal pour la promotion de la Déclaration des droits fondamentaux des travailleurs, Organisation internationale du travail, en ligne: http://www.ilo.org/public/french/standards/decl/index.htm.

Protocole additionnel à la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, en ligne: http://www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/protocol/index.html

Robinson, Ian (1993), *North American Trade as if Democracy Mattered*, Ottawa, Canadian Centre for Policy Alternatives.

Réseau québécois sur l'intégration continentale (1995), *La Dimension sociale de l'intégration continentale*, Actes de la Conférence internationale organisée par le RQIC les 11, 12 et 13 mai, Montréal.

Strange, Susan (1997), *The Retreat of the State: The Diffusion of Power in the World Economy*, Cambridge, Cambridge University Press.

Witker, Jorge, Ed. (1993), *El Tratado de Libre Comercio de América del Norte. Análisis, diagnóstico y propuestas jurídicos*, México, Universidad Nacional Autonoma de México.

Glossaire

Citoyenneté
La notion de citoyenneté réfère à l'inclusion et à la participation politiques des personnes. Elle renvoie généralement au droit inéluctable de chacun des individus d'une société donnée d'exercer un ensemble de droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels (le droit d'avoir des droits), de responsabilités (participation à la vie publique, etc.) et la reconnaissance de son identité ou appartenance. Le « renforcement de la citoyenneté » au sens où il est entendu dans le cadre des présentes analyses désigne l'ensemble des efforts destinés à la démocratisation non seulement des régimes politiques en soi, mais aussi des structures sociales.

Consensus de Washington
Terme inventé par John Williamson, économiste à la Banque mondiale, pour décrire un ensemble de dix prescriptions de politique économique sur lesquelles se sont entendus des économistes de différents courants idéologiques lors d'une rencontre à Washington en 1989 pour examiner des solutions à la crise des économies latino-américaines dans les années 80. Les dix prescriptions étaient: la discipline fiscale; la réorientation des dépenses publiques; l'élargissement de l'assiette fiscale, la libéralisation des taux d'intérêt; des taux de change fixés par le marché; la libéralisation du commerce; la libéralisation des investissements étrangers directs; la privatisation; la déréglementation; et le renforcement du droit à la propriété.

Pour beaucoup de gens, ce terme en est venu à signifier l'ensemble de la politique économique néolibérale d'ensemble promue par les États-Unis et les institutions financières internationales (IFI), ou ce que George Soros appelle « le fondamentalisme de marché ». L'expérience des économies de l'Asie de l'Est a depuis contredit certaines de ces prescriptions. Le consensus de Washington est donc maintenant sérieusement remis en question tant au sein des organisations qui l'imposent que par les opposants au néolibéralisme. La « mort du consensus de Washington » est maintenant proclamée par des économistes du courant dominant qui affirment qu'un « consensus post-Washington » doit intégrer des objectifs plus larges qui – sans remettre en question les préceptes fondamentaux du consensus antérieur – incluraient le développement durable, le développement équitable et le développement démocratique.

Espace public
Les institutions et terrain social permettant la résolution des conflits sociaux par le discours et la raison et non par la violence, la discrimination basée sur la condition sociale ou l'imposition d'une tradition. La qualité d'un espace public donné est déterminé tant par la qualité du discours (et des normes et valeurs sociales sous-jacentes) que par la quantité de participation à celui-ci. Le concept d'espace public dépend aussi de l'existence présumée du « bien commun » qui est articulé par le débat public au sein de l'État et de la société civile.

Gouvernance
Au sens large, le concept de gouvernance réfère à la manière dont se combinent, dans une société donnée, les deux principales structures sociales: le mode de fonctionnement économique, d'une part, et les divers systèmes socio-politiques, d'autre part. Il n'existe toutefois aucun consensus quant aux objectifs auxquels elle doit répondre et aux actions à entreprendre pour favoriser son application. Pour la plupart des institutions économiques internationales, la gouvernance désigne l'ensemble des conditions institutionnelles et sociales susceptibles d'assurer la mise en œuvre et la viabilité du modèle libéral de croissance économique. La notion de gouvernance telle qu'envisagée dans le cadre des présentes analyses s'inscrira plutôt dans l'esprit du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et de certaines organisations non gouvernementales, pour qui le modèle de distribution du pouvoir et de gestion des ressources doit être axé non pas sur la croissance économique, mais sur le développement humain à long terme. Une telle approche invite à ce que le processus de décision concernant l'allocation des ressources destinées au développement se fasse sur la base du plus vaste consensus possible. Elle repose donc sur les principes d'équité, de transparence, de responsabilité et de participation. Il existe par ailleurs autant de définitions du concept de gouvernance et de ses implications qu'il y a d'institutions engagées dans le développement.

Responsabilité (ou imputabilité)
Le concept de responsabilité réfère au processus grâce auquel les acteurs sociaux, économiques et politiques sont tenus de répondre de leurs actes et de leurs décisions. Quand la reddition de comptes se fait devant l'ensemble de la société, un tel processus permet aux citoyennes et citoyens de développer leur connaissance des enjeux qui les touchent et leur capacité d'intervenir dans les décisions qui les concernent.